

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°



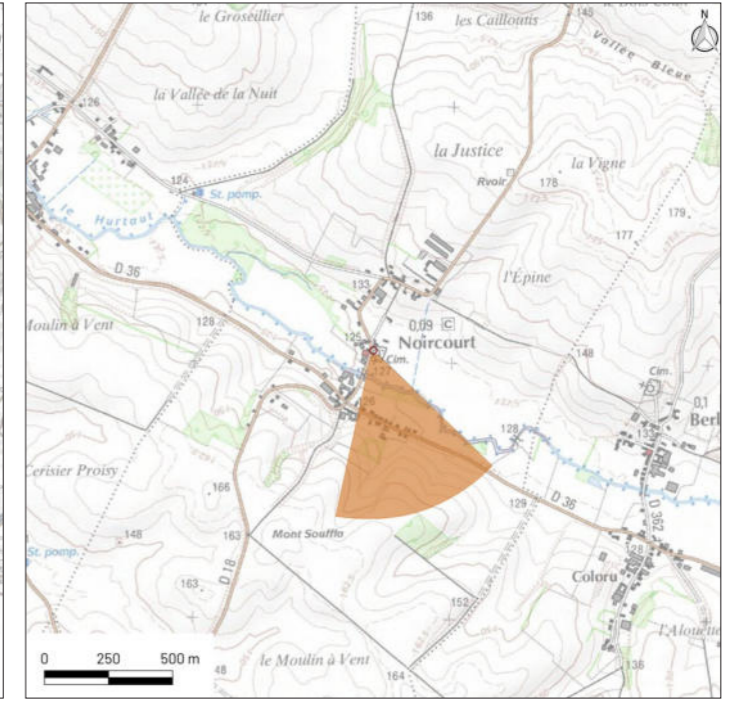
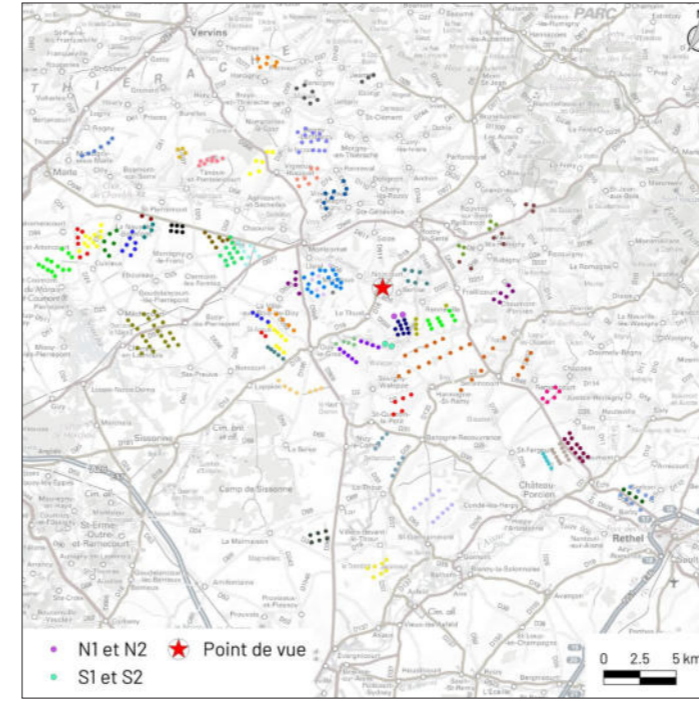


TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Terre de Beaumont et des Balossiers	Depuis la frange nord de Noircourt aux abords de la RD 18, la vue donne sur une prairie en frange de bourg mais les perceptions sont filtrées (voir fermées) au second plan par la trame bâtie et végétale du bourg. Cependant, on peut apercevoir en arrière-plan de manière filtrée les éoliennes des parcs de Terre de Beaumont et des Balossiers avec une faible prégnance visuelle. Dans ce paysage, le projet de Beaumont Sud est entièrement masqué par la trame bâtie et végétale de Noircourt. Ainsi, il n'y a pas de covisibilité avec l'église Saint-Nicolas de Noircourt.	> Pas d'effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 18		> Pas de modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange nord de Noircourt		> Pas de modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité avec l'église Saint-Nicolas de Noircourt (MH 1)		> Pas de phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

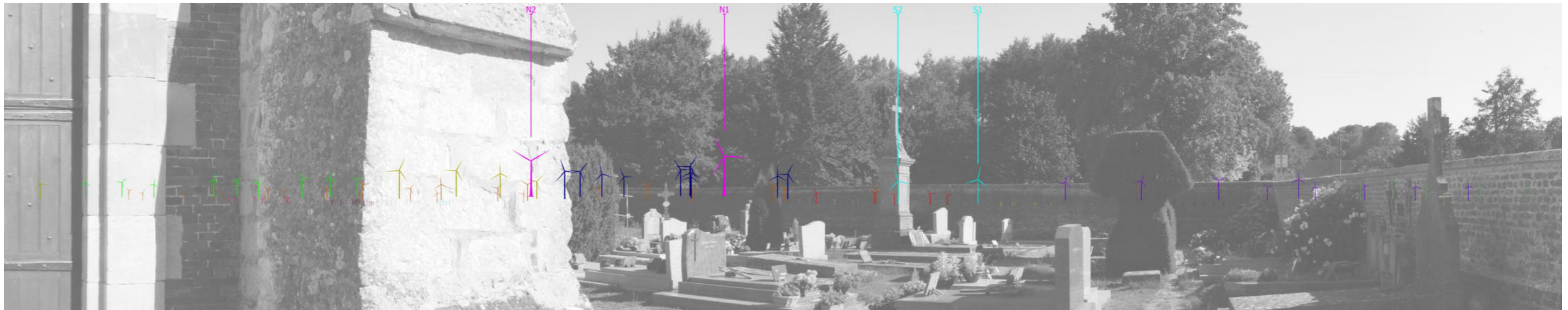
26 - Perception depuis les abords de l'église Saint-Nicolas de Noircourt

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 30 juillet 2020 à 15:54	Coordonnées (Lambert 93)	X: 778868
Distances aux projets	Beaumont Nord : 2 108 m (N1) Beaumont Sud : 3 850 m (S1)		Y: 6952521
Azimut (direction)	165° (sud-sud-est)	Altitude (en m NGF)	125 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- | | | |
|--------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Myosotis | Cote du Moulin | HSR |
| Château Porcien | Renneville | Blanc Mont |
| Château Porcien II | Saint Germainmont | |
| Montigny-la-Cour | La Motelle | |
| | Chappes et Remaucourt | |
| | | Sévigny Waleppe (Nord et Sud) |
| | | Sévigny Waleppe (Extension) |
| | | Terre de Beaumont (Parc P) |
| | | Portes du Porcien |
| | | Mont de Gerson |
| | | Mont de Gerson 2 |
| | | Les Balossiers |

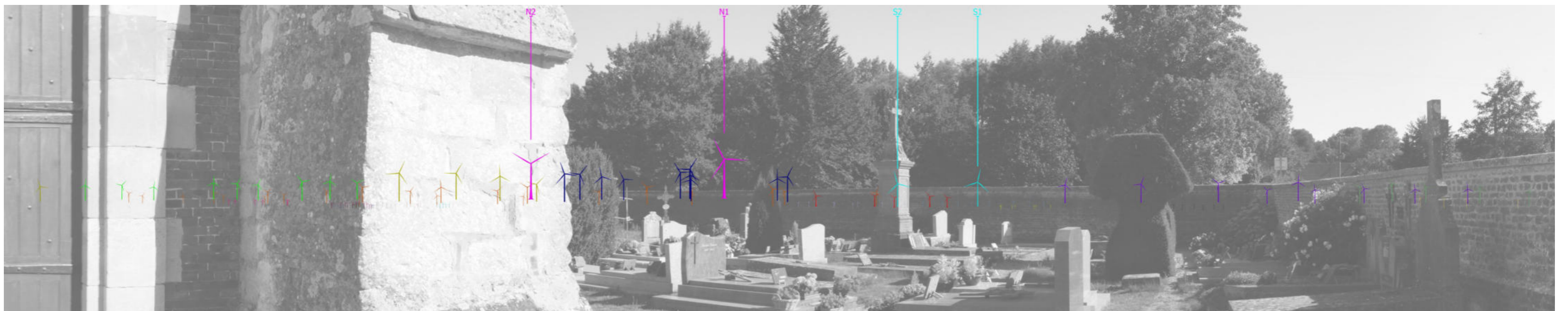
Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°



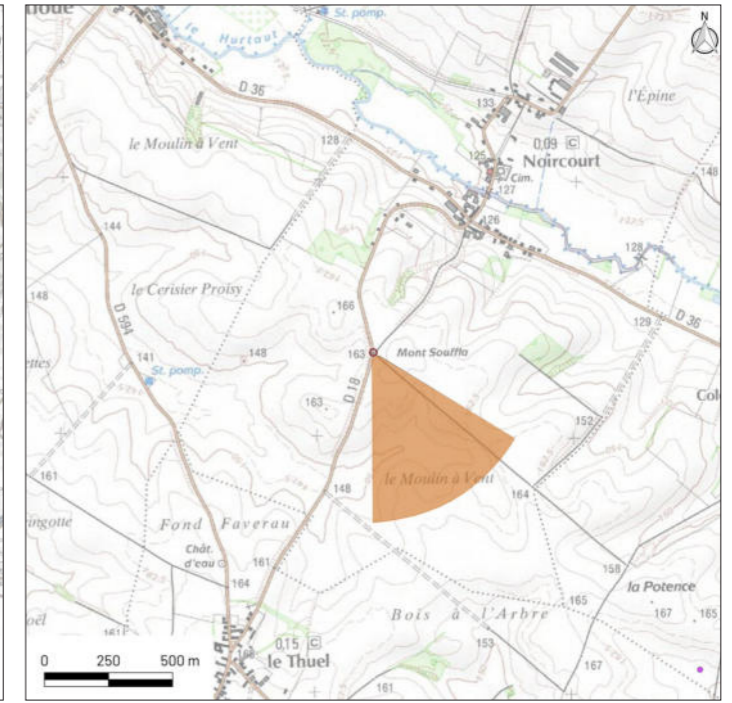
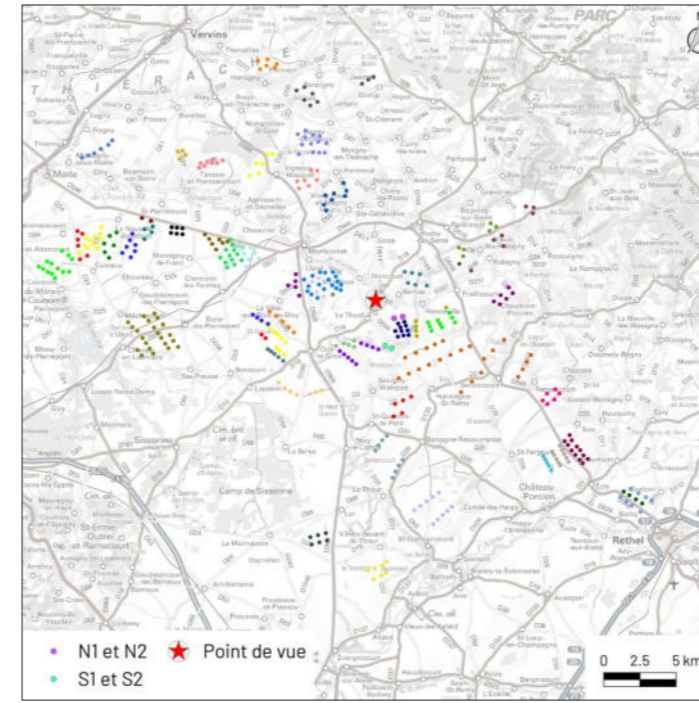


TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Centre-bourg de Noircourt	Depuis les abords de l'église Saint-Nicolas, en centre-bourg de Noircourt, les vues sont fermées par une haie qui borde le cimetière de l'église sur la partie est ainsi que par la ripisylve du Hurtaut. Ainsi, le projet de Beaumont Sud n'est pas visible depuis les abords immédiats de l'église Saint-Nicolas de Noircourt.	> Pas de modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Église Saint-Nicolas de Noircourt (MH 1)		> Pas de modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

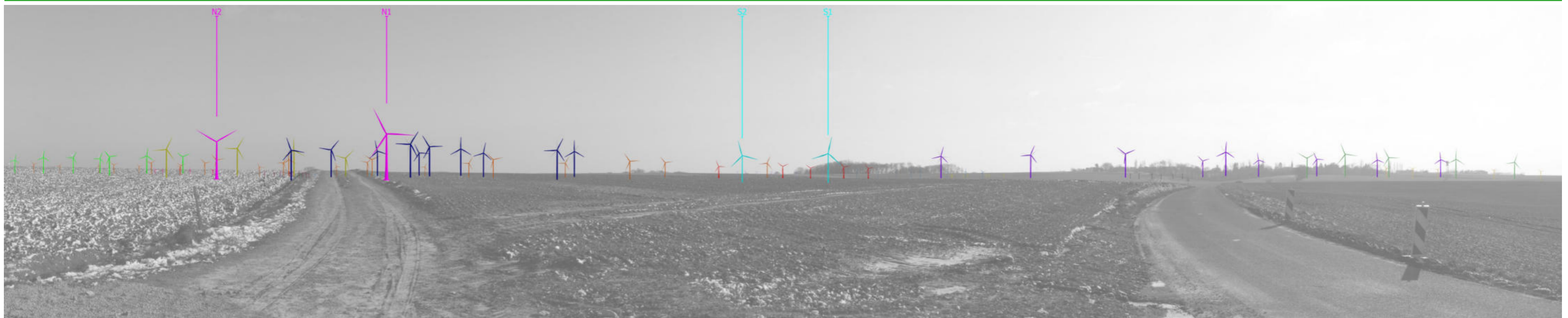
27 - Perception depuis la RD 18

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 10 février 2021 à 14:29	Coordonnées (Lambert 93)	X: 778383
Distances aux projets	Beaumont Nord : 1778 m (N1) Beaumont Sud : 3 198 m (S1)		Y: 6951805
Azimut (direction)	149° (sud-sud-est)	Altitude (en m NGF)	163 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- | | | |
|---|--|---|
| ● Myosotis | ● Cote du Moulin | ● HSR |
| ● Chateau Porcien | ● Renneville | ● Blanc Mont |
| ● Chateau Porcien II | ● Saint Germainmont | |
| ● Montigny-la-Cour | ● La Motelle | ● Sévigny Waleppe (Nord et Sud) |
| ● Chappes et Remaucourt | | ● Sévigny Waleppe (Extension) |
| | | ● Terre de Beaumont (Parc P) |
| | | ● Portes du Porcien |
| | | ● Mont de Gerson |
| | | ● Mont de Gerson 2 |
| | | ● Les Balossiers |

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°



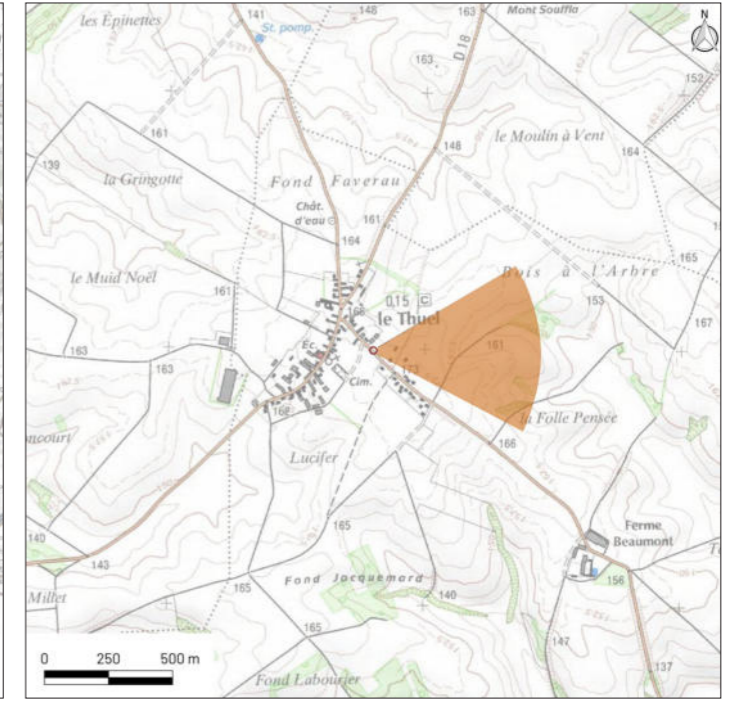
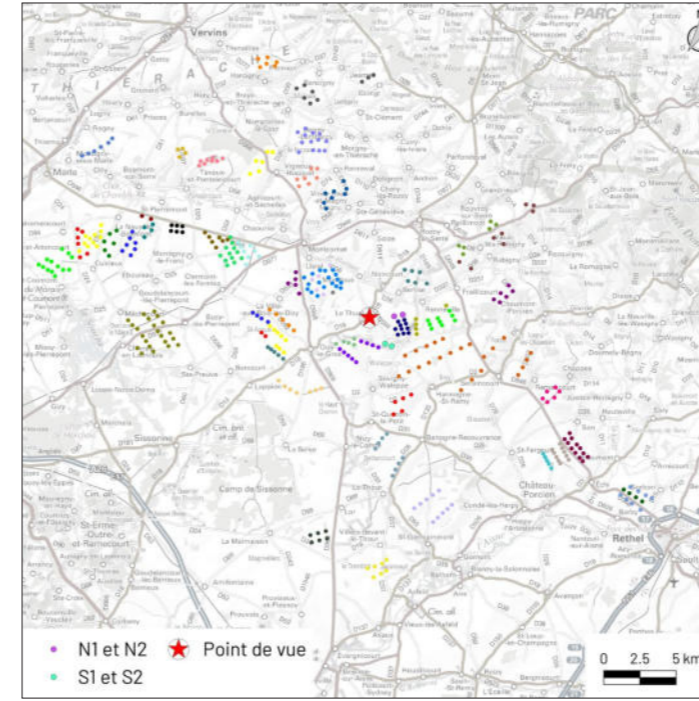


TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Terre de Beaumont et des Balossiers et autres	Depuis cette portion de la RD 18, les vues sont ouvertes en profondeur sur les vastes parcelles cultivées et de nombreux parcs éoliens sont visibles à l'horizon avec des prégnances variées. Dans ce paysage, le projet de Beaumont Sud est visible dans l'axe du parc HSR avec une hauteur apparente équivalente à celle des parcs alentours. Ainsi, le projet s'inscrit en renforcement du contexte éolien existant avec un effet de densification. Cependant l'impact demeure faible pour les utilisateurs de la RD 18 au vu du contexte éolien existant important.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 18		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

28 - Perception depuis la frange est du Thuel

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 30 juillet 2020 à 16:16	Coordonnées (Lambert 93)	X: 777952
Distances aux projets	Beaumont Nord : 1709 m (N1) Beaumont Sud : 2 103 m (S1)		Y: 6950475
Azimut (direction)	116° (est-sud-est)	Altitude (en m NGF)	170 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- Myosotis
- Cote du Moulin
- HSR
- Chateau Porcien
- Renneville
- Saint Germainmont
- Chateau Porcien II
- La Motelle
- Chappes et Remaucourt
- La Hotte
- Sévigny Waleppe (Nord et Sud)
- Mont de Gerson
- Quatre Peupliers
- Les Balossiers
- Portes du Porcien
- Mont de Gerson 2

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°



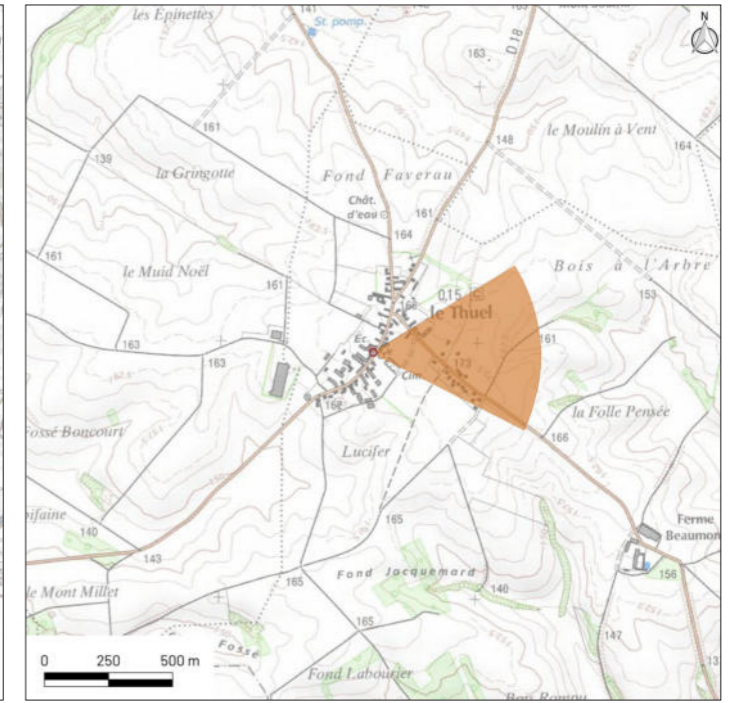
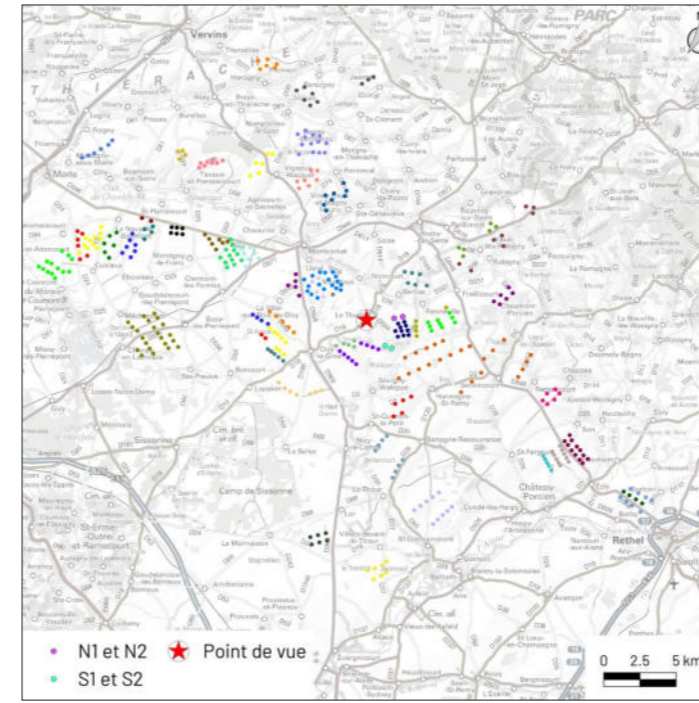


Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Beaumont Nord	Depuis cette portion de la RD 594 en frange est du Thuel, la majorité des parcs éoliens sont masqués par la trame bâtie et végétale du village. Dans ce paysage, le projet de Beaumont Sud est majoritairement masqué par la trame bâtie et végétale du Thuel. Des fragments de pale de l'éolienne S2 sont cependant visibles par intermittence avec une très faible prégnance visuelle dans l'axe de la route. Il y a donc un renforcement du motif éolien qui demeure cependant très faible. Par ailleurs, la modification du paysage quotidien est qualifiée de très faible pour les utilisateurs de la RD 594 et les habitants du Thuel.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 594		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange est du Thuel		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

29 - Perception depuis le centre-bourg du Thuel

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 30 juillet 2020 à 17:29	Coordonnées (Lambert 93)	X: 777748
Distances aux projets	Beaumont Nord : 1914 m (N1) Beaumont Sud : 2 190 m (S1)		Y: 6950443
Azimut (direction)	113° (est-sud-est)	Altitude (en m NGF)	170 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- Myosotis
- HSR
- Château Porcien
- Renneville
- Château Porcien II
- Saint Germainmont
- La Thierache
- Sévigny Waleppe (Nord et Sud)
- La Motelle
- Mont de Gerson
- Chappes et Remaucourt
- La Hotte
- Terre de Beaumont (Parc P)
- Mont de Gerson 2
- La Vallée Bleue
- Les Balossiers
- Portes du Porcien
- Quatre Peupliers

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°

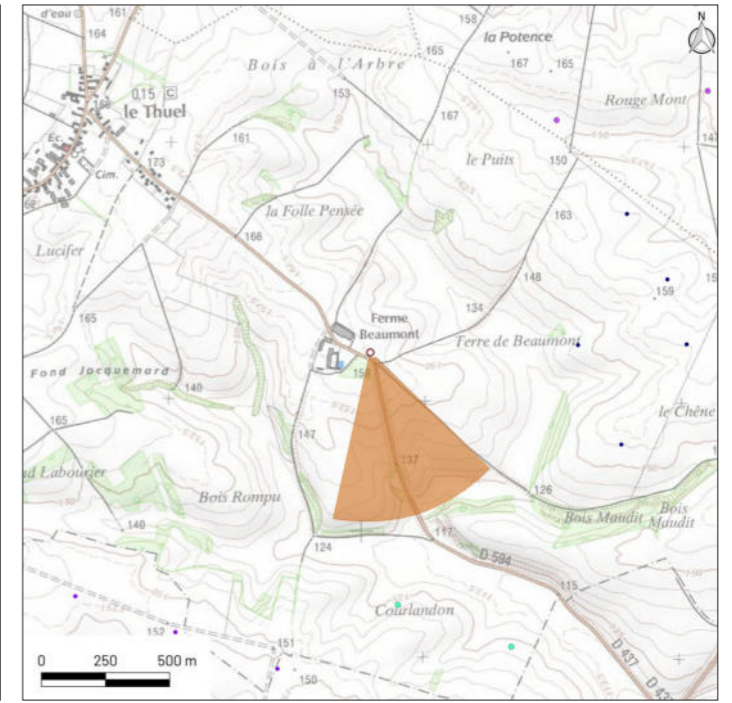
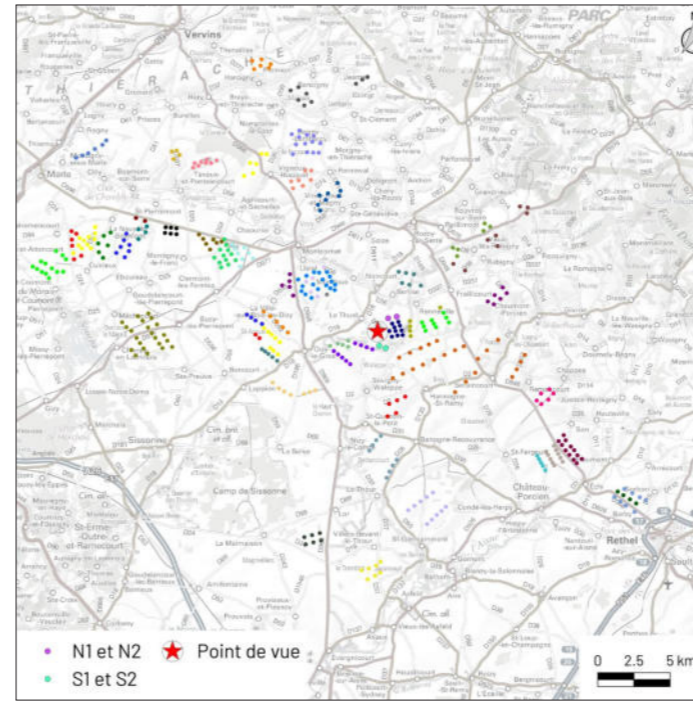




TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Sévigny Waleppe (Nord et Sud)	Depuis le centre-bourg du Thuel aux abords de la RD 18, les vues sont majoritairement fermées par la trame bâtie du bourg. Cependant, on peut apercevoir sur la droite une éolienne du parc de Sévigny Waleppe (nord et sud). Dans ce paysage, les éoliennes du projet de Beaumont Sud sont visibles au-dessus du mur d'enceinte de l'église bien que ponctuellement filtrées par la végétation du village. Cependant, la prégnance visuelle du projet demeure faible. D'autre part, l'impact paysager demeure nul pour les utilisateurs de la RD 18 dont les perceptions latérales sont fermées par la trame bâtie du bourg.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 18		> Pas de modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Centre-bourg du Thuel		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

30 - Perception depuis les abords de Beaumont

Données techniques du photomontage			
Date et heure de la prise de vue	Le 30 juillet 2020 à 16:37	Coordonnées (Lambert 93)	X: 778931
Distances aux projets	Beaumont Nord : 1163 m (N1) Beaumont Sud : 991 m (S1)		Y: 6949659
Azimut (direction)	92° (est)	Altitude (en m NGF)	156 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- Myosotis
- Cote du Moulin
- HSR
- Château Porcien
- Blanc Mont
- Château Porcien II
- Saint Germainmont
- Sévigny Waleppe (Nord et Sud)
- La Motelle
- Mont de Gerson
- Chappes et Remaucourt
- Terre de Beaumont (Parc P)
- Mont de Gerson 2
- Les Balossiers
- Portes du Porcien

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°

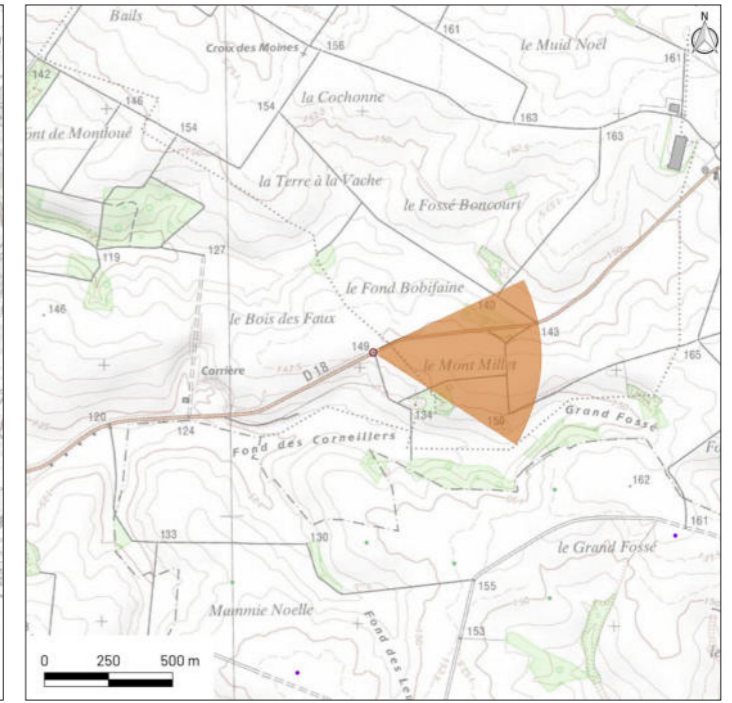
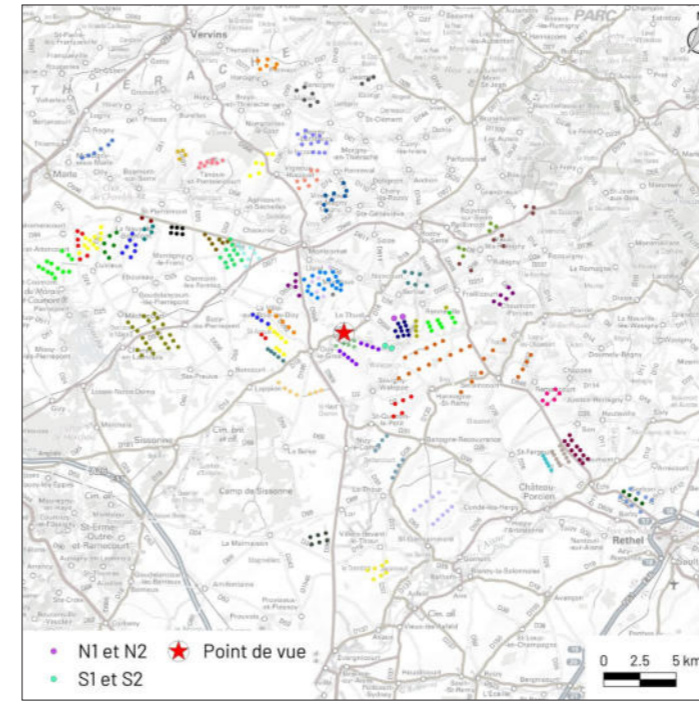




TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Terre de Beaumont et PE HSR	Depuis ce point, les vues sont partiellement ouvertes sur le milieu agricole et l'on peut voir sur la gauche une partie du parc Terre de Beaumont ainsi que le parc HSR avec une prégnance moindre. Dans ce paysage, le projet de Beaumont Sud est visible en avant plan du parc des Portes du Porcien avec une hauteur apparente importante. De plus l'éolienne S1 est partiellement masquée par les peupliers visibles au premier plan. Le projet vient renforcer le motif existant avec un effet de densification.	<ul style="list-style-type: none"> > Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification 	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 594	Depuis cette portion de la RD 594, aux abords de l'habitat isolé de Beaumont, le projet s'inscrit au cœur de l'espace agricole dans l'axe de la route et est visible avec une prégnance visuelle forte. Bien que la prégnance du projet soit atténuée du fait de l'importance du contexte éolien existant, l'impact paysager est qualifié de fort pour les habitants de la Ferme de Beaumont et les utilisateurs de la RD 594.	<ul style="list-style-type: none"> > Modification du paysage traversé 	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Habitat isolé de Beaumont		<ul style="list-style-type: none"> > Modification du paysage quotidien 	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

31 - Perception depuis la RD 18

Données techniques du photomontage			
Date et heure de la prise de vue	Le 30 juillet 2020 à 13:00	Coordonnées (Lambert 93)	X: 776195
Distances aux projets	Beaumont Nord : 3 606 m (N1) Beaumont Sud : 2 976 m (S1)		Y: 6949557
Azimut (direction)	89° (est)	Altitude (en m NGF)	149 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- Myosotis
- HSR
- Château Porcien
- Renneville
- Château Porcien II
- Saint Germainmont
- La Thierache
- Chappes et Remaucourt
- La Hotte
- Sévigny Waleppe (Nord et Sud)
- Sévigny Waleppe (Extension)
- Mont de Gerson
- Quatre Peupliers
- La Vallée Bleue
- Les Balossiers
- Terre de Beaumont (Parc P)
- Portes du Porcien
- Mont de Gerson 2

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°



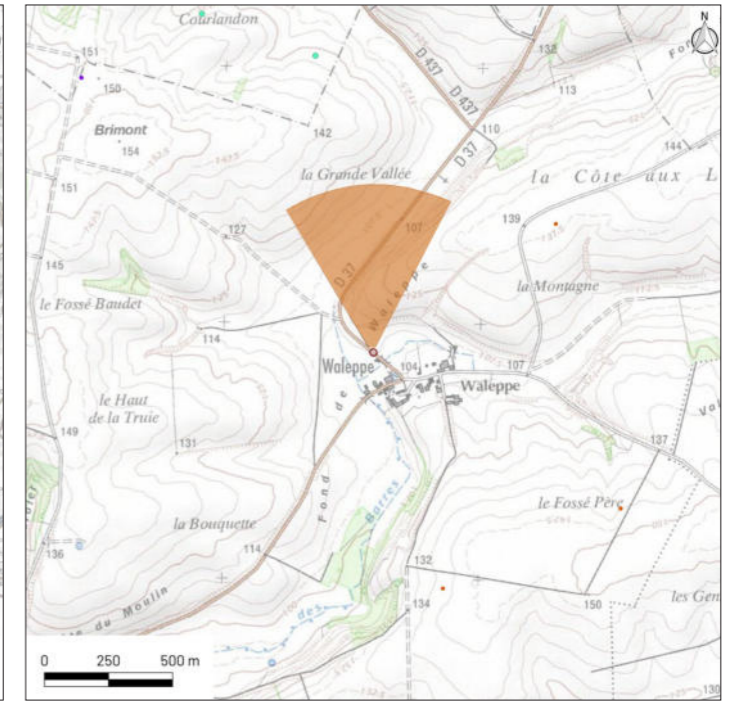
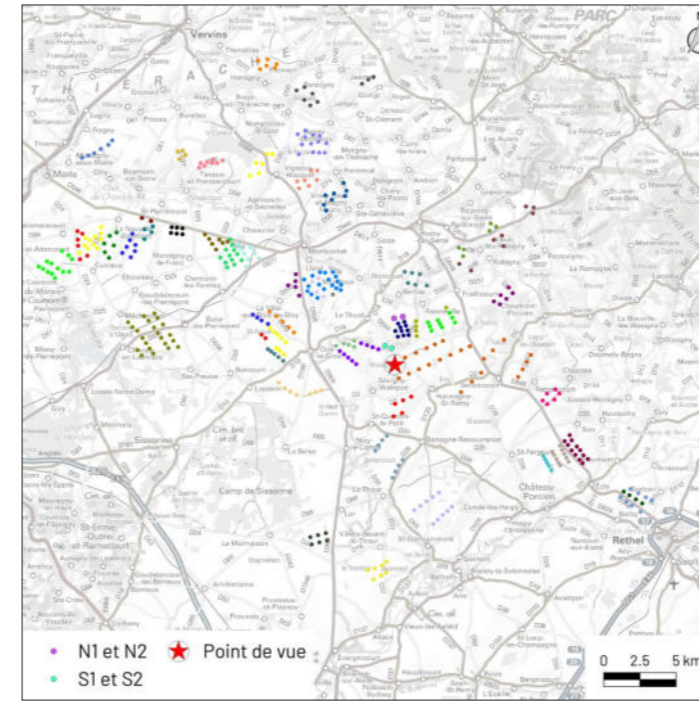


TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Sévigny Waleppe (Nord, Sud et Extension) et autres	Depuis cette portion de la RD 18, les vues sont ouvertes sur le milieu agricole et l'on peut voir sur la droite avec une prégnance visuelle forte les parcs de Sévigny Waleppe (Nord, Sud et Extension). Le projet de Beaumont Sud est visible sur la droite dans la continuité des parcs de Sévigny Waleppe avec une prégnance faible. Il y a donc un renforcement du motif éolien. D'autre part, le projet est implanté de manière latérale à l'axe de la route et la modification du paysage traversé est qualifiée de très faible.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 18		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

32 - Perception depuis les abords du hameau de Waleppe

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 10 février 2021 à 11:43	Coordonnées (Lambert 93)	X: 779708
Distances aux projets	Beaumont Nord : 3 215 m (N1) Beaumont Sud : 1 180 m (S2)		Y: 6947350
Azimut (direction)	359° (nord)	Altitude (en m NGF)	104 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- | | | | | | | |
|-------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|---------------|
| Champagne Picarde | Carreau Manceau/ Energie 02 | Chemin de la Ville aux Bois | Parc éolien de l'Espérance | Terres de Caumont | Epine Marie-Madeleine | Cerisier |
| Meiller | Carreau Manceau/ Energie Dizi | Champ Madame | Parc éolien du Château | MET Les Grands Bois | Epine Marie-Madeleine (Extension) | Haudicourts |
| Chemin du Chêne | Carreau Manceau/ Energie Obi | Blanches Fosses | Lislet 1 et 2, Bois Lislet, Montloué | MET Les Grands Bois Extension | Sévigny Waleppe (Nord et Sud) | Goudelancourt |
| Violettes | Le Grand Cerisier | La Vallée Bleue | Moulin d'Autremencourt (Parc F) | MET Le Blanc Mont | Sévigny Waleppe (Extension) | Primevères |
| | La Ville aux Bois Les Dizy | Chaourse | Autremencourt/Cuirieux | Les Balossiers | Terre de Beaumont (Parc P) | |
| | Grands Bails | La Vallée Bleue | La Vallée Bleue | | | |
| | Valiette | | | | | |

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°



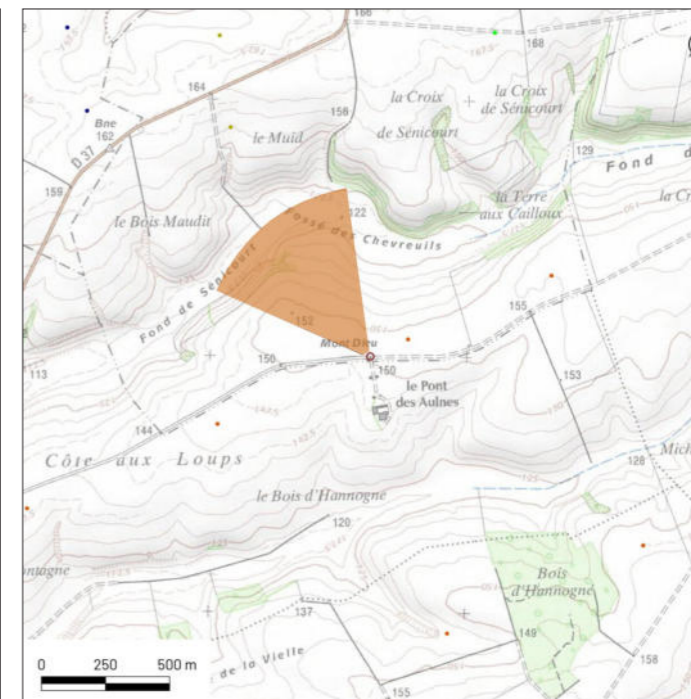
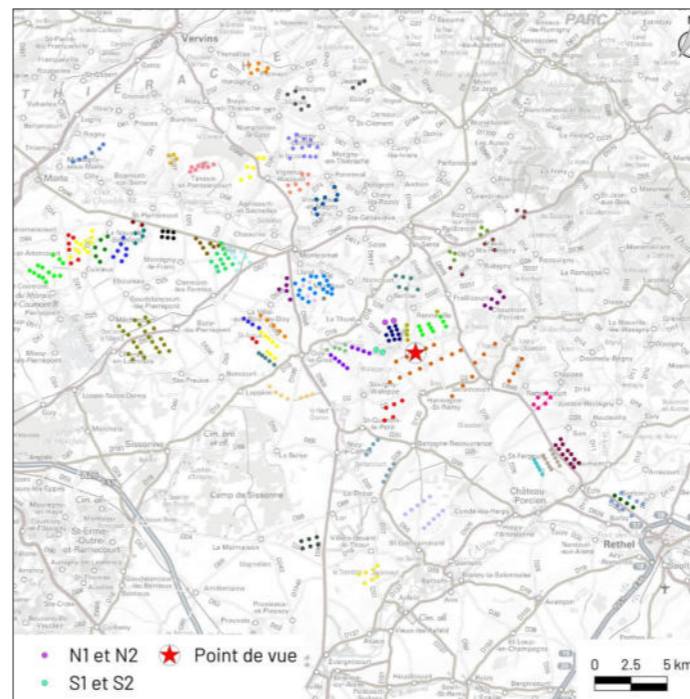


TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Sévigny Waleppe (Nord et Sud)	Depuis cette portion de la RD 37, aux abords du hameau de Waleppe, les vues sont ouvertes sur le milieu agricole et l'on peut voir le parc de Sévigny Waleppe (Nord et Sud) dans l'axe de la route avec une prégnance visuelle modérée. Dans ce paysage, le projet de Beaumont Sud prend place sur la droite dans le prolongement du parc de Sévigny Waleppe avec une hauteur apparente et une prégnance visuelle forte. Il y a donc un renforcement du motif éolien avec un effet d'étalement sur l'horizon. De plus, la modification du paysage quotidien est qualifiée de forte pour les habitants de Waleppe et les utilisateurs de la RD 37. Cependant, il s'agit d'une vue localisée puisqu'une dense haie d'arbres de haut jet borde la frange nord du bourg et ferme la majorité des vues en direction du projet de Beaumont Sud.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 37		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau de Waleppe		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

33 - Perception depuis les abords du Pont des Aulnes

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 31 juillet 2020 à 10:17	Coordonnées (Lambert 93)	X: 781762
Distances aux projets	Beaumont Nord : 2 697 m (N2) Beaumont Sud : 2 279 m (S2)		Y: 6948445
Azimut (direction)	300° (ouest-nord-ouest)	Altitude (en m NGF)	151 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- | | | | | | | |
|-------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| Montigny-la-Cour | HSR | Chemin de la Ville aux Bois | Parc éolien de l'Espérance | Terres de Caumont | Epine Marie-Madeleine | Cerisier |
| Champagne Picarde | Carreau Manceau/ Energie 02 | Champ Madame | Parc éolien du Château | MET Les Grands Bois | Epine Marie-Madeleine (Extension) | Haudicourts |
| Meiller | Carreau Manceau/ Energie Dizy | Blanches Fosses | Lislet 1 et 2, Bois Lislet, Montloué | MET Les Grands Bois Extension | Sévigny Waleppe (Nord et Sud) | Godelancourt |
| Chemin du Chêne | Carreau Manceau/ Energie Obi | Le Grand Cerisier | Moulin d'Autremencourt (Parc F) | MET Le Blanc Mont | Sévigny Waleppe (Extension) | Primevères |
| Violettes | La Ville aux Bois Les Dizy | Grands Balls | Autremencourt/Cuirieux | Chaourse | Terre de Beaumont (Parc P) | |
| | Valiette | La Vallée Bleue | Les Balossiers | | | |

33 - Perception depuis les abords du Pont des Aulnes

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°



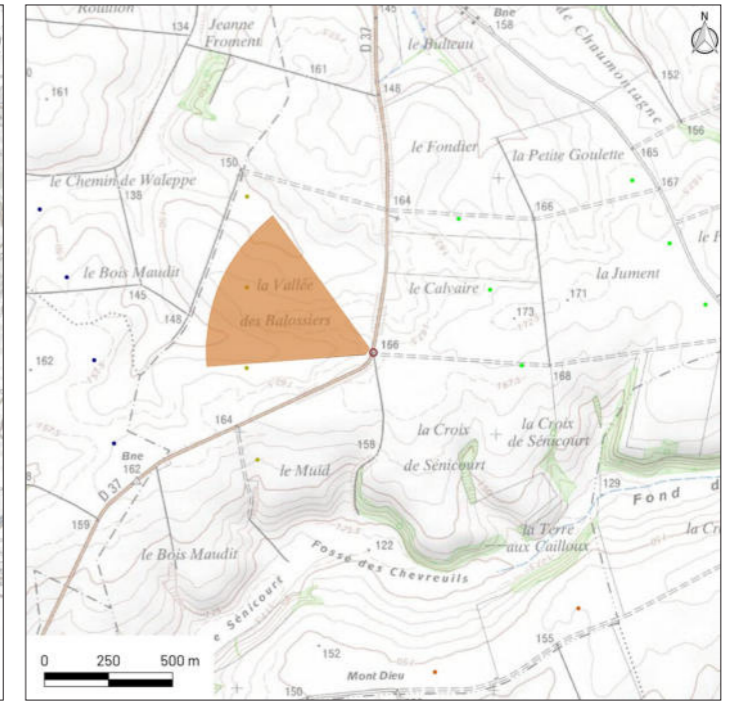
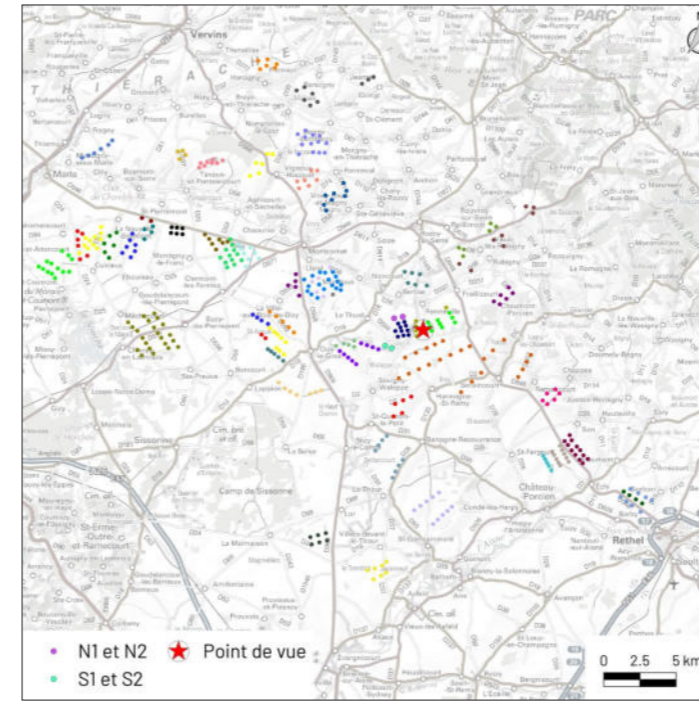


TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de Sévigny Waleppe (Nord et Sud) et HSR et autres	Depuis ce point de vue aux abords de l'habitat isolé du Pont des Aulnes, les vues sont ouvertes en profondeur sur le milieu agricole et plusieurs parcs éoliens sont visibles avec une prégnance visuelle forte. Dans ce paysage, les éoliennes du projet de Beaumont Sud se mêlent à celles du parc de Sévigny Waleppe (Nord et Sud) avec une hauteur apparente supérieure. Ainsi, bien que le projet participe au renforcement du motif éolien, cet effet demeure faible. Par ailleurs, du fait de l'importance du contexte éolien existant, l'impact paysager supplémentaire demeure faible pour les habitants du Pont des Aulnes. À noter toutefois que ce lieu-dit semble inhabitée, et même déclassée, du fait de l'autorisation du parc HSR à moins de 500m.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Habitat isolé du Pont des Aulnes		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

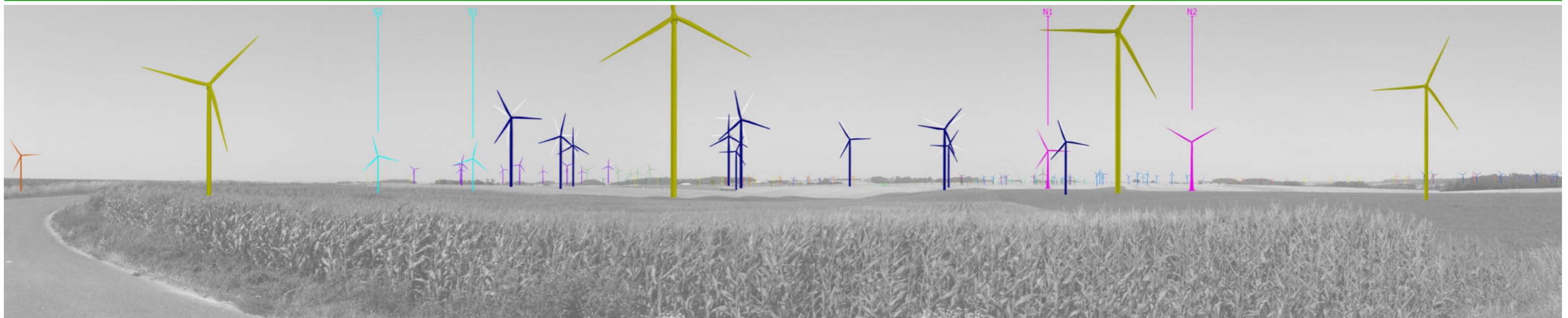
34 - Perception depuis la RD 37

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 31 juillet 2020 à 09:54	Coordonnées (Lambert 93)	X: 781668
Distances aux projets	Beaumont Nord : 1 690 m (N2) Beaumont Sud : 2 518 m (S2)		Y: 6949760
Azimut (direction)	267° (ouest)	Altitude (en m NGF)	166 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- | | | | | | |
|-------------------|-------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Montigny-la-Cour | Carreau Manceau/ Energie 02 | Parc éolien de l'Espérance | Terres de Caumont | Epine Marie-Madeleine | Cerisier |
| Champagne Picarde | Carreau Manceau/ Energie Dizi | Parc éolien du Château | Lislet 1 et 2, Bois Lislet, Montloué | MET Les Grands Bois | Haudicourts |
| Meiller | Carreau Manceau/ Energie Obi | Blanches Fosses | Moulin d'Autremencourt (Parc F) | MET Les Grands Bois Extension | Goudelancourt |
| Chemin du Chêne | Grands Bails | Autremencourt/Cuirieux | Autremencourt/Cuirieux | MET Le Blanc Mont | Terre de Beaumont (Parc P) |
| Violettes | La Ville aux Bois Les Dizy | Valiette | Chaourse | Sévigny Waleppe (Extension) | Primevères |
| | | | Les Balossiers | | |

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°



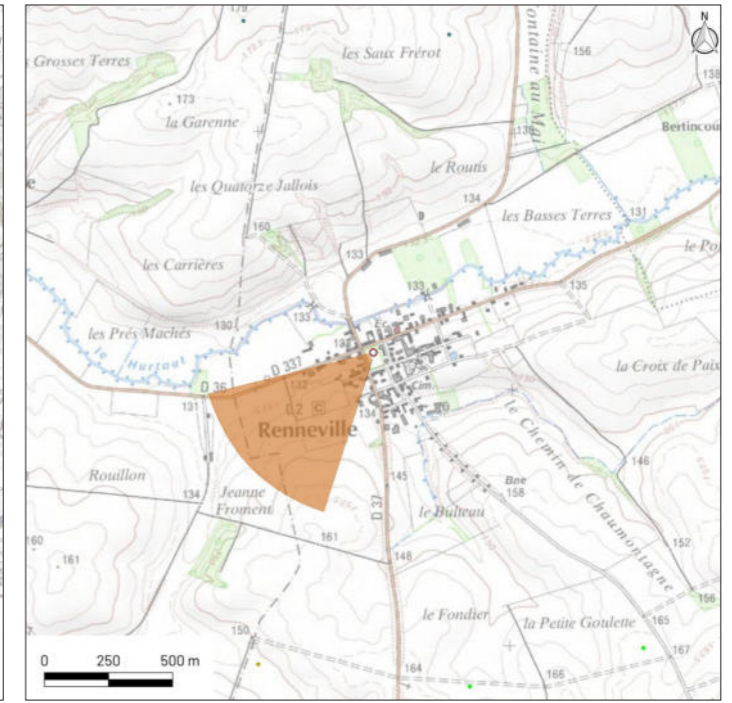
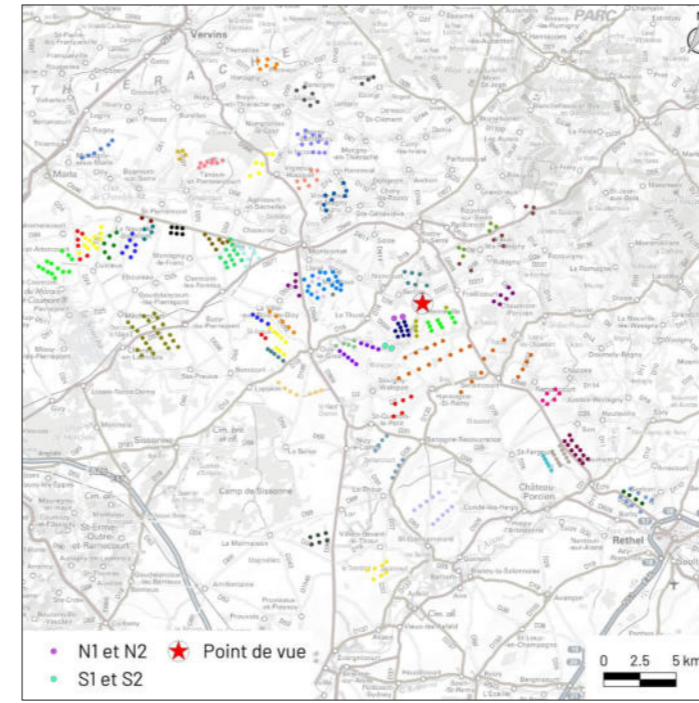


TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Terre de Beaumont et des Balossiers et autres	Depuis cette portion de la RD 37, les vues sont ouvertes en profondeur sur le milieu agricole et l'on peut voir au premier plan le parc éolien des Balossiers avec une prégnance visuelle très forte tandis que le parc Terre de Beaumont est visible en arrière-plan avec une prégnance modérée. Le projet de Beaumont Sud s'inscrit dans l'axe du parc de Sévigny Waleppe (Nord et Sud) avec une hauteur apparente moindre comparé à celle des parcs des Balossiers et Terre de Beaumont. Ainsi, bien que le projet participe au renforcement du motif éolien, cet effet demeure faible. D'autre part, l'impact paysager supplémentaire demeure faible pour les utilisateurs de la RD 37.	<ul style="list-style-type: none"> > Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification 	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 37		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

35 - Perception depuis le centre-bourg de Renneville

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 10 février 2021 à 10:00	Coordonnées (Lambert 93)	X: 781625
Distances aux projets	Beaumont Nord : 1647 m (N2) Beaumont Sud : 3748 m (S2)		Y: 6951587
Azimut (direction)	225° (sud-ouest)	Altitude (en m NGF)	132 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- | | | | | |
|--|--|---|--|---|
| ● Cote du Moulin | ● HSR | ● Chemin de la Ville aux Bois | ● Terres de Caumont | ● Epine Marie-Madeleine |
| ● Renneville | ● Blanc Mont | ● Parc éolien du Château | ● Lislet 1 et 2, Bois Lislet, Montloué | ● Sévigny Waleppe (Nord et Sud) |
| ● Saint Germainmont | ● Carreau Manceau/ Energie O2 | ● Moulin d'Autremencourt (Parc F) | ● MET Le Blanc Mont | ● Godelancourt |
| ● Montigny-la-Cour | ● Carreau Manceau/ Energie Dizi | ● Blanches Fosses | ● Les Balossiers | ● Sévigny Waleppe (Extension) |
| ● Champagne Picarde | ● Carreau Manceau/ Energie Obi | ● Grands Bails | ● Terre de Beaumont (Parc P) | ● Portes du Porcien |
| | ● La Ville aux Bois Les Dizi | | | |

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°

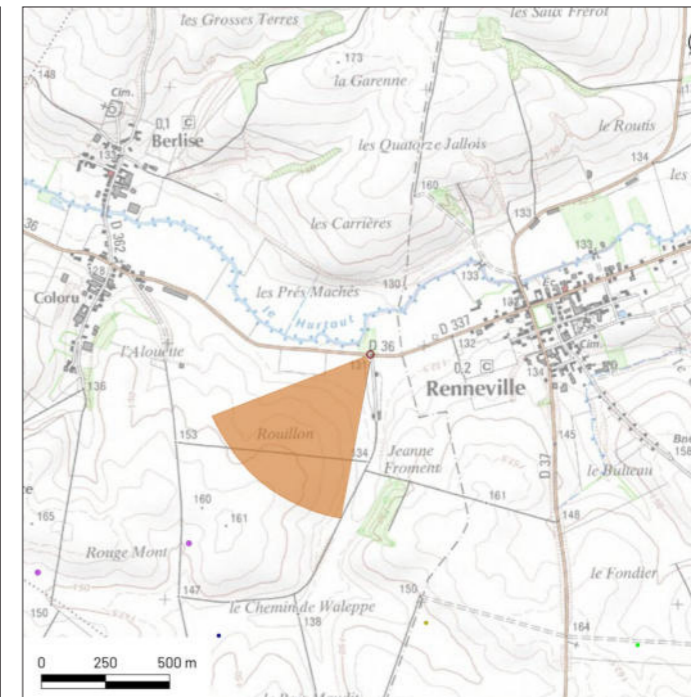
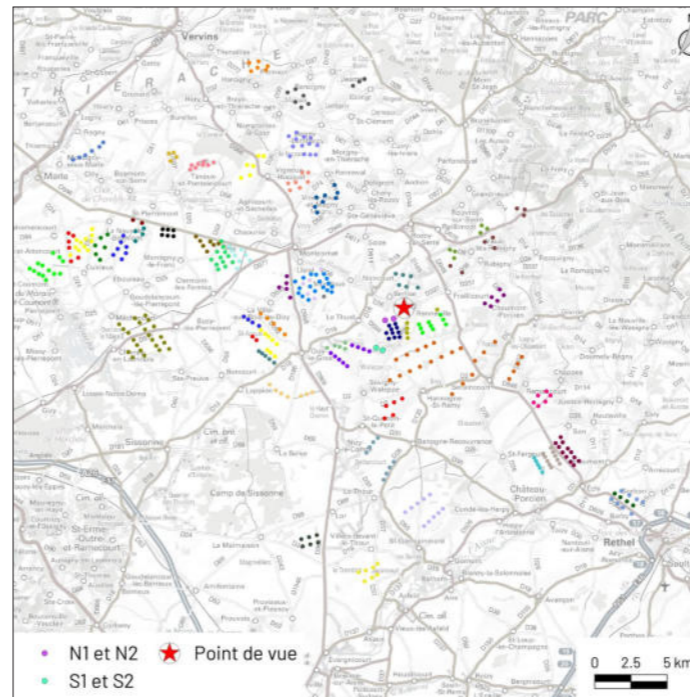




TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Terre de Beaumont et des Balossiers	Depuis le centre-bourg de Renneville, les vues sont majoritairement fermées par la trame bâtie et végétale du bourg. Cependant, on peut apercevoir par intermittence des fragments de pale des parcs Terre de Beaumont et des Balossiers au-dessus de la trame bâtie. Le projet de Beaumont Sud est entièrement masqué par la trame bâtie et végétale du bourg. Ainsi, il n'y a pas de renforcement du motif éolien, ni de modification du paysage quotidien pour les habitants de Renneville.	> Pas d'effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Centre-bourg de Renneville		> Pas de modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

36 - Perception depuis les abords de l'habitat isolé du Poteau

Données techniques du photomontage			
Date et heure de la prise de vue	Le 31 juillet 2020 à 07:51	Coordonnées (Lambert 93)	X: 780957
Distances aux projets	Beaumont Nord : 1 022 m (N2) Beaumont Sud : 3 260 m (S2)		Y: 6951418
Azimut (direction)	216° (sud-ouest)	Altitude (en m NGF)	130 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- Cote du Moulin
- HSR
- Chemin de la Ville aux Bois
- Saint Germainmont
- Blanc Mont
- Carreau Manceau/ Energie 02
- Montigny-la-Cour
- La Motelle
- Carreau Manceau/ Energie Dizi
- Carreau Manceau/ Energie Obi
- Sévigny Waleppe (Nord et Sud)
- Champagne Picarde
- La Ville aux Bois Les Dizi
- Sévigny Waleppe (Extension)
- Terre de Beaumont (Parc P)
- Les Balossiers
- Portes du Porcien

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°



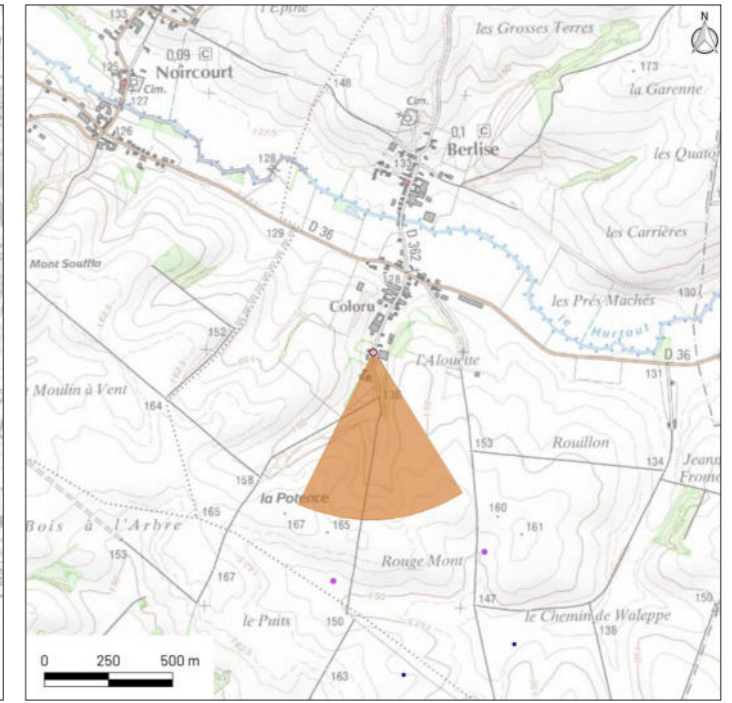
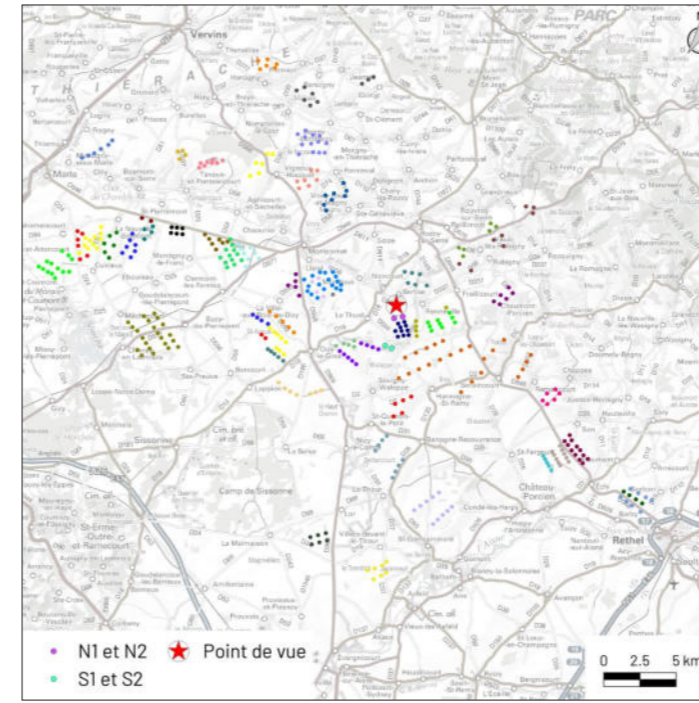


TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Hurtaut	Depuis ce point de vue en fond de vallée du Hurtaut, les perceptions sont ouvertes sur une vaste parcelle agricole mais la profondeur de champ est limitée par le relief bombé. Le parc éolien Terre de Beaumont est visible à l'horizon avec une prégnance visuelle importante et sur une large emprise. Dans ce paysage, les éoliennes du projet de Beaumont Sud prennent place en arrière-plan du parc Terre de Beaumont et sont majoritairement tronquées par le relief bombé. Ainsi, il y a un renforcement du motif éolien très faible mais aucune modification de la structure paysagère n'a été constatée. Depuis cette portion de la RD 36 en sortie de bourg de Renneville, le projet de Beaumont Sud est majoritairement masqué par le relief et les éoliennes S1 et S2 se mêlent aux éoliennes existantes. Ainsi, l'impact paysager supplémentaire est qualifié de très faible pour la sortie de bourg de Renneville et les utilisateurs de la RD 36.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Terre de Beaumont et autres		> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 36		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Habitat isolé du Poteau et sortie de bourg de Renneville		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

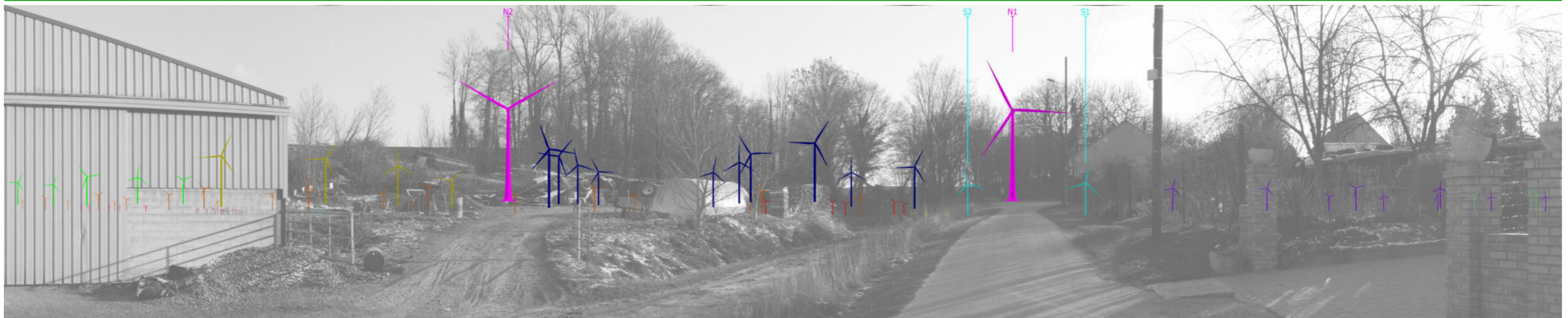
37 - Perception depuis la frange sud de Berlise

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 10 février 2021 à 15:10	Coordonnées (Lambert 93)	X: 779815
Distances aux projets	Beaumont Nord : 891 m (N2) Beaumont Sud : 2 890 m (S1)		Y: 6951459
Azimut (direction)	185° (sud)	Altitude (en m NGF)	134 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- Myosotis
- Cote du Moulin
- HSR
- Chateau Porcien
- Renneville
- Blanc Mont
- Chateau Porcien II
- Saint Germainmont
- Montigny-la-Cour
- La Motelle
- Chappes et Remaucourt
- Sévigny Waleppe (Nord et Sud)
- Sévigny Waleppe (Extension)
- Mont de Gerson
- Terre de Beaumont (Parc P)
- Mont de Gerson 2
- Portes du Porcien
- Les Balossiers

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°



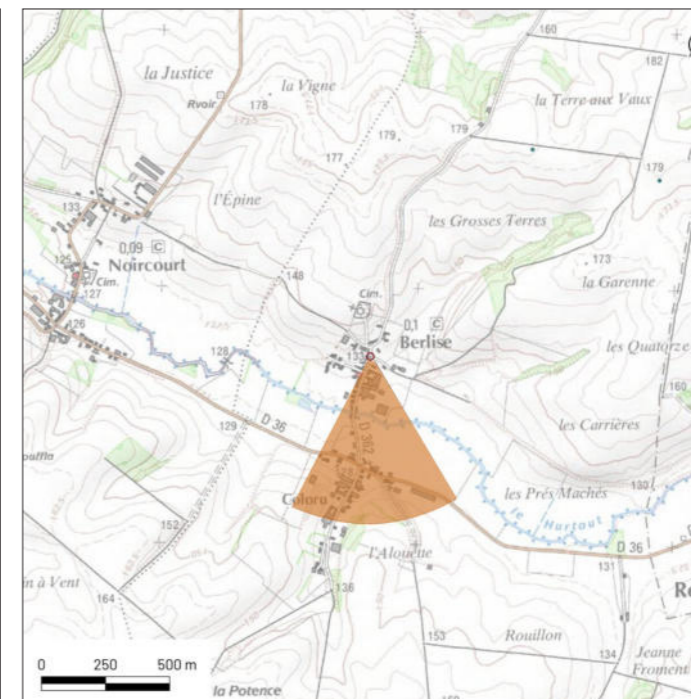
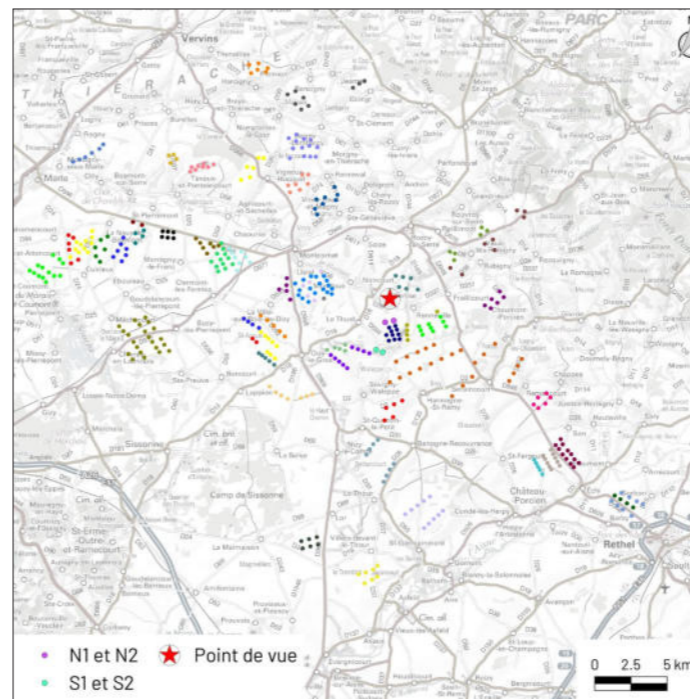


TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Terre de Beaumont	Depuis la frange sud de Berlise, les vues sont majoritairement fermées par le relief et la trame végétale. Cependant, on peut distinguer, filtrée par la trame végétale, une partie du parc Terre de Beaumont avec une très faible prégnance visuelle. Dans ce paysage, le projet de Beaumont Sud est entièrement masqué par le relief et la trame végétale. Ainsi, il n'y a pas de modification du paysage quotidien, ni de renforcement du motif éolien et l'impact est qualifié de nul.	> Pas d'effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange sud de Berlise		> Pas de modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

38 - Perception depuis le nord de Berlise

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 23 avril 2021 à 12:55	Coordonnées (Lambert 93)	X: 779988
Distances aux projets	Beaumont Nord : 1537 m (N2) Beaumont Sud : 3 646 m (S1)		Y: 6952196
Azimut (direction)	187° (sud)	Altitude (en m NGF)	134 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- Myosotis
- Cote du Moulin
- HSR
- Chemin de la Ville aux Bois
- Château Porcien
- Renneville
- Blanc Mont
- Château Porcien II
- Saint Germainmont
- Carreau Manceau/ Energie 02
- Sévigny Waleppe (Nord et Sud)
- Montigny-la-Cour
- La Motelle
- Carreau Manceau/ Energie Dizi
- Sévigny Waleppe (Extension)
- Champagne Picarde
- Chappes et Remaucourt
- Carreau Manceau/ Energie Obi
- Mont de Gerson
- La Ville aux Bois Les Dizi
- Les Balossiers
- Portes du Porcien
- Mont de Gerson 2

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°





Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée du Hurtaut	Depuis la frange nord de Berlise, sur le versant nord de la vallée du Hurtaut, les vues donnent sur les habitations de Berlise et l'on peut apercevoir avec une très faible prégnance visuelle des fragments de pale des éoliennes du parc de Terre de Beaumont tandis que le parc de Beaumont Nord émerge de la trame bâtie avec une prégnance visuelle importante. Dans ce paysage, le projet de Beaumont Sud s'inscrit dans le prolongement du parc Terre de Beaumont sur la droite avec une hauteur apparente similaire. Les éoliennes du projet sont majoritairement masquées par la trame bâtie et végétale du bourg et seuls des fragments de pale sont visibles par intermittence avec une très faible prégnance. Ainsi la modification du paysage quotidien est qualifiée de très faible pour la frange nord de Berlise.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Terre de Beaumont et Beaumont Nord		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange nord de Berlise		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire immédiate						
25	Analyse de la covisibilité avec l'église Saint-Nicolas de Noircourt		PE Terre de Beaumont et des Balossiers	RD 18	Frange nord de Noircourt	Covisibilité avec l'église Saint-Nicolas de Noircourt (MH 1)
26	Perception depuis les abords de l'église Saint-Nicolas de Noircourt				Centre-bourg de Noircourt	Visibilité depuis l'église Saint-Nicolas de Noircourt (MH 1)
27	Perception depuis la RD 18		PE Terre de Beaumont et des Balossiers et autres	RD 18		
28	Perception depuis la frange est du Thuel		PE Beaumont Nord	RD 594	Frange est du Thuel	
29	Perception depuis le centre-bourg du Thuel		PE Sévigny Waleppe (Nord et Sud)	RD 18	Centre-bourg du Thuel	
30	Perception depuis les abords de Beaumont		PE Terre de Beaumont et autres	RD 594	Habitat isolé de Beaumont	
31	Perception depuis la RD 18		PE Sévigny Waleppe (Nord, Sud et Extension) et autres	RD 18		
32	Perception depuis les abords du hameau de Waleppe		PE Sévigny Waleppe (Nord et Sud) et autres	RD 37	Hameau de Waleppe	
33	Perception depuis les abords du Pont des Aulnes		PE de Sévigny Waleppe (Nord et Sud) et HSR et autres		Habitat isolé du Pont des Aulnes	
34	Perception depuis la RD 37		PE Terre de Beaumont et des Balossiers et autres	RD 37		
35	Perception depuis le centre-bourg de Renneville		PE Terre de Beaumont et des Balossiers		Centre-bourg de Renneville	
36	Perception depuis les abords de l'habitat isolé du Poteau	Vallée du Hurlaut	PE Terre de Beaumont et autres	RD 36	Habitat isolé du Poteau et sortie de bourg de Renneville	
37	Perception depuis la frange sud de Berlise		PE Terre de Beaumont		Frange sud de Berlise	
38	Perception depuis la frange nord de Berlise	Vallée du Hurlaut	PE Terre de Beaumont et Beaumont Nord		Frange nord de Berlise	

FIGURE 100 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE IMMÉDIATE

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

FIGURE 99 : GRADIENT DE QUALIFICATION DES IMPACTS POUR LES ENJEUX ILLUSTRÉS VIA LES PHOTOMONTAGES

3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L' AIRE IMMÉDIATE

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Dans l'aire d'étude immédiate, le recul de l'implantation du projet éolien vis-à-vis du Hurtaut permet de limiter la prégnance des éoliennes depuis ces secteurs et d'éviter un effet d'écrasement significatif. L'impact du projet depuis la vallée principale est qualifié de très faible.

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

Perçues depuis l'aire immédiate, les éoliennes du projet de Beaumont Sud renforcent le motif éolien dans le paysage de manière majoritairement faible. Sur les 13 photomontages qui traitent des effets cumulés dans l'aire immédiate, 2 photomontages font état d'un impact modéré et 4 d'un impact faible. Dans l'aire d'étude immédiate, le projet entretient d'étroites relations visuelles avec les parcs éoliens existants de Terre de Beaumont et Sévigny Waleppe Nord. Bien que la lecture des parcs à proximité soit préservée, quelques chevauchements visuels sont générés par l'insertion du parc en projet. De par son implantation, le projet s'inscrit régulièrement en premier ou arrière-plan des parcs existants.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Les impacts évalués depuis les axes de communication sont majoritairement faibles à modérés, du fait de la présence d'un contexte éolien existant important. Depuis les axes les plus proches du projet, les éoliennes impactent peu le paysage traversé. Ainsi, seuls 2 photomontages font état d'un impact important pour les RD 594 et 37. Les autres impacts concernant les axes de communication sont qualifiés de faible ou très faible.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

Cet enjeu est majeur depuis l'aire d'étude immédiate, il concerne 11 photomontages réalisés. Les impacts relevés varient de très faibles (3/11) à forts (2/11). De plus, 4 photomontages font état d'un impact nul et 2 photomontages d'un impact faible. Les photomontages 30 et 32 démontrent que la prégnance du projet est importante depuis les habitats les plus proches de Waleppe et Beaumont. Toutefois, il s'agit d'impacts localisés qui peuvent être nuancés du fait notamment de la présence d'une végétation privative. En effet, le motif éolien est déjà coutumier des perceptions et le projet s'inscrit dans une logique de densification comme en témoigne la plupart des photomontages.

■ VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ

Deux photomontages ont permis d'analyser l'impact du projet de Beaumont Sud sur le seul monument historique relevé dans l'aire immédiate (Église Saint-Nicolas de Noircourt) dont la sensibilité avait été évaluée à modérée pour la visibilité et forte pour la covisibilité au stade de l'état initial. Ces photomontages concluent à un impact nul pour la covisibilité et la visibilité depuis les abords de l'édifice.

G . IMPACT EN PHASE CHANTIER

■ LES CHEMINS D'ACCÈS ET LES ABORDS DES ÉOLIENNES

Une partie des voies d'accès au parc pour la construction et la maintenance des éoliennes sont existantes. Un renforcement de certains de ces chemins est à réaliser. Quelques nouveaux chemins seront créés mais leur visibilité dans le paysage demeurera faible et local. Les aires de grutage nécessaires au montage des éoliennes réalisées en stabilisé renforcé deviendront des aires de maintenance permanente et n'auront qu'un impact paysager très faible.

Les impacts du chantier étant très réduits et temporaires, aucune mesure particulière n'est prise pour limiter son impact visuel. La réutilisation des chemins existants est maximisée afin de limiter la création de nouveaux chemins.

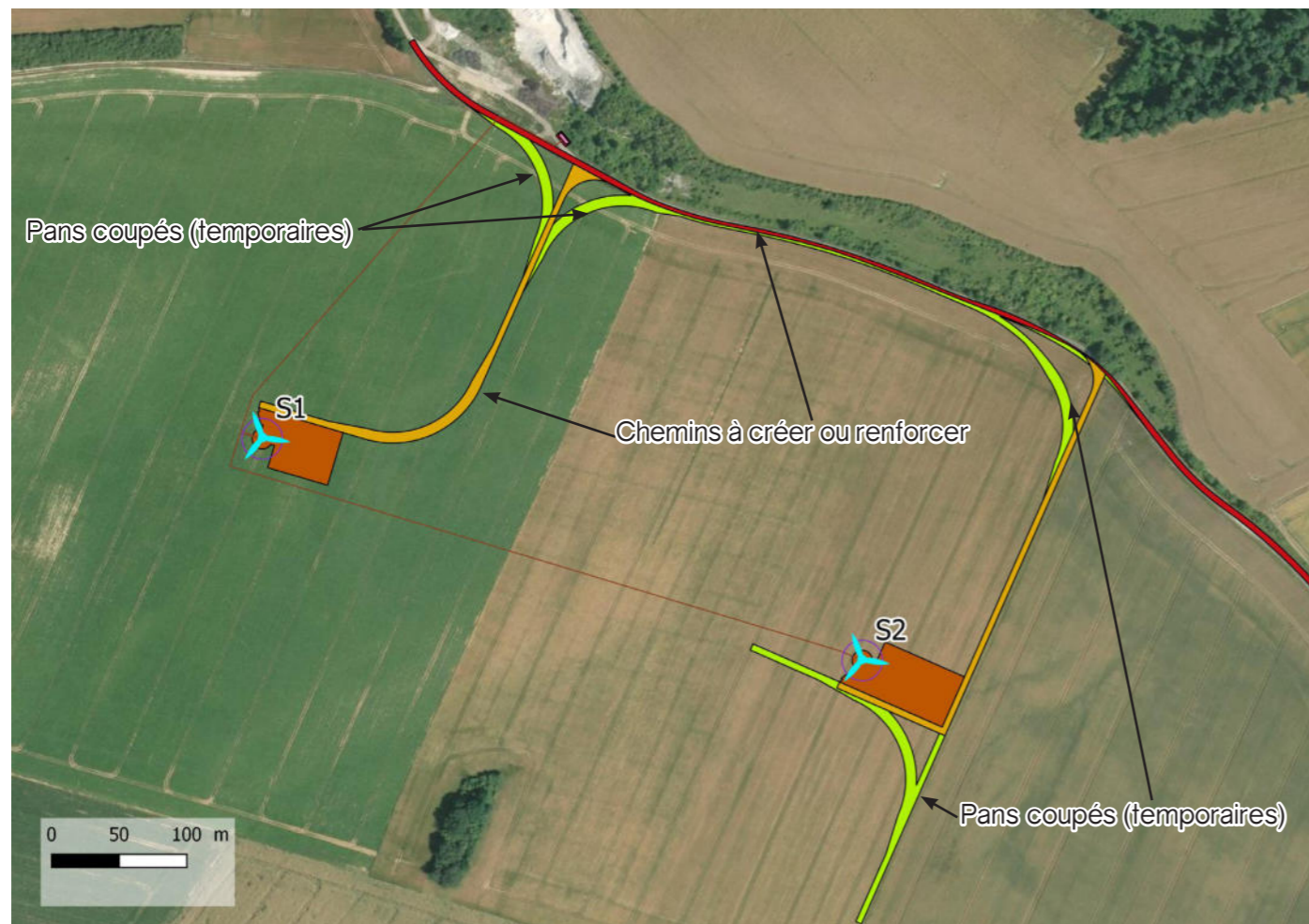


FIGURE 101 : PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PROJET DE BEAUMONT NORD

H . POSTE DE LIVRAISON

Un poste de livraison est prévu pour le projet éolien de Beaumont Sud aux abords de la RD 594 au nord du parc éolien et à proximité d'une carrière. Il s'agit d'un module de 9 m par 3 m.

Le poste aura une finition en béton brut gris clair (RAL : 7035). Ce revêtement, durable et sans entretien, assure une bonne évolution dans le temps.

Par ailleurs, le poste de livraison ne sera pas visible depuis les habitations les plus proches car il sera masqué par la trame végétale et le relief bombé. À noter que l'habitation la plus proche est l'habitat isolé de Beaumont situé à environ 830 m au nord du poste de livraison.



FIGURE 102 : LOCALISATION DU POSTE DE LIVRAISON



PHOTO 116 : SIMULATION D'INTÉGRATION DU POSTE DE LIVRAISON LE LONG D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION

I . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE

1 . PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

1.1. PRÉAMBULE

L'objectif de ce chapitre est de donner une idée, relative, de la présence éolienne dans le paysage et du degré de contribution du projet éolien de Beaumont Sud aux risques d'effet d'encerclement des lieux de vie, en lien avec le contexte éolien existant et à venir.

Les schémas présentés dans la suite de cette étude apportent ainsi une lecture théorique (par l'affichage des différents angles et la représentation des éoliennes) sur l'occupation éolienne depuis un point donné. Cette méthode s'appuie sur des données précises (MNT, caractéristiques techniques des éoliennes considérées) mais ne prend pas en considération les obstacles tels que les haies, les boisements et le bâti qui peuvent souvent jouer le rôle de masque visuel total ou partiel. Il s'agit donc d'une analyse maximisante. Ainsi, afin d'analyser de manière qualitative l'occupation visuelle du territoire, une analyse paysagère de photomontages réalisés depuis les franges de bourgs est présentée à la suite de chaque schéma d'occupation visuelle.

La méthodologie présentée ci-après s'appuie sur le guide national de l'étude d'impact. Le guide de la région Hauts de France a également été pris en compte. À noter que ces guides ne comportent que des recommandations dépourvues de valeur réglementaire (notamment pour ce qui concerne les différents indices).

1.2. RÉALISATION DU SCHEMA D'OCCUPATION VISUELLE

L'occupation visuelle est analysée sur un rayon de 5 et 10 km, conformément aux préconisations généralement émises pour l'évaluation de la saturation et notamment celles de la DREAL Hauts de France.

L'ensemble du contexte éolien connu au jour de la réalisation du schéma est pris en compte (construits, autorisés et en instruction avec et sans avis de l'Autorité Environnementale). Les caractéristiques des éoliennes sont prises en compte (hauteur bout de pale réelle) et un filaire est affiché de façon circulaire (360°) autour du schéma de saturation.

Ce dernier représente la visibilité des éoliennes vis-à-vis du relief et de leur prégnance visuelle (positionnement, visibilité et hauteur apparente) depuis le lieu d'observation ce qui peut permettre de nuancer les résultats théoriques issus de l'analyse cartographique.

Un anneau est présent à 5 et à 10 km et indique les angles occupés par le motif éolien (en gris) et les espaces entre les parcs (en vert). À noter que c'est l'extérieur du rotor qui est considéré (et non le mât de l'éolienne). De plus, lorsque deux groupements éoliens sont distants de moins de 5°, ils sont considérés comme faisant partie d'un même ensemble et aucun angle de respiration n'est répertorié.

1.3. CRITÈRES D'ANALYSE

Trois critères sont ensuite étudiés :

> **Critère 1 - Indice d'occupation de l'horizon** : ce critère correspond à la somme des angles occupés par les parcs éoliens. Si l'angle cumulé est supérieur à 120° sur l'aire de 10 km, il est considéré dans le guide régional des Hauts de France que le seuil d'alerte est atteint.

> **Critère 2 - Indice de densité sur les horizons occupés** : ce critère correspond au ratio du nombre d'éoliennes présentes à moins de 5 km sur la totalité des angles occupés sur l'aire de 10 km, conformément à la méthodologie de la DREAL Hauts de France. Si l'indice de densité est supérieur à 0,1, il est considéré dans le guide régional des Hauts de France que le seuil d'alerte est atteint.

> **Critère 3 - Indice d'espace de respiration** : ce critère correspond à la mesure du plus grand angle continu sans éolienne dit « de respiration ». Différents seuils sont préconisés pour ce critère, dont la valeur de 120° qui correspond à la définition d'un espace de respiration dans le guide national de l'étude d'impact 2020. Cependant, il est considéré dans le guide régional des Hauts de France que le seuil d'alerte est atteint si l'angle est inférieur à 90°.

1.4. PRISE EN COMPTE DU PROJET DE BEAUMONT SUD

Du fait du développement concomitant des projets de Beaumont Nord et de Beaumont Sud et afin d'évaluer la contribution du projet aux risques de saturation visuelle et d'encerclement, la présente analyse intègre le projet de Beaumont Nord au contexte éolien considéré.

Trois situations sont alors étudiées dans le tableau d'incidence, en plus de la situation initiale :

- Prise en compte du projet de Beaumont Nord
- Prise en compte du projet de Beaumont Sud
- Prise en compte des projets de Beaumont Nord et Sud

2 . CHOIX DES BOURGS

Les bourgs les plus proches des projets sont potentiellement les plus exposés du fait de l'occupation maximale que peut présenter l'implantation dans son périmètre immédiat. En effet, plus on s'éloigne des projets plus l'emprise de ces derniers se réduit sur l'horizon. De plus, le choix des points tient compte du contexte éolien en place afin de déterminer des secteurs où potentiellement les projets viendraient en réduction d'un espace de respiration existant.

Ainsi, les bourgs de Noircourt, Berlise, Renneville, Waleppe et le Thuel, ont fait l'objet d'une analyse afin d'estimer les risques d'encerclement et d'occupation auxquels ils seraient confrontés avec l'insertion du projet sur ce territoire.

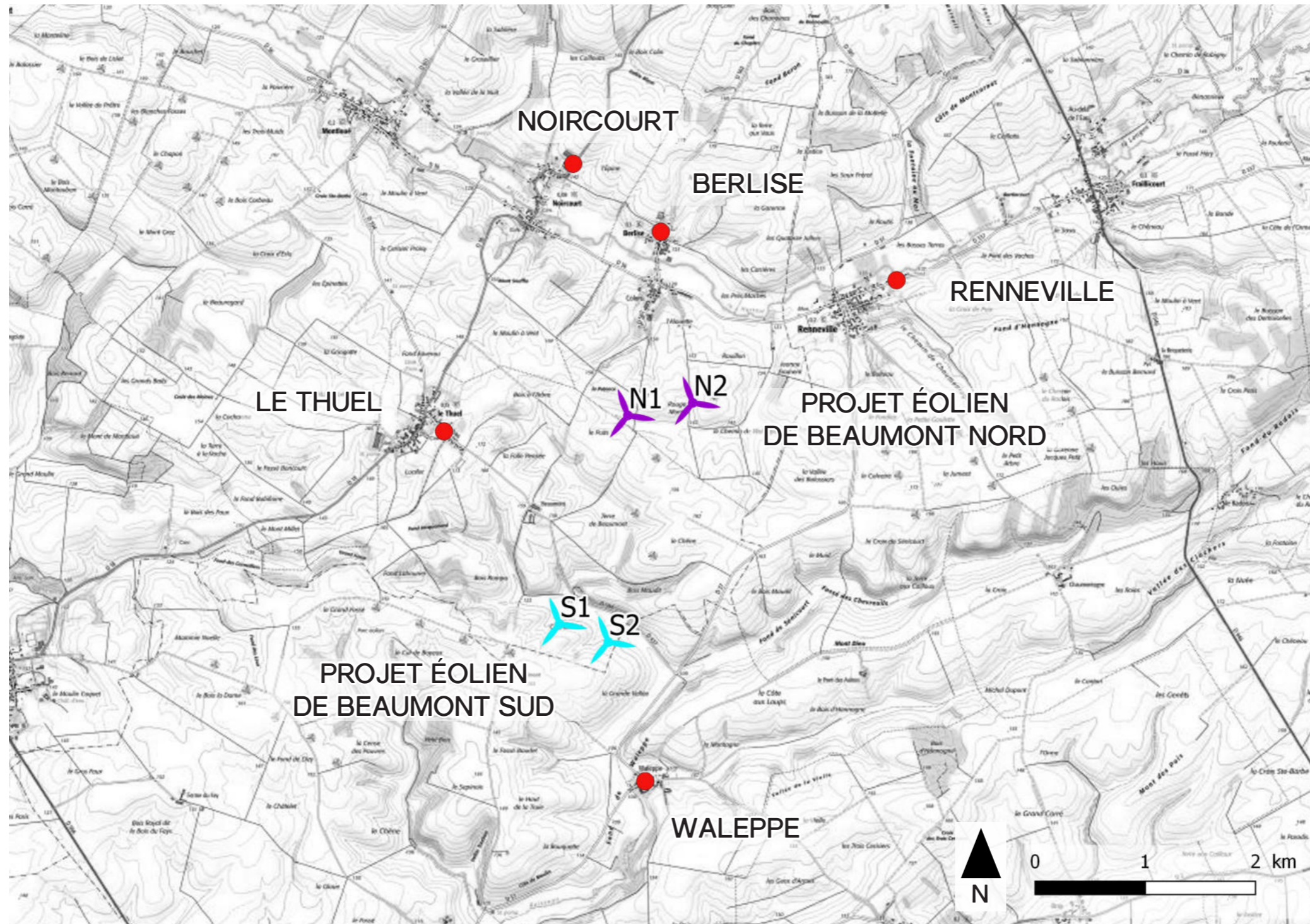


FIGURE 103 : LOCALISATION DES SCÉMAS D'OCCUPATION VISUELLE

3 . SCHÉMAS D'OCCUPATION VISUELLE

3.1. BOURG DE BERLISE

Le bourg de Berlise est implanté en fond de vallée du Hurtaut et les franges bâties s'étendent sur les versants nord et sud. Les perceptions depuis les franges peuvent être ouvertes sur le milieu agricole mais avec une profondeur de champ plutôt courte du fait du relief bombé mais aussi fermées par la trame végétale notamment pour les franges sud. Par ailleurs, elles sont plus restreintes depuis l'intérieur du bourg où la trame bâtie et la végétation des jardins privatifs constituent des masques visuels.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontage n°37 et 38 pris depuis la frange nord et la frange sud et conclut à un impact nul à très faible.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, plusieurs parcs sont théoriquement visibles à l'horizon dans un rayon de 5 km (principalement au sud du bourg) et occupent un angle cumulé total de 170° sur l'horizon. À noter cependant au nord du bourg, le parc en instruction de la Vallée Bleue présent à environ 900 m du bourg et théoriquement visible avec une prégnance visuelle importante. De plus, la présence de plusieurs parcs dans un rayon compris entre 5 et 10 km ajoute un angle cumulé de 71° d'horizon occupé. Ainsi, la somme des angles occupés est de 241°. Concernant l'indice de densité sur les horizons occupés, il est de 0,21 à l'état initial. D'autre part, le plus grand espace de respiration est de 38° et se situe au nord du bourg.

à environ 0,8 km et 2,8 km des franges bâties. Le projet de Beaumont Nord se superpose partiellement avec le parc construit de Terre de Beaumont et ne tend à augmenter l'angle théorique occupé par le motif éolien que de 7°, tandis que le projet de Beaumont Sud comble l'espace inoccupé entre les parcs de Terre de Beaumont et de Sévigny Waleppe Nord et occupe un angle de 14° sur l'horizon avec une prégnance équivalente. Ainsi, l'indice d'occupation sur l'horizon évolue peu après introduction des projets en augmentant de 1,9% pour le projet de Beaumont Nord et 3,9% pour le projet de Beaumont Sud. Concernant l'indice de densité sur les horizons occupés, il évolue peu après introduction des projets et augmente seulement de 4,8% du fait de l'introduction de seulement 4 éoliennes sur un horizon partiellement déjà occupé par le motif éolien. Enfin le plus grand espace de respiration de 38° présent au nord du bourg demeure inchangé après introduction des 2 projets.

D'après cette analyse théorique, les projets de Beaumont Nord et Sud ne contribuent que de manière très faible à la saturation visuelle théorique aux abords du village de Berlise. De plus, il s'agit d'une analyse théorique maximisante du fait de la prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens en instruction avec et sans avis de l'Autorité Environnementale. Par ailleurs, cette analyse ne prend pas en compte le relief et la végétation qui peuvent masquer localement les parcs à l'horizon en fonction de l'implantation du bourg. Toutefois, plusieurs photomontages ont été réalisés depuis ce bourg, dont un est présenté ci-après à titre illustratif et permet d'apprécier la répartition horizontale réelle des différents parcs et projets.

Les projets de Beaumont Nord et Sud sont implantés au sud du bourg, sur le plateau du Porcien respectivement

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Berlise

Critère	Seuil d'alerte	Etat initial				État projeté avec Beaumont Nord				État projeté avec Beaumont Sud				État projeté avec Beaumont Nord et Sud								
		Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Aire de 0 à 5 km (en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		
Critère 1 Indice d'occupation de l'horizon <i>Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens</i>	> 120°	170	71	241	Seuil d'alerte atteint	177	71	248	Seuil d'alerte atteint	1,9	184	71	255	Seuil d'alerte atteint	3,9	184	71	255	Seuil d'alerte atteint	3,9		
Critère 2 Indice de densité sur les horizons occupés <i>Ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km sur la totalité des angles occupés entre 0 et 10 km</i>	> 0,1	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État initial dans l'aire des 5 km(en °)		Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		
		51	241	0,21	Seuil d'alerte atteint	53	248	0,21	Seuil d'alerte atteint	0,0	53	255	0,21	Seuil d'alerte atteint	0,0	55	255	0,22	Seuil d'alerte atteint	4,8		
Critère 3 Indice d'espace de respiration <i>Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" (Aire de 10 km)</i>	< 90°	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		État projeté (en °)		Delta (en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		État projeté (en °)		Delta (en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		
		38	Seuil d'alerte atteint	38	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	38	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	38	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	38	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	38	Seuil d'alerte atteint	0,0
Evaluation de la contribution du projet <i>Nulle / très faible / faible / modérée / forte / très forte</i>						Très faible				Très faible				Très faible								

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - BERLISE



Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :

779 959, 6 952 242, 140

(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)

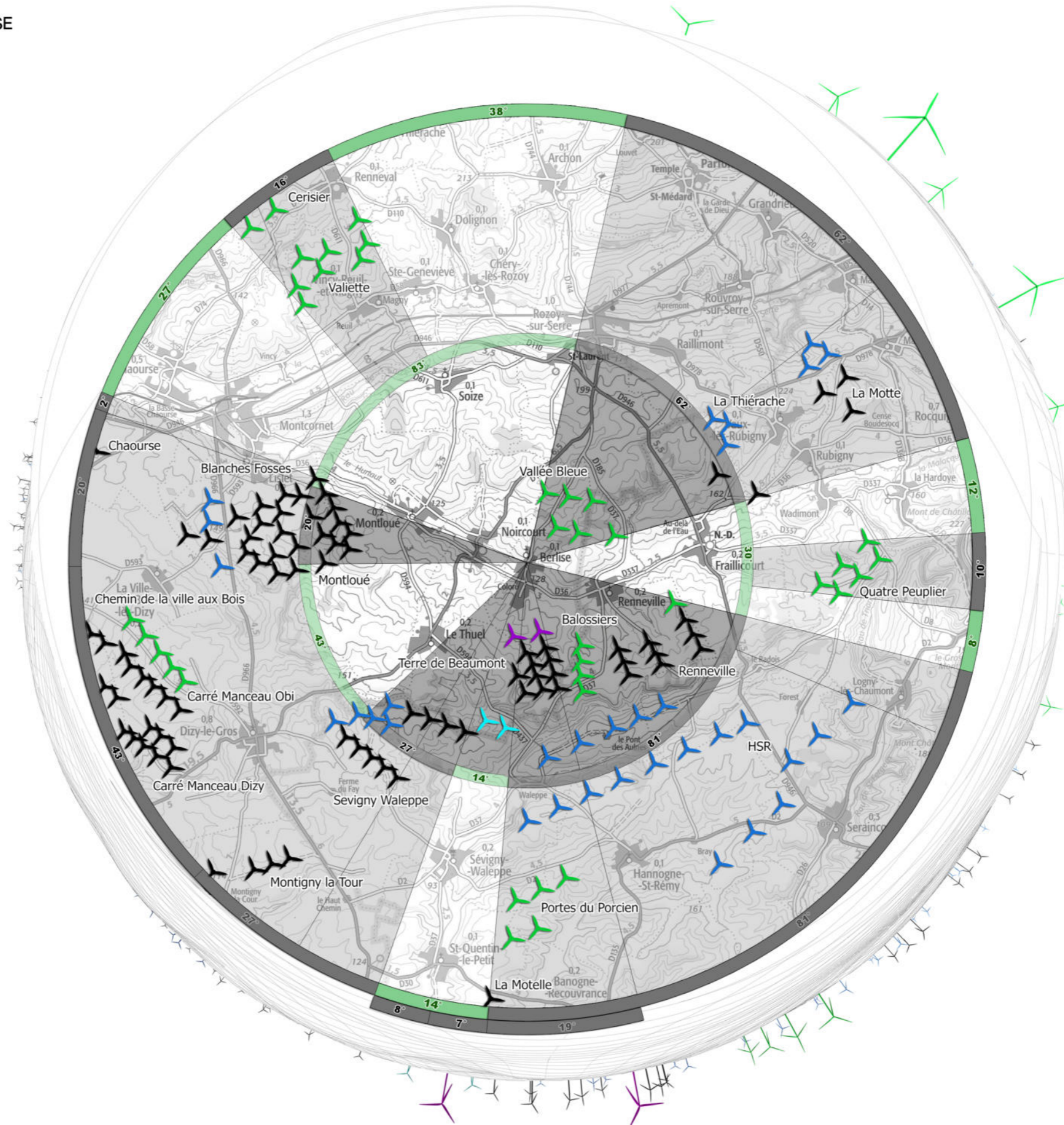
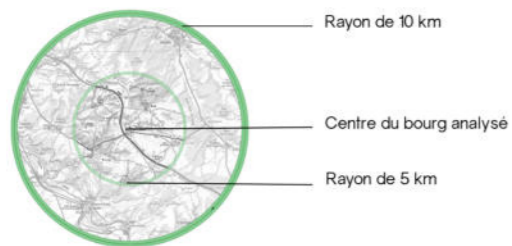
LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Beaumont Nord
-  Projet éolien de Beaumont Sud
-  Parcs éoliens construits
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes dans un rayon de 5 km
-  Angle de vue comportant des éoliennes dans un rayon de 10 km
-  Angle de vue sans éoliennes

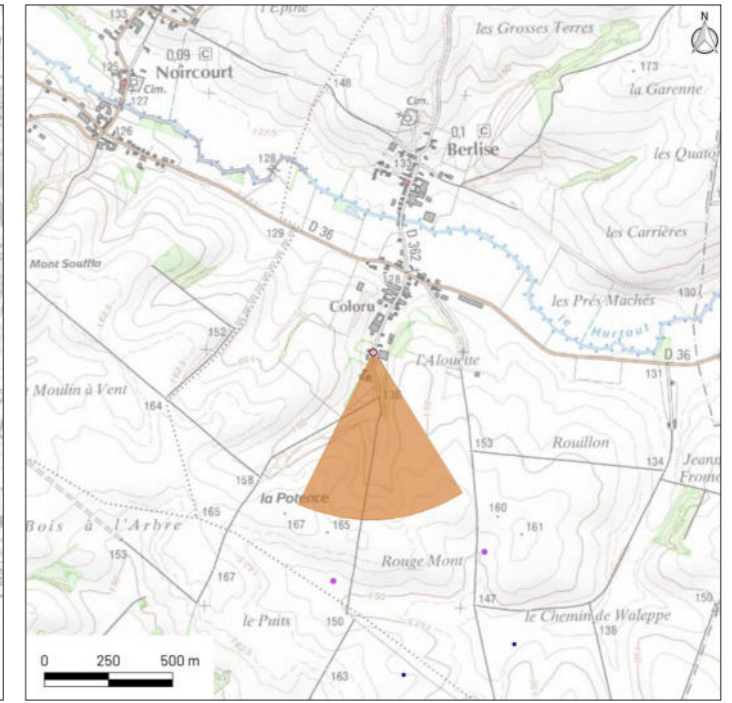
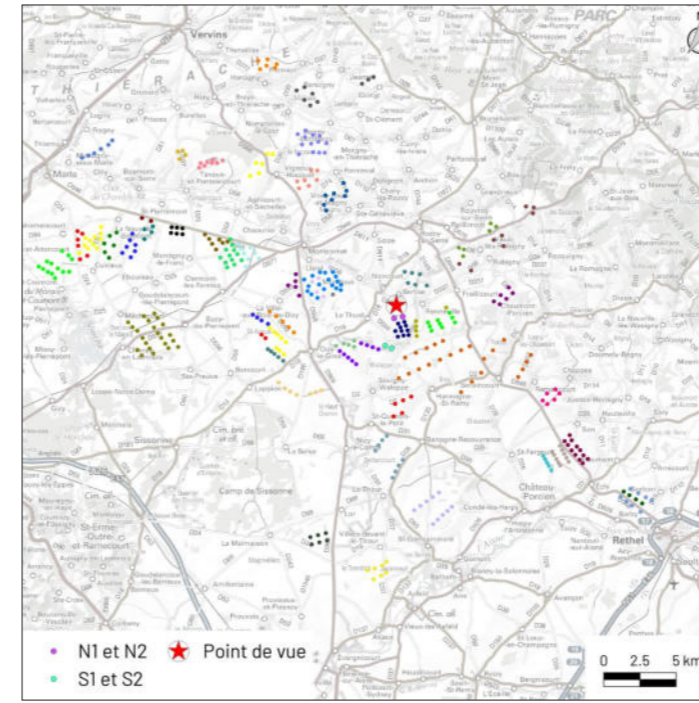


Réalisation : agence COUASNON

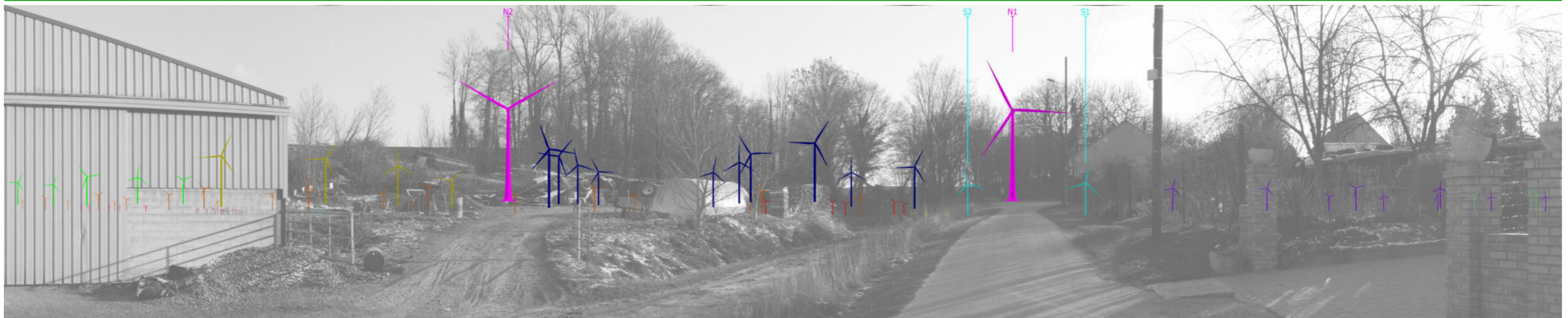
37 - Perception depuis la frange sud de Berlise

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 10 février 2021 à 15:10	Coordonnées (Lambert 93)	X: 779815
Distances aux projets	Beaumont Nord : 891 m (N2) Beaumont Sud : 2 890 m (S1)		Y: 6951459
Azimut (direction)	185° (sud)	Altitude (en m NGF)	134 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- Myosotis
- Cote du Moulin
- HSR
- Chateau Porcien
- Renneville
- Blanc Mont
- Chateau Porcien II
- Saint Germainmont
- Montigny-la-Cour
- La Motelle
- Chappes et Remaucourt
- Sévigny Waleppe (Nord et Sud)
- Sévigny Waleppe (Extension)
- Mont de Gerson
- Terre de Beaumont (Parc P)
- Mont de Gerson 2
- Portes du Porcien
- Les Balossiers

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°





L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour de la ville de Berlise a démontré que la contribution des projets de Beaumont Nord et Sud à l'effet de saturation visuelle théorique est très faible.

Afin de vérifier la saturation théorique autour de Berlise, un photomontage à 120° a été réalisé depuis la frange sud du bourg. Depuis ce point de vue, l'ensemble des parcs éoliens existants est masqué par le relief et la trame bâtie et végétale présente en frange sud du bourg. Le projet de Beaumont Sud est lui aussi entièrement masqué par le relief et la trame végétale tandis que les éoliennes du projet de Beaumont Nord sont visibles de manière partiellement filtrée par la trame végétale.

Cette analyse qualitative de l'occupation de l'horizon permet de nuancer l'étude théorique précédente. En effet, plusieurs parcs qui occupent théoriquement l'horizon sont en fait masqués. L'angle réel d'occupation de l'horizon est moins important que celui calculé dans l'analyse théorique précédente. Les espaces de respirations effectifs sont également plus conséquents.

La contribution des projets de Beaumont Nord et Beaumont Sud aux effets d'encerclement et de saturation visuelle est nulle à très faible depuis ce point de vue.

3.2. BOURG DU THUEL

Le bourg du Thuel est implanté sur le plateau agricole du Porcien. Les perceptions depuis les franges sont relativement ouvertes sur le milieu agricole bien que la végétation privative puisse fermer les perceptions par endroit. D'autre part, elles sont plus restreintes depuis l'intérieur du bourg où la trame bâtie et la végétation des jardins privatifs constituent des masques visuels.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontage n°28 et 29 pris depuis la frange est et le centre-bourg et conclut à un impact très faible à faible.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, plusieurs parcs sont théoriquement visibles à l'horizon dans un rayon de 5 km et occupent un angle cumulé total de 193° sur l'horizon. De plus, la présence de nombreux parcs dans un rayon compris entre 5 et 10 km ajoute un angle cumulé de 76° d'horizon occupé. Ainsi, la somme des angles occupés de moins de 5 km et ceux compris entre 5 et 10 km est de 269°. Concernant l'indice de densité sur les horizons occupés, il est de 0,26 à l'état initial du fait d'un nombre important de parcs éoliens construits. D'autre part, le plus grand espace de respiration est de 44° et se situe au nord du bourg.

Les projets de Beaumont Nord et Sud sont implantés respectivement à l'est et au sud du bourg sur le plateau du Porcien à environ 1,5 km et 1,8 km des franges bâties. Le projet de Beaumont Nord se superpose entièrement au parc de Renneville et n'impacte pas d'espace de respiration dans un rayon de 10 km. Il en est de même pour le projet de Beaumont Sud. Il se superpose quant à lui au parc accordé d'HSR. Ainsi, l'indice d'occupation sur l'horizon n'évolue pas après introduction des projets de Beaumont Nord et Sud. Concernant l'indice de densité sur les horizons occupés, il évolue peu après introduction des projet et augmente seulement de 3,8%. Enfin le plus grand espace de respiration de 44° présent au nord du bourg demeure inchangé après introduction des 2 projets.

D'après cette analyse théorique, les projets de Beaumont Nord et Sud ne contribuent que de manière très faible à la saturation visuelle théorique aux abords du village du Thuel. De plus, il s'agit d'une analyse théorique maximisante du fait de la prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens en instruction avec et sans avis de l'Autorité Environnementale. Par ailleurs, cette analyse ne prend pas en compte le relief et la végétation qui peuvent masquer localement les parcs à l'horizon en fonction de l'implantation du bourg. Toutefois, plusieurs photomontages ont été réalisés depuis ce bourg, dont un est présenté ci-après à titre illustratif et permet d'apprécier la répartition horizontale réelle des différents parcs et projets.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg du Thuel






Critère	Seuil d'alerte	Etat initial				État projeté avec Beaumont Nord				État projeté avec Beaumont Sud				État projeté avec Beaumont Nord et Sud						
		Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
Critère 1 Indice d'occupation de l'horizon <i>Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens</i>	> 120°	193	76	269	Seuil d'alerte atteint	201	68	269	Seuil d'alerte atteint	0,0	193	76	269	Seuil d'alerte atteint	0,0	201	68	269	Seuil d'alerte atteint	0,0
Critère 2 Indice de densité sur les horizons occupés <i>Ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km sur la totalité des angles occupés entre 0 et 10 km</i>	> 0,1	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État initial dans l'aire des 5 km(en °)		Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
		69	269	0,26	Seuil d'alerte atteint	71	269	0,26	Seuil d'alerte atteint	0,0	71	269	0,26	Seuil d'alerte atteint	0,0	73	269	0,27	Seuil d'alerte atteint	3,8
Critère 3 Indice d'espace de respiration <i>Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" (Aire de 10 km)</i>	< 90°	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	
		44	Seuil d'alerte atteint	44	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	44	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	44	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	44	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	
Évaluation de la contribution du projet <i>Nulle / très faible / faible / modérée / forte / très forte</i>						Très faible				Très faible				Très faible						

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - LE THUEL

Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :
 777 990, 6 950 430, 174
 (Cet emplacement correspond au point le plus haut
 du bourg analysé)

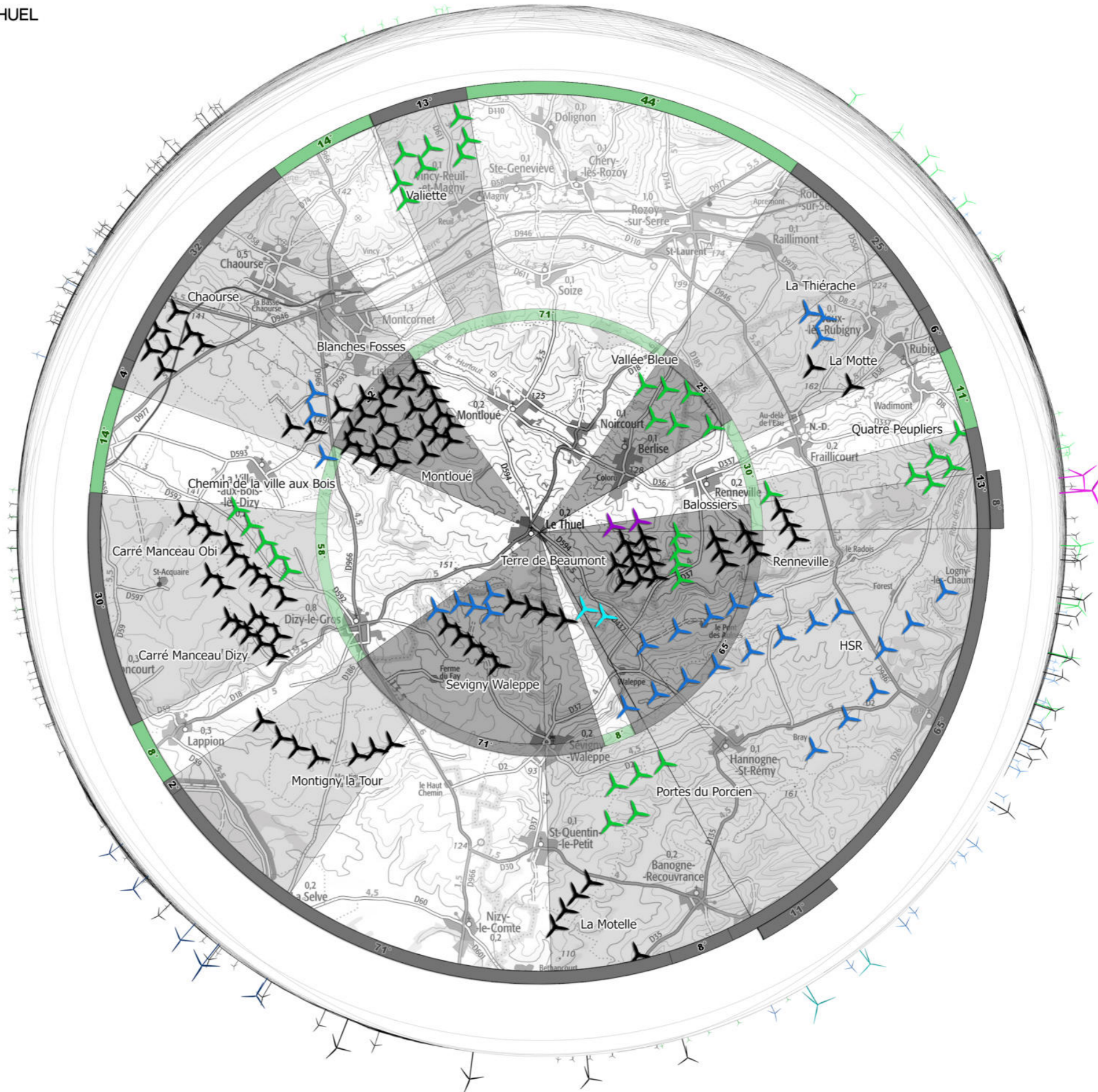
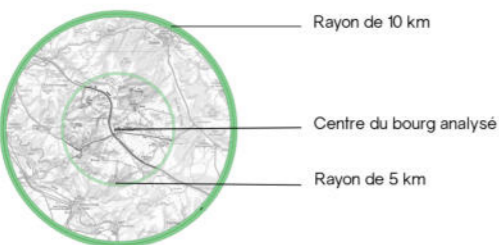
LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Beaumont Nord
-  Projet éolien de Beaumont Sud
-  Parcs éoliens construits
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

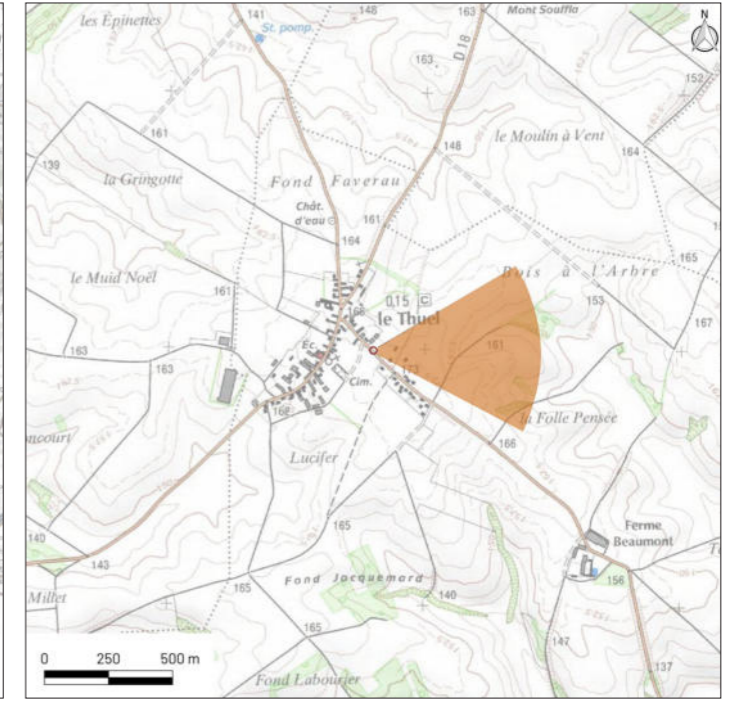
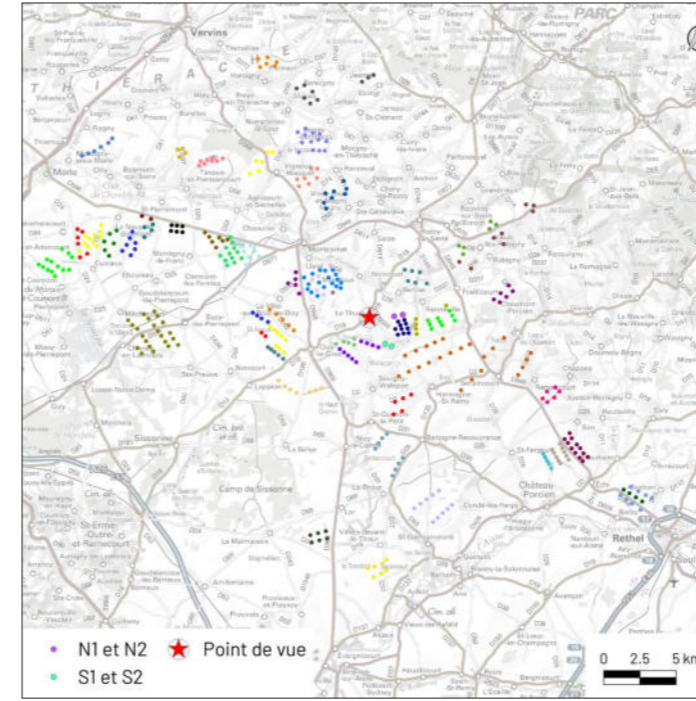
-  Angle de vue comportant des éoliennes dans un rayon de 5 km
-  Angle de vue comportant des éoliennes dans un rayon de 10 km
-  Angle de vue sans éoliennes



28 - Perception depuis la frange est du Thuel

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 30 juillet 2020 à 16:16	Coordonnées (Lambert 93)	X: 777952
Distances aux projets	Beaumont Nord : 1709 m (N1) Beaumont Sud : 2 103 m (S1)		Y: 6950475
Azimut (direction)	116° (est-sud-est)	Altitude (en m NGF)	170 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- Myosotis
- Cote du Moulin
- HSR
- Chateau Porcien
- Renneville
- Saint Germainmont
- Chateau Porcien II
- La Motelle
- Chappes et Remaucourt
- La Hotte
- Sévigny Waleppe (Nord et Sud)
- Mont de Gerson
- Terre de Beaumont (Parc P)
- Mont de Gerson 2
- Quatre Peupliers
- Les Balossiers
- Portes du Porcien

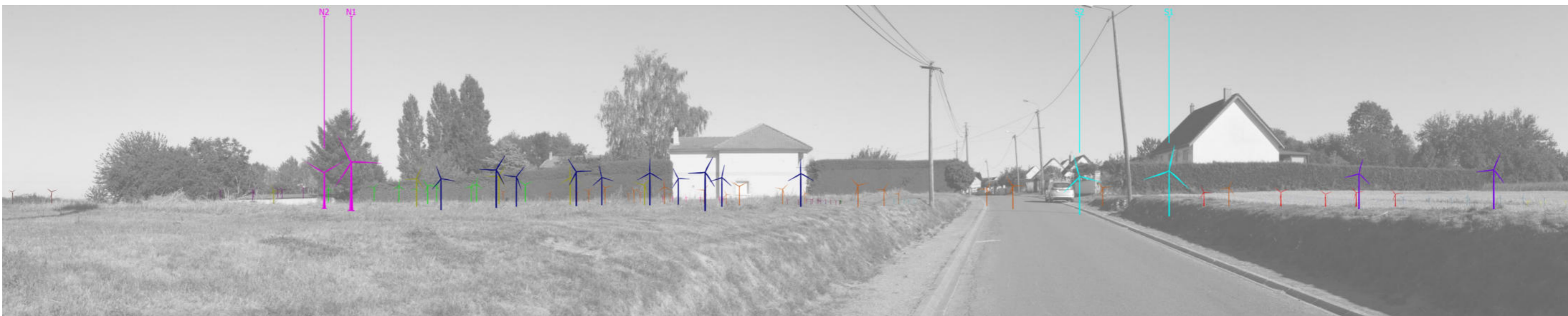
Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°





L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour du bourg du Thuel a démontré que la contribution des projets de Beaumont Nord et Sud à l'effet de saturation visuelle théorique est très faible.

Afin de vérifier la saturation théorique autour du Thuel, un photomontage à 120° a été réalisé depuis la frange est. Depuis ce point de vue, les parcs éoliens et projets de Beaumont Nord et Sud sont entièrement masqués par la trame bâtie et végétale du bourg.

Cette analyse qualitative de l'occupation de l'horizon permet de nuancer l'étude théorique précédente. En effet, depuis ce point de vue, les parcs éoliens et projets de Beaumont Nord et Sud sont en fait masqués. L'angle réel d'occupation de l'horizon est moins important que celui calculé dans l'analyse théorique précédente. Les espaces de respirations effectifs sont également plus conséquents.

L'analyse qualitative confirme la très faible contribution des projets de Beaumont Nord et Beaumont Sud aux effets d'encerclement et de saturation visuelle, qui apparaît nulle depuis ce point de vue.

3.3. BOURG DE NOIRCOURT

Le bourg de Noircourt est implanté en fond de vallée du Hurtaut et les franges bâties s'étendent sur les versants nord et sud. Les perceptions depuis les franges peuvent être ouvertes sur le milieu agricole mais avec une profondeur de champ plutôt courte du fait du relief bombé mais aussi fermées par la trame végétale notamment pour les franges sud. Par ailleurs, elles sont plus restreintes depuis l'intérieur du bourg où la trame bâtie et la végétation des jardins privatifs constituent des masques visuels.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontage n°25 et 26 pris depuis le centre-bourg du village et la frange nord et conclut à un impact nul.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, plusieurs parcs sont théoriquement visibles à l'horizon dans un rayon de 5 km (principalement au sud du bourg) et occupent un angle cumulé total de 161° sur l'horizon. À noter cependant au nord-est du bourg, le parc en instruction de la Vallée Bleue présent à environ 1,4 km du bourg et théoriquement visible avec une prégnance visuelle importante. De plus, la présence de plusieurs parcs dans un rayon compris entre 5 et 10 km ajoute un angle cumulé de 65° d'horizon occupé. Ainsi, la somme des angles occupés de moins de 5 km et ceux compris entre 5 et 10 km est de 226°. Concernant l'indice de densité sur les horizons occupés, il est de 0,24 à l'état initial du fait d'un nombre important de parcs éoliens construits. D'autre part, le plus grand espace de respiration est de 75° et se situe au nord du bourg.

Les projets de Beaumont Nord et Sud sont implantés au sud du bourg, sur le plateau du Porcien respectivement à environ 1,8 km et 3,5 km des franges bâties. Le projet de Beaumont Sud se superpose partiellement avec le parc en instruction des Portes du Porcien et ne tend à augmenter l'angle théorique occupé par le motif éolien que de 9° tandis que le projet de Beaumont Nord se superpose entièrement au parc de Terre de Beaumont sans augmenter la part d'horizon déjà occupé par le motif éolien. Ainsi, l'indice d'occupation sur l'horizon évolue peu après introduction des projets en augmentant de 2,5%. Concernant l'indice de densité sur les horizons occupés, il évolue peu après introduction des projets et augmente seulement de 4,2%. Enfin le plus grand espace de respiration de 75° présent au nord du bourg demeure inchangé après introduction des 2 projets.

D'après cette analyse théorique, les projets de Beaumont Nord et Sud ne contribuent que de manière très faible à la saturation visuelle théorique aux abords du village de Noircourt. De plus, il s'agit d'une analyse théorique maximisante du fait de la prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens en instruction avec et sans avis de l'Autorité Environnementale. Par ailleurs, cette analyse ne prend pas en compte le relief et la végétation qui peuvent masquer localement les parcs à l'horizon en fonction de l'implantation du bourg. Toutefois, plusieurs photomontages ont été réalisés depuis ce bourg, dont un est présenté ci-après à titre illustratif et permet d'apprécier la répartition horizontale réelle des différents parcs et projets.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Noircourt

	Seuil d'alerte	Etat initial				État projeté avec Beaumont Nord				État projeté avec Beaumont Sud				État projeté avec Beaumont Nord et Sud								
		Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		
Critère 1 Indice d'occupation de l'horizon <i>Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens</i>	> 120°	161	65	226	Seuil d'alerte atteint	161	65	226	Seuil d'alerte atteint	0,0	170	58	228	Seuil d'alerte atteint	0,6	170	58	235	Seuil d'alerte atteint	2,5		
Critère 2 Indice de densité sur les horizons occupés <i>Ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km sur la totalité des angles occupés entre 0 et 10 km</i>	> 0,1	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État initial dans l'aire des 5 km(en °)		Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		
		54	226	0,24	Seuil d'alerte atteint	56	226	0,25	Seuil d'alerte atteint	4,2	56	228	0,25	Seuil d'alerte atteint	4,2	58	235	0,25	Seuil d'alerte atteint	4,2		
Critère 3 Indice d'espace de respiration <i>Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" (Aire de 10 km)</i>	< 90°	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		État projeté (en °)		Delta (en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		État projeté (en °)		Delta (en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		
		75	Seuil d'alerte atteint		75	Seuil d'alerte atteint	0	0,0		75	Seuil d'alerte atteint	0	0,0		75	Seuil d'alerte atteint	0	0,0		75	Seuil d'alerte atteint	0,0
Evaluation de la contribution du projet <i>Nulle / très faible / faible / modérée / forte / très forte</i>		Très faible				Très faible				Très faible												

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - NOIRCOURT

Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :

779 163,6 952 858, 150



(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)

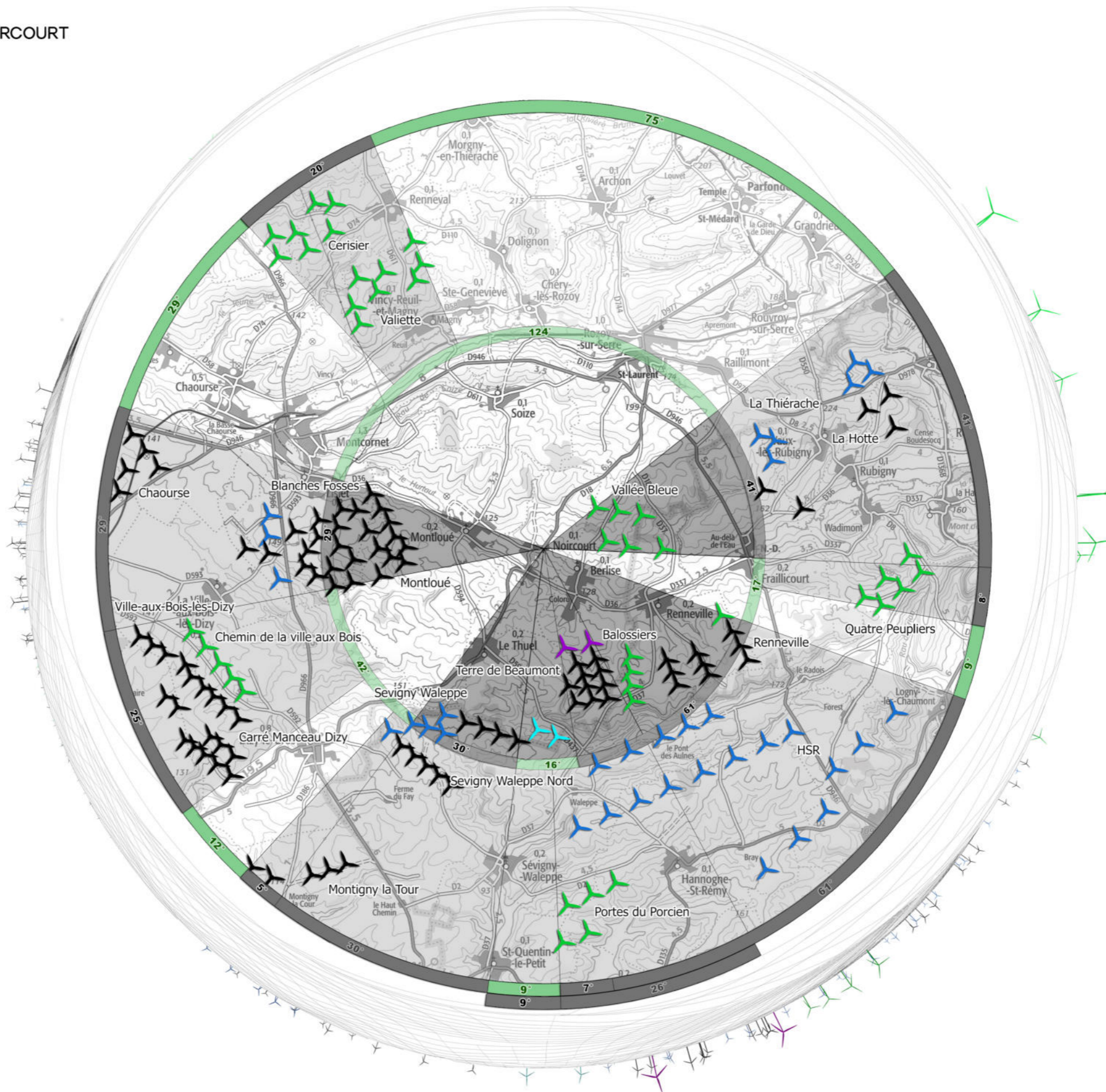
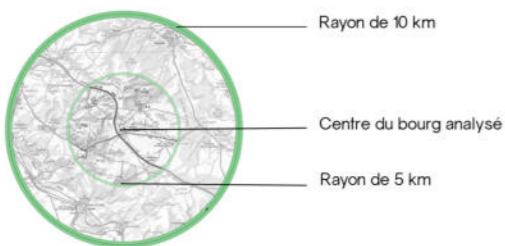
LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Beaumont Nord
-  Projet éolien de Beaumont Sud
-  Parcs éoliens construits
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes dans un rayon de 5 km
-  Angle de vue comportant des éoliennes dans un rayon de 10 km
-  Angle de vue sans éoliennes

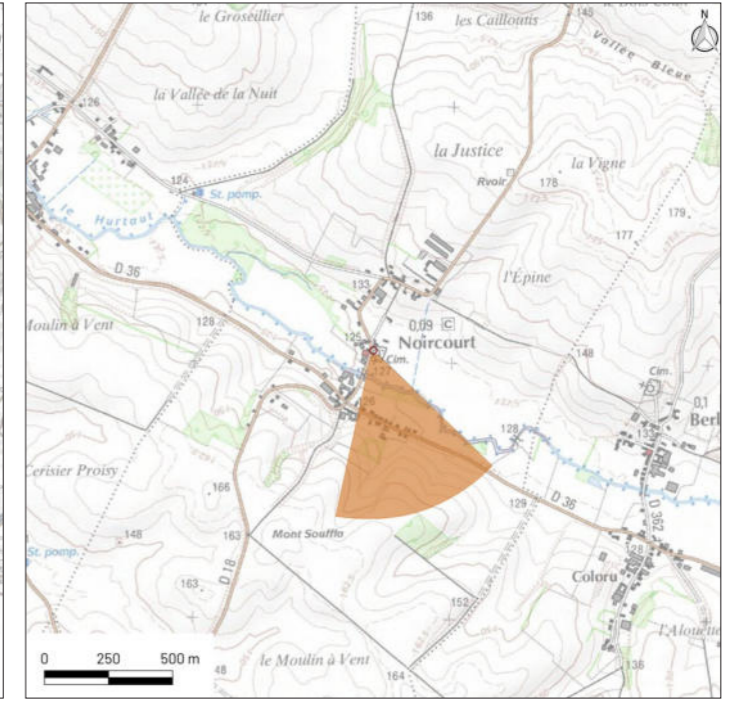
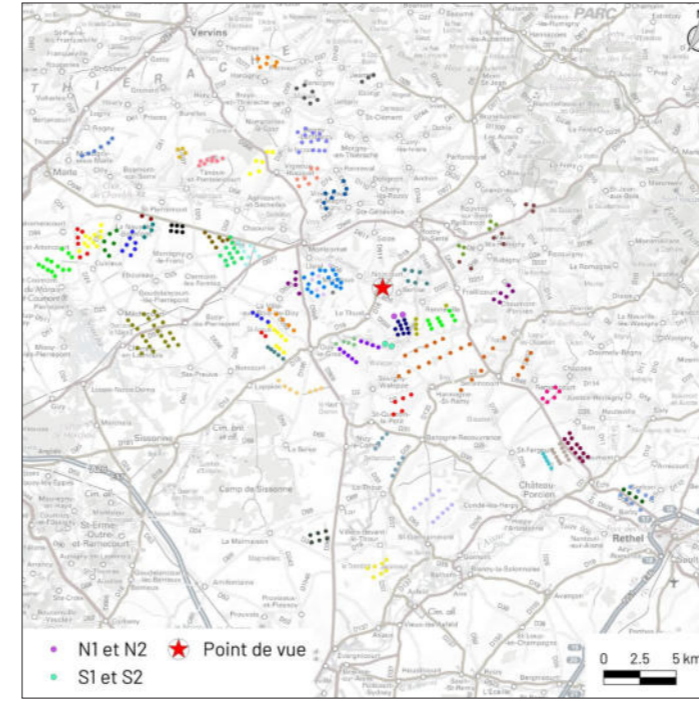


Réalisation : agence COUJASNON

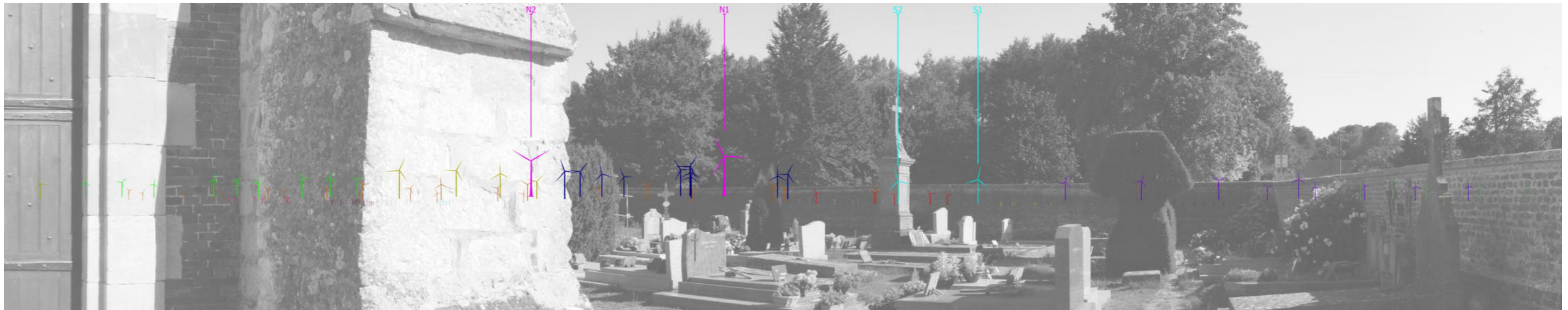
26 - Perception depuis les abords de l'église Saint-Nicolas de Noircourt

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 30 juillet 2020 à 15:54	Coordonnées (Lambert 93)	X: 778868
Distances aux projets	Beaumont Nord : 2 108 m (N1) Beaumont Sud : 3 850 m (S1)		Y: 6952521
Azimut (direction)	165° (sud-sud-est)	Altitude (en m NGF)	125 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- | | | |
|--|--|---|
| ● Myosotis | ● Cote du Moulin | ● HSR |
| ● Château Porcien | ● Renneville | ● Blanc Mont |
| ● Château Porcien II | ● Saint Germainmont | |
| ● Montigny-la-Cour | ● La Motelle | |
| | ● Chappes et Remaucourt | |
| | | ● Sévigny Waleppe (Nord et Sud) |
| | | ● Sévigny Waleppe (Extension) |
| | | ● Mont de Gerson |
| | | ● Terre de Beaumont (Parc P) |
| | | ● Mont de Gerson 2 |
| | | ● Portes du Porcien |
| | ● Les Balossiers | |

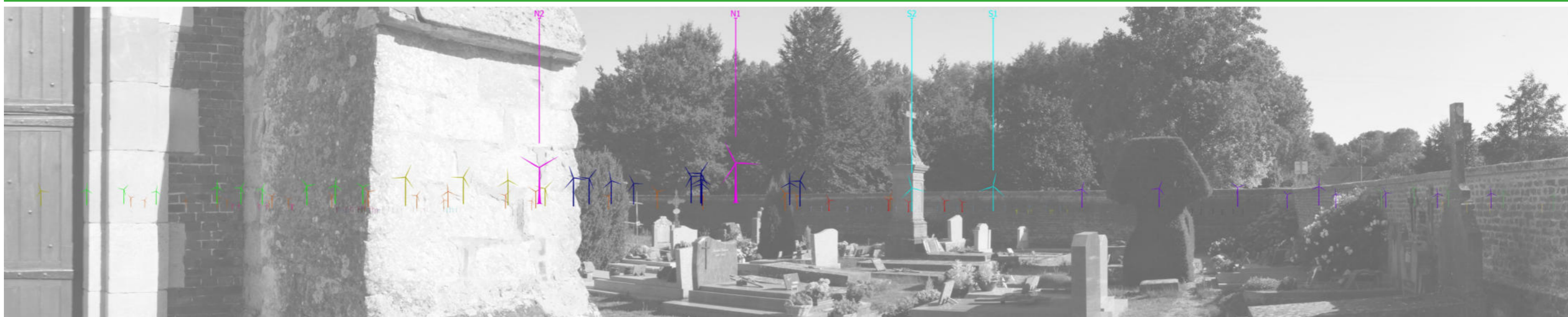
Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°





L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour du bourg de Noircourt a démontré que la contribution des projets de Beaumont Nord et Sud à l'effet de saturation visuelle théorique est très faible.

Afin de vérifier la saturation théorique autour de Noircourt, un photomontage à 120° a été réalisé depuis les abords de l'église de Noircourt en centre-bourg. Depuis ce point de vue, les parcs éoliens et projets de Beaumont Nord et Sud sont entièrement masqués par la trame bâtie et végétale du bourg.

Cette analyse qualitative de l'occupation de l'horizon permet de nuancer l'étude théorique précédente. En effet, depuis ce point de vue, les parcs éoliens et projets de Beaumont Nord et Sud sont en fait masqués. L'angle réel d'occupation de l'horizon est moins important que celui calculé dans l'analyse théorique précédente. Les espaces de respirations effectifs sont également plus conséquents.

L'analyse qualitative confirme la très faible contribution des projets de Beaumont Nord et Beaumont Sud aux effets d'encerclement et de saturation visuelle, qui apparaît nulle depuis ce point de vue.

3.4. BOURG DE RENNEVILLE

Le bourg du Renneville est implanté en fond de vallée du Hurtaut et s'étend sur le versant sud de la vallée. Les perceptions depuis les franges peuvent être ouvertes sur le milieu agricole mais avec une profondeur de champ plutôt courte du fait du relief bombé mais aussi fermées par la végétation privative. D'autre part, elles sont plus restreintes depuis l'intérieur du bourg où la trame bâtie et la végétation des jardins privés constituent des masques visuels.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontage n°35 et 36 pris depuis le centre-bourg et la frange ouest et conclut à un impact nul à très faible.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, plusieurs parcs sont théoriquement visibles à l'horizon dans un rayon de 5 km et occupent un angle cumulé total de 208° sur l'horizon. De plus, la présence de plusieurs parcs dans un rayon compris entre 5 et 10 km ajoute un angle cumulé de 33° d'horizon occupé. Ainsi, la somme des angles occupés de moins de 5 km et ceux compris entre 5 et 10 km est de 241°. Concernant l'indice de densité sur les horizons occupés, il est de 0,21 à l'état initial du fait d'un nombre important de parcs éoliens construits. D'autre part, le plus grand espace de respiration est de 35° et se situe au nord du bourg.

Les projets de Beaumont Nord et Sud sont implantés au sud-ouest sur le plateau du Porcien à respectivement environ 1,5 km et 3,5 km des franges bâties. Le projet de Beaumont Nord se superpose entièrement au parc accordé de Sévigny Waleppe présent dans l'aire de 5 à 10 km sans modifier la part du motif éolien à l'horizon tandis que le projet de Beaumont Sud se superpose entièrement au parc construit de Terre de Beaumont en arrière de celui-ci, sans modifier la part du motif éolien à l'horizon. Ainsi, l'indice d'occupation sur l'horizon n'évolue pas après introduction des projets de Beaumont Nord et Sud. Concernant l'indice de densité sur les horizons occupés, il évolue peu après introduction des projets et augmente seulement de 4,8%. Enfin le plus grand espace de respiration de 35° présent au nord du bourg demeure inchangé après introduction des 2 projets.

D'après cette analyse théorique, les projets de Beaumont Nord et Sud ne contribuent que de manière très faible à la saturation visuelle théorique aux abords du village de Renneville. De plus, il s'agit d'une analyse théorique maximisante du fait de la prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens en instruction avec et sans avis de l'Autorité Environnementale. Par ailleurs, cette analyse ne prend pas en compte le relief et la végétation qui peuvent masquer localement les parcs à l'horizon en fonction de l'implantation du bourg. Toutefois, plusieurs photomontages ont été réalisés depuis ce bourg, dont un est présenté ci-après à titre illustratif et permet d'apprécier la répartition horizontale réelle des différents parcs et projets.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Renneville

	Seuil d'alerte	Etat initial 				État projeté avec Beaumont Nord 				État projeté avec Beaumont Sud 				État projeté avec Beaumont Nord et Sud 						
		Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
Critère 1 Indice d'occupation de l'horizon <i>Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens</i>	> 120°	208	33	241	Seuil d'alerte atteint	208	33	241	Seuil d'alerte atteint	0,0	208	33	241	Seuil d'alerte atteint	0,0	208	33	241	Seuil d'alerte atteint	0,0
Critère 2 Indice de densité sur les horizons occupés <i>Ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km sur la totalité des angles occupés entre 0 et 10 km</i>	> 0,1	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État initial dans l'aire des 5 km(en °)		Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
		50	241	0,21	Seuil d'alerte atteint	52	241	0,22	Seuil d'alerte atteint	4,8	52	241	0,22	Seuil d'alerte atteint	4,8	54	241	0,22	Seuil d'alerte atteint	4,8
Critère 3 Indice d'espace de respiration <i>Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" (Aire de 10 km)</i>	< 90°	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	
		35	Seuil d'alerte atteint	35	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	35	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	35	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	35	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	
Evaluation de la contribution du projet <i>Nulle / très faible / faible / modérée / forte / très forte</i>		Très faible				Très faible				Très faible										








SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - RENNEVILLE




Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :
782 098, 6 951 802, 135.4
(Cet emplacement correspond au point le plus haut
du bourg analysé)

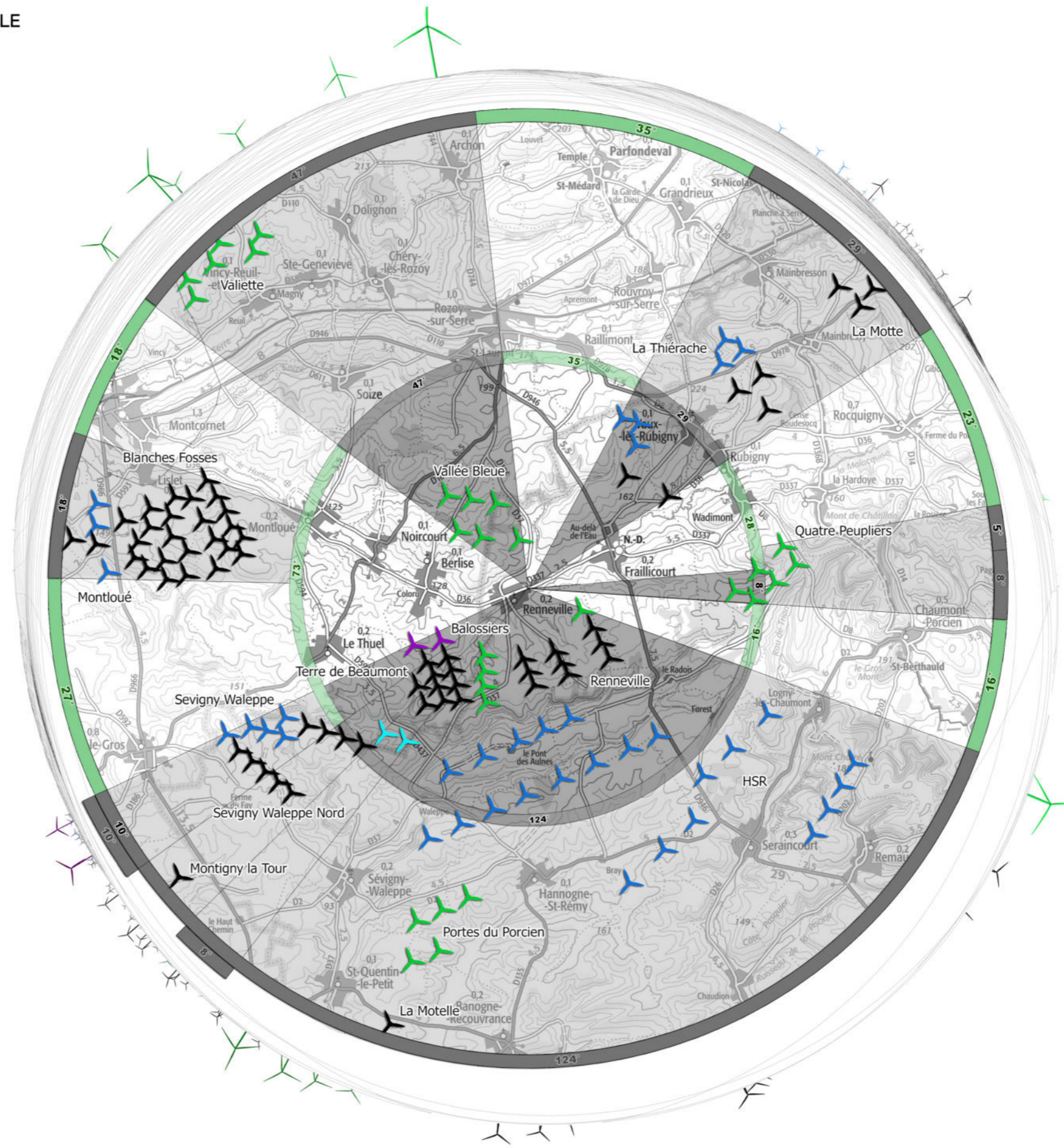
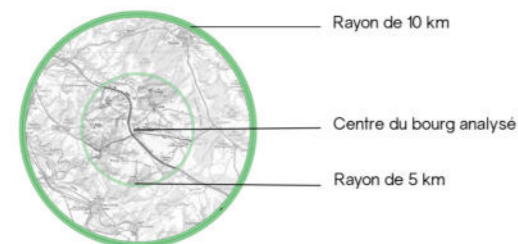
LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Beaumont Nord
-  Projet éolien de Beaumont Sud
-  Parcs éoliens construits
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes dans un rayon de 5 km
-  Angle de vue comportant des éoliennes dans un rayon de 10 km
-  Angle de vue sans éoliennes

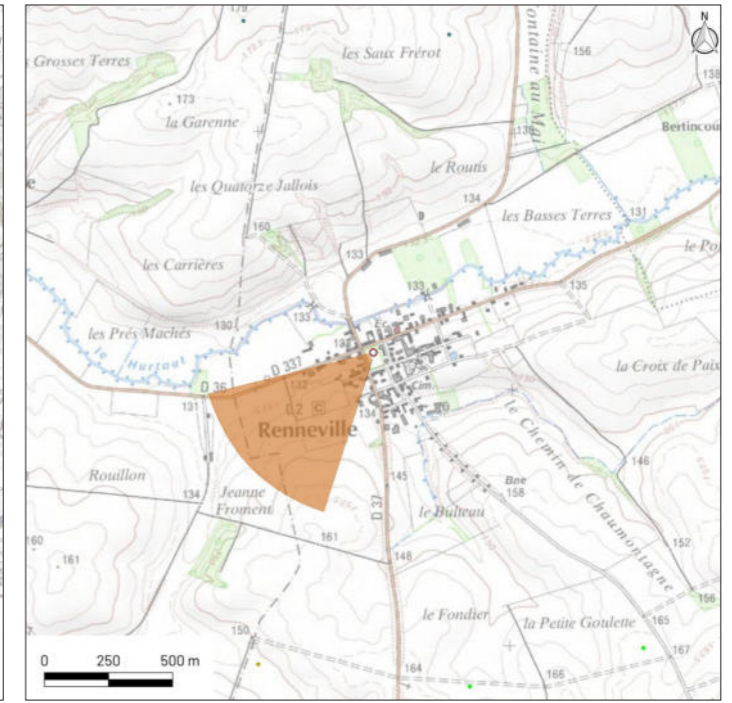
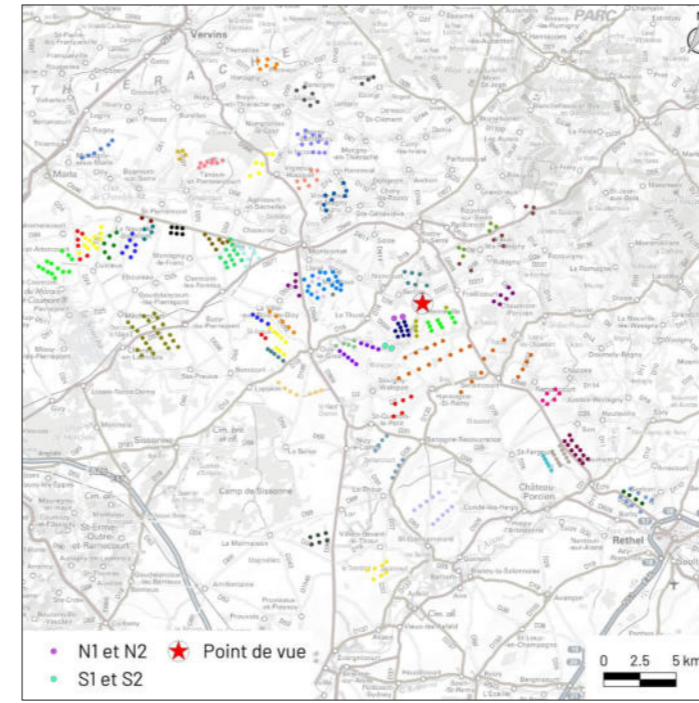


Réalisation : agence COUASON

35 - Perception depuis le centre-bourg de Renneville

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 10 février 2021 à 10:00	Coordonnées (Lambert 93)	X: 781625
Distances aux projets	Beaumont Nord : 1647 m (N2) Beaumont Sud : 3 748 m (S2)		Y: 6951587
Azimut (direction)	225° (sud-ouest)	Altitude (en m NGF)	132 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- | | | | | |
|-------------------|-------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| Cote du Moulin | HSR | Chemin de la Ville aux Bois | Terres de Caumont | Epine Marie-Madeleine |
| Renneville | Blanc Mont | Parc éolien du Château | Lislet 1 et 2, Bois Lislet, Montloué | Sévigny Waleppe (Nord et Sud) |
| Saint Germainmont | Carreau Manceau/ Energie O2 | Moulin d'Autremencourt (Parc F) | MET Le Blanc Mont | Godelancourt |
| Montigny-la-Cour | Carreau Manceau/ Energie Dizi | Grands Bails | Les Balossiers | Sévigny Waleppe (Extension) |
| Champagne Picarde | Carreau Manceau/ Energie Obi | La Ville aux Bois Les Dizi | Terre de Beaumont (Parc P) | Portes du Porcien |
| La Motelle | Blanches Fosses | | | |

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°





L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour de la ville de Renneville a démontré que la contribution des projets de Beaumont Nord et Sud à l'effet de saturation visuelle théorique est très faible.

Afin de vérifier la saturation théorique autour de Renneville, un photomontage à 120° a été réalisé depuis le centre-bourg. Depuis ce point de vue, des fragments de pale des éoliennes de différents parcs sont visibles par intermittence au-dessus de la trame bâtie avec une prégnance faible à modérée et l'on peut voir en arrière-plan le rotor de l'éolienne N2 du projet de Beaumont Nord tandis que le projet de Beaumont Sud est entièrement masqué. La majorité des éoliennes est masquée par la trame bâtie et végétale du bourg.

Cette analyse qualitative de l'occupation de l'horizon permet de nuancer l'étude théorique précédente. En effet, depuis ce point de vue, la majorité des éoliennes construites et le projet de Beaumont sud sont en fait masqués. L'angle réel d'occupation de l'horizon est moins important que celui calculé dans l'analyse théorique précédente. Les espaces de respirations effectifs sont également plus conséquents.

La contribution des projets de Beaumont Nord et Beaumont Sud aux effets d'encerclement et de saturation visuelle est nulle à très faible depuis ce point de vue.

3.5. HAMEAU DE WALEPPE

Le bourg de Waleppe est implanté en fond du ruisseau de Sévigny. Les perceptions depuis les franges sont majoritairement fermées par la végétation et le relief bombé. Par ailleurs, elles sont aussi restreintes depuis l'intérieur du bourg où la trame bâtie et la végétation des jardins privatifs constituent des masques visuels.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse de la planche de photomontage n°32 pris depuis la frange nord du bourg et conclut à un impact fort.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, plusieurs parcs sont théoriquement visibles à l'horizon dans un rayon de 5 km et occupent un angle cumulé total de 223° sur l'horizon. À noter cependant au sud-est du bourg, le parc accordé HSR présent à environ 700 m du bourg et théoriquement visible avec une prégnance visuelle importante. De plus, la présence de plusieurs parcs dans un rayon compris entre 5 et 10 km ajoute un angle cumulé de 31° d'horizon occupé. Ainsi, la somme des angles occupés de moins de 5 km et ceux compris entre 5 et 10 km est de 254°. Concernant l'indice de densité sur les horizons occupés, il est de 0,21 à l'état initial du fait d'un nombre important de parcs éoliens construits. D'autre part, le plus grand espace de respiration est de 57° et se situe au sud-ouest du bourg.

Les projets de Beaumont Nord et Sud sont implantés au nord du bourg, sur le plateau du Porcien respectivement à environ 3,2 km et 1,2 km des franges bâties. Le projet de Beaumont Nord se superpose entièrement avec le parc construit de Terre de Beaumont sans augmenter la part d'horizon déjà occupé par le motif éolien tandis que le projet de Beaumont Sud comble l'espace inoccupé par le motif éolien entre les parcs de Terre de Beaumont et de Sévigny Waleppe Nord et occupe un angle de 21° sur l'horizon. Ainsi, l'indice d'occupation sur l'horizon n'évolue pas après introduction du projet de Beaumont Nord mais augmente cependant de 5,8% pour le projet de Beaumont Sud. Concernant l'indice de densité sur les horizons occupés, il évolue peu après introduction des projets. Il augmente de 4,8% pour le projet de Beaumont Nord puisque le parc en projet s'inscrit en superposition de parcs existants mais baisse de 4,8% pour le projet de Beaumont Sud puisque le parc s'inscrit dans la continuité de parcs existants. Enfin le plus grand espace de respiration de 57° présent au sud-ouest du bourg demeure inchangé après introduction des 2 projets.

D'après cette analyse théorique, les projets de Beaumont Nord et Sud ne contribuent que faiblement à la saturation visuelle théorique aux abords du village de Waleppe. De plus, il s'agit d'une analyse théorique maximisante du fait de la prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens en instruction avec et sans avis de l'Autorité Environnementale. Par ailleurs, cette analyse ne prend pas en compte le relief et la végétation qui peuvent masquer localement les parcs à l'horizon en fonction de l'implantation du bourg. Toutefois, un photomontage (présenté ci-après) a été réalisé depuis ce bourg à titre illustratif et permet d'apprécier la répartition horizontale réelle des différents parcs et projets.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le hameau de Waleppe





	Seuil d'alerte	Etat initial 				État projeté avec Beaumont Nord 				État projeté avec Beaumont Sud 				État projeté avec Beaumont Nord et Sud 							
		Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Aire de 0 à 5 km(en °)	Aire de 5 à 10 km (en °)	TOTAL		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	
Critère 1 Indice d'occupation de l'horizon <i>Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens</i>	> 120°	223	31	254	Seuil d'alerte atteint	223	31	254	Seuil d'alerte atteint	0,0	244	31	275	Seuil d'alerte atteint	5,8	244	31	275	Seuil d'alerte atteint	5,8	
Critère 2 Indice de densité sur les horizons occupés <i>Ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km sur la totalité des angles occupés entre 0 et 10 km</i>	> 0,1	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État initial dans l'aire des 5 km(en °)		Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	Nb d'éoliennes à 5 km	Indice d'occupation	État projeté dans l'aire des 5 km(en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	
		53	254	0,21	Seuil d'alerte atteint	55	254	0,22	Seuil d'alerte atteint	4,8	55	275	0,20	Seuil d'alerte atteint	-4,8	57	275	0,21	Seuil d'alerte atteint	0,0	
Critère 3 Indice d'espace de respiration <i>Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" (Aire de 10 km)</i>	< 90°	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		État projeté (en °)		Delta (en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		État projeté (en °)		Delta (en °)		Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	
		57	Seuil d'alerte atteint	57	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	57	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	57	Seuil d'alerte atteint	0	0,0	57	Seuil d'alerte atteint	0	0,0		
Évaluation de la contribution du projet <i>Nulle / très faible / faible / modérée / forte / très forte</i>						Très faible				Faible				Faible							








SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - WALEPPE




Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :
 779 817, 6 947 255, 105
 (Cet emplacement correspond au point le plus haut
 du bourg analysé)

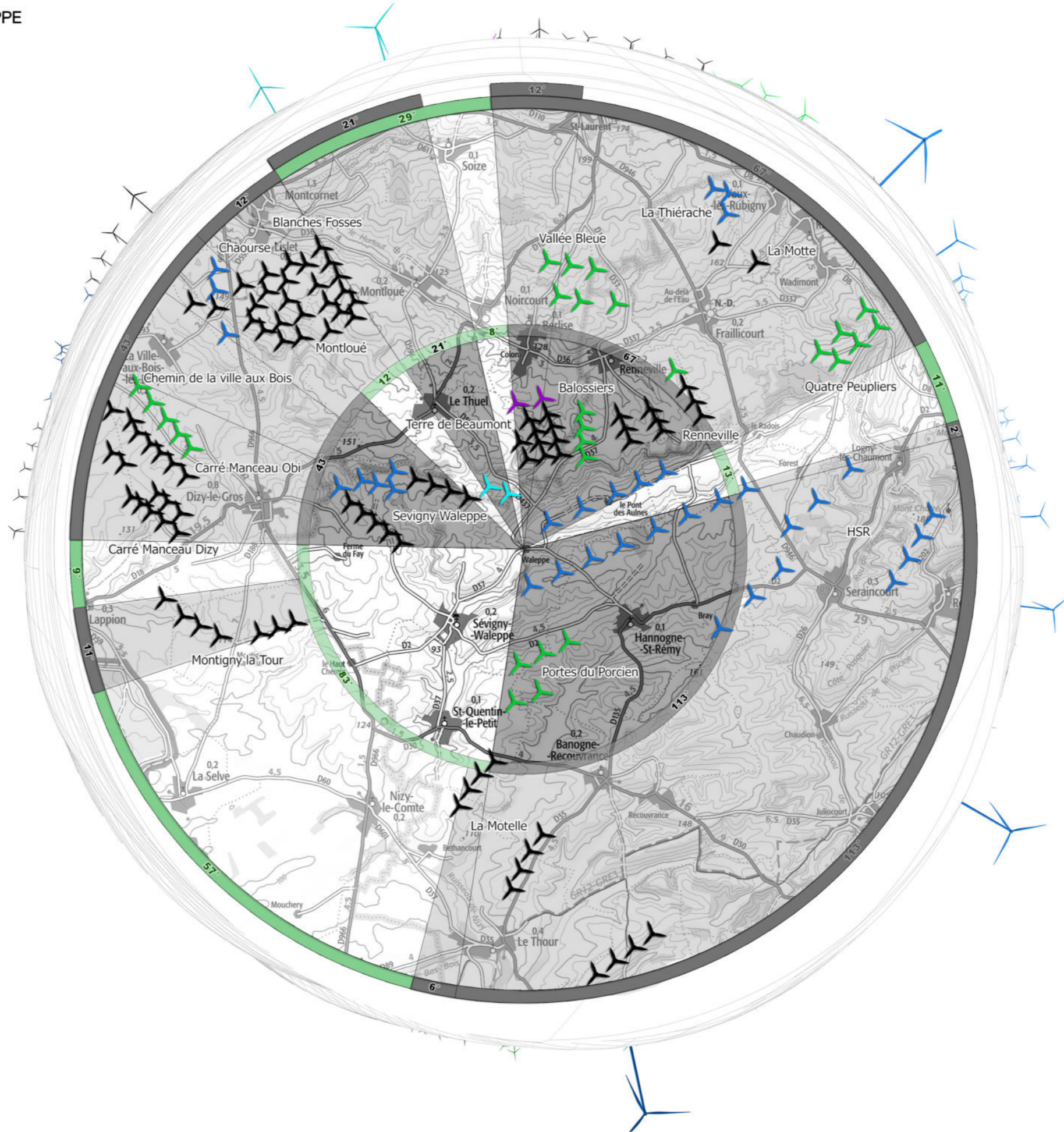
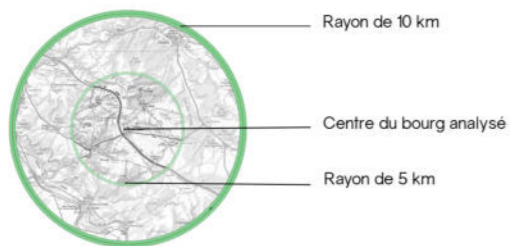
LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Beaumont Nord
-  Projet éolien de Beaumont Sud
-  Parcs éoliens construits
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes dans un rayon de 5 km
-  Angle de vue comportant des éoliennes dans un rayon de 10 km
-  Angle de vue sans éoliennes

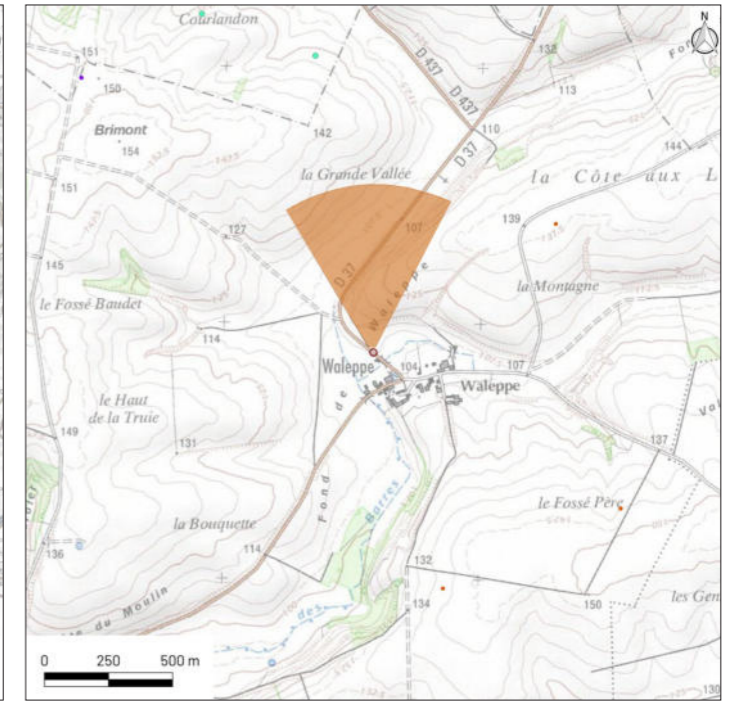
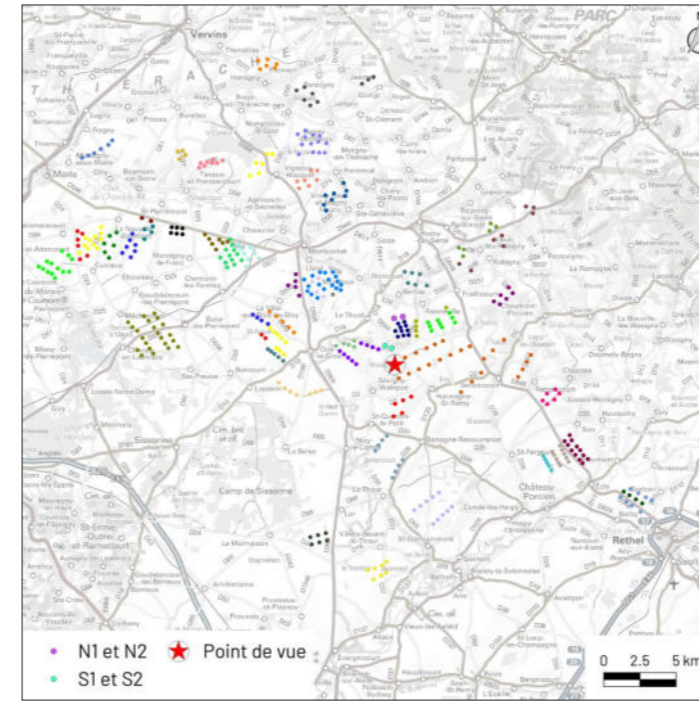


Réalisation : agence COUASON

32 - Perception depuis les abords du hameau de Waleppe

Données techniques du photomontage

Date et heure de la prise de vue	Le 10 février 2021 à 11:43	Coordonnées (Lambert 93)	X: 779708
Distances aux projets	Beaumont Nord : 3 215 m (N1) Beaumont Sud : 1 180 m (S2)		Y: 6947350
Azimut (direction)	359° (nord)	Altitude (en m NGF)	104 m



Esquisse recadrée selon un angle de 120° et légendée



- | | | | | | | |
|-------------------|-------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| Champagne Picarde | Carreau Manceau/ Energie 02 | Chemin de la Ville aux Bois | Parc éolien de l'Espérance | Terres de Caumont | Epine Marie-Madeleine | Cerisier |
| Meiller | Carreau Manceau/ Energie Dizi | Champ Madame | Parc éolien du Château | MET Les Grands Bois | Epine Marie-Madeleine (Extension) | Haudicourts |
| Chemin du Chêne | Carreau Manceau/ Energie Obi | Blanches Fosses | Lislet 1 et 2, Bois Lislet, Montloué | MET Les Grands Bois Extension | Sévigny Waleppe (Nord et Sud) | Goudelancourt |
| Violettes | Le Grand Cerisier | Moulin d'Autremencourt (Parc F) | Autremencourt/Cuirieux | MET Le Blanc Mont | Sévigny Waleppe (Extension) | Terre de Beaumont (Parc P) |
| | Grands Balls | La Vallée Bleue | La Vallée Bleue | Chaourse | Les Balossiers | Primevères |
| | La Ville aux Bois Les Dizy | Valiette | | | | |

Panorama initial recadré selon un angle de 120°



Photomontage recadré selon un angle de 120°



Esquisse recadrée selon un angle de 120°





L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour du hameau de Waleppe a démontré que la contribution des projets de Beaumont Nord et Sud à l'effet de saturation visuelle théorique est faible.

Afin de vérifier la saturation théorique autour de Waleppe, un photomontage à 120° a été réalisé depuis la frange nord. Depuis ce point de vue, les parcs éoliens du Château, de Sévigny-Waleppe Nord, Sud et Extension et, dans une moindre mesure, Terre de Beaumont sont visibles de manière intégrale ou partielle avec une prégnance allant de très faible à faible. Le projet de Beaumont Sud est visible et augmente l'emprise du motif éolien à l'horizon tandis que le projet de Beaumont Nord est entièrement masqué par le relief. Par ailleurs, plusieurs parcs sont masqués par le relief et la trame végétale.

Cette analyse qualitative de l'occupation de l'horizon permet de nuancer l'étude théorique précédente. En effet, depuis ce point de vue, une partie des éoliennes construites et le projet de Beaumont Nord sont en fait masqués. L'angle réel d'occupation de l'horizon est moins important que celui calculé dans l'analyse théorique précédente. Les espaces de respirations effectifs sont également plus conséquents.

La contribution des projets de Beaumont Nord et Beaumont Sud aux effets d'encerclement et de saturation visuelle est nulle à faible depuis ce point de vue.

4 . CONCLUSION

L'étude de l'occupation visuelle des projets éoliens de Beaumont Nord et Sud s'appuie sur l'évaluation de trois critères (indice d'occupation de l'horizon, indice de densité sur les horizons occupés et indice d'espace de respiration). Elle a été réalisée depuis cinq secteurs habités, à savoir :

- > 1 - le bourg de Berlise,
- > 2 - le bourg du Thuel,
- > 3 - le bourg de Noircourt,
- > 4 - le bourg de Renneville,
- > 5 - le hameau de Waleppe.

Sur les schémas théoriques d'occupation visuelle réalisés, l'introduction des projets de Beaumont Nord et Sud contribue que très faiblement à l'effet de saturation visuelle depuis les abords de Berlise, le Thuel, Noircourt et Renneville et faiblement depuis les abords du hameau de Waleppe.

En effet, pour les bourgs du Thuel et de Renneville, l'introduction des projets de Beaumont Nord et Sud n'impacte pas de nouveaux horizons, tandis que pour les bourgs de Berlise, Noircourt et Waleppe, l'introduction du projet de Beaumont Sud ajoute relativement peu d'angle occupé (respectivement 14°, 9° et 21°). De plus, l'introduction du projet de Beaumont Nord n'impacte pas de nouveaux horizons pour ces bourgs.

D'autre part, l'indice de densité sur les horizons occupés évolue peu pour l'ensemble des bourgs étudiés du fait du contexte éolien existant important et de l'introduction d'un nombre réduit d'éoliennes avec les projet de Beaumont Nord et Sud (4 éoliennes).

Enfin, l'indice d'espace de respiration demeure inchangé après introduction des projets de Beaumont Nord et Sud pour les 5 bourgs étudiés.

A noter qu'il s'agit d'une analyse théorique maximisante du fait de la prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens en instruction avec et sans avis de l'Autorité Environnementale. Par ailleurs, cette analyse ne prend pas en compte le relief et la végétation qui peuvent masquer localement les parcs à l'horizon en fonction de l'implantation du bourg.

Les photomontages réalisés depuis ces bourgs nuancent néanmoins l'analyse théorique, car plusieurs parcs et/ou projets éoliens sont en réalité masqués ou filtrés par des masses végétales, le relief ou la trame bâtie des villages. L'angle réel d'occupation de l'horizon est alors moins important et les espaces de respiration plus conséquents.

Projets éoliens de Beaumont Nord et Sud	Évaluation de la contribution du projet de Beaumont Nord	Évaluation de la contribution du projet de Beaumont Sud	Évaluation de la contribution des projets de Beaumont Nord et Sud
Depuis le bourg de Berlise	Très faible	Très faible	Très faible
Depuis le bourg Le Thuel	Très faible	Très faible	Très faible
Depuis le bourg de Renneville	Très faible	Très faible	Très faible
Depuis le bourg de Noircourt	Très faible	Très faible	Très faible
Depuis le hameau de Waleppe	Très faible	Faible	Faible

FIGURE 104 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA CONTRIBUTION DES PROJETS À L'EFFET DE SATURATION VISUELLE THÉORIQUE

J . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1 . MESURES EN PHASE DE CONCEPTION DU PROJET

■ MESURE PAY-E1 : CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

La première mesure d'évitement concerne le choix du site d'implantation.

Le rapport entre l'échelle des éoliennes et celle d'éléments de petite taille peut rendre difficile l'insertion visuelle des projets éoliens. Le paysage agricole ouvert dans lequel le projet s'inscrit se prête à l'insertion d'infrastructures de grandes dimensions telles que les éoliennes. Cependant, peu d'éléments permettront d'occulter le projet au regard des boisements et du relief présents.

Le site d'étude se situe partiellement à l'intérieur d'une zone favorable sous conditions au développement éolien identifiées dans le SRE Picardie. Il présente également l'avantage de s'inscrire dans un contexte éolien existant: le motif éolien est coutumier des perceptions ce qui diminue les risques de modification de l'appréciation du paysage par l'introduction de nouveaux éléments. Ce site d'implantation permet également de poursuivre le développement éolien de manière structurée, le parc en projet de Beaumont Sud s'insère en effet dans la continuité visuelle du parc de Sévigny Waleppe Nord.

■ MESURE PAY-E2 : CHOIX DE LA GÉOMÉTRIE DE L'IMPLANTATION

La prise en compte de l'existant est un élément déterminant pour définir un projet qualitatif. Au regard de la proximité des parcs de Terre de Beaumont et Sévigny Waleppe Nord, le travail de recherche des variantes du projet éolien visait à :

- > évaluer l'impact du nombre d'éoliennes implantées
- > étudier le recul nécessaire vis-à-vis des habitations et la lisibilité du projet depuis ces lieux de vie
- > étudier le recul nécessaire vis-à-vis de la vallée du Hurtaut
- > rechercher une régularité dans les interdistances entre les éoliennes
- > rechercher une cohérence avec le développement éolien alentour

L'implantation du projet à proximité d'un pôle éolien et dans le respect des lignes de forces permet une meilleure intégration du projet.

Parmi les mesures de réduction prises en compte en amont du projet, le choix d'une variante avec :

- un nombre d'éolienne réduit et une implantation simple (alignement régulier) participe à la diminution de l'emprise visuelle du parc éolien, limite les risques de chevauchements visuels multiples et favorise une meilleure lisibilité du parc éolien
- un recul de 950 m par rapport à l'habitation la plus proche qui permet de réduire la hauteur apparente des éoliennes pour les habitants les plus proches.
- une implantation dans la continuité d'un parc existant en respectant les interdistances entre les éoliennes qui favorise une meilleure intégration du projet dans le respect des lignes de force.

■ MESURE PAY-E3 : CHOIX DU GABARIT D'ÉOLIENNE

Afin de faciliter l'intégration du projet dans le paysage, il est recommandé de choisir une hauteur en bout de pale proche de celle des parcs éoliens présents à proximité (à savoir 145 m en bout de pale pour le parc Terre de Beaumont et le parc de Sévigny Waleppe Nord). Cependant, afin d'optimiser la production globale d'énergie, le choix du gabarit d'éolienne s'est porté sur des éoliennes de 200 m de hauteur totale. À noter que le projet de Beaumont Sud est implanté à une altitude inférieure au parc de Terre de Beaumont et Sévigny Waleppe Nord de 20m à 30m en moyenne. Bien que le rapport d'échelle avec les éléments paysagers proches puisse générer localement des situations de déséquilibre modérées (boisements, silhouettes bâties...), le porteur de projet a ainsi privilégié des éoliennes de dimension plus importante tout en limitant leur nombre, ce qui réduit l'emprise horizontale du parc. Par ailleurs, l'analyse des photomontages a démontré que la différence de hauteur totale avec les parcs existants est difficilement perceptible depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée.

Une fois ce travail de réflexion engagé et les premières mesures prises pour réduire l'impact du projet, une série de 38 photomontages, représentatifs des sensibilités du territoire, a été réalisée et a permis une analyse des impacts du projet final, dans des conditions de représentation similaire à celle du champ de vision humain.

2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES (EN PHASE D'EXPLOITATION)

■ INTERVISIBILITÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

L'analyse de l'état initial ainsi que les photomontages réalisés depuis les trois aires d'étude font état d'un paysage déjà empreint du motif éolien.

Le choix du site d'implantation (**mesure PAY-E1**) limite les situations de modification significative du paysage. Ce projet s'inscrit à proximité des parcs éoliens de Sévigny Waleppe Nord et Terre de Beaumont avec lesquels il entretient d'étroites relations visuelles. Ainsi, les photomontages réalisés montrent que le projet de Beaumont Sud s'inscrit majoritairement en superposition avec les machines des parcs existants.

Le choix d'une implantation relativement régulière et à front unique (**mesure PAY-E2**) permet de réduire l'impact visuel lié aux intervisibilités et au risque de chevauchements visuels entre les éoliennes des différents parcs.

Par ailleurs, la différence de hauteur en bout de pale de 50 m avec les parcs les plus proches de Terre de Beaumont et Sévigny Waleppe Nord est difficilement perceptible depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée (**mesure PAY-E3**). D'autre part, la différence de topographie de 20 à 30 m en moyenne entre le site d'implantation de Sévigny Waleppe et celui de Beaumont Sud participe au réaligement des nacelles entre les 2 parcs.

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Les mesures prises (**mesures PAY-E1, PAY-E2 et PAY-E3**) pour concevoir un projet dans un secteur déjà empreint du motif éolien, où les composantes paysagères sont compatibles avec les dimensions de l'éolien et qui respecte une distance d'éloignement vis-à-vis de la vallée du Hurtaut ont déjà permis de réduire significativement l'impact du projet.

Les photomontages réalisés ont permis d'apprécier un recul suffisant entre le site d'implantation et la vallée principale (vallée du Hurtaut). Par ailleurs, les photomontages réalisés illustrant des panoramas sur la vallée révèlent des impacts qualifiés de très faibles vis-à-vis du projet.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les axes routiers, l'analyse des photomontages permet de conclure sur un niveau d'impact variant de très faible à faible jusque dans l'aire rapprochée, et allant jusqu'à modéré au sein de l'aire d'étude immédiate. Les axes les plus impactés sont la RD 594 et la RD 37.

Bien que l'incidence visuelle du projet sur les axes routiers soit manifeste, le projet s'intègre au paysage éolien actuel depuis les routes du territoire étudié. Les mesures prises (**mesures PAY-E1, PAY-E2 et PAY-E3**) concernant l'implantation du projet permettent d'éviter et de réduire une partie des impacts sur les axes routiers. Des plantations le long des voies constitueraient un moyen de masquer ou filtrer le projet éolien depuis de nombreuses séquences routières ouvertes de l'aire d'étude. Néanmoins, ces plantations pourraient entraîner une modification du paysage en altérant le caractère ouvert spécifique du territoire. Par conséquent, ce type de plantation n'est pas recommandé.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE OU INTERVISIBILITÉ AVEC UN SITE

L'analyse de l'état initial a identifié des sensibilités pour certains monuments historiques au sein du périmètre d'étude à savoir l'église Saint-Nicolas de Noircourt (MH 1), l'église Notre-Dame (MH 2), l'église de Montcornet (MH 6), l'église de Chaourse (MH 7), l'église Saint-Nicolas (MH 13), le site du Mont Séry, le site du Château Mazarin, l'église Saint-Rémi de Bosmont sur Serre (MH 36) et l'église Saint Rémi de Dohis (MH 49). Les photomontages réalisés confirment que l'impact paysager du parc éolien en projet est très faible.

Ainsi la principale mesure à mettre en œuvre est d'assurer la lisibilité du parc et de réduire l'emprise horizontale du projet (**mesures PAY-E1, PAY-E2 et PAY-E3**). Ces mesures ont été mises en œuvre dès la phase de conception du projet suite à l'analyse des variantes. En effet, la variante qui a été retenue est celle permettant de réduire significativement l'impact visuel du projet.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

En général, dans ces paysages, des jardins plantés et des haies entourent les habitations et les villages, limitant la vue sur les éoliennes depuis les cœurs de bourg. En revanche, des perceptions lointaines sont généralement offertes depuis les franges, avec des impacts jusqu'à forts pour les hameaux les plus proches du projet. Les boisements présents occultent parfois en partie le projet depuis les lieux d'habitat les plus exposés, tandis que le relief (bien que peu marqué) réduit la visibilité du parc aux abords des villages éloignés.

Les mesures concernant la géométrie de l'implantation (**mesure PAY-E2**) et notamment le choix d'un recul important vis-à-vis des habitations (950 m de l'habitat isolé de Beaumont), ont permis de réduire significativement l'impact paysager du projet éolien dans un contexte bâti peu dense.

L'analyse des photomontages et des impacts paysagers du projet témoignent d'une modification significative du paysage quotidien depuis certains bourgs et hameaux proches (Waleppe et habitat isolé de Beaumont). Pour d'autres, la modification est moins importante de part le relief, la végétation ou encore la trame bâtie. L'insertion du projet se traduit par l'affirmation du motif éolien et la création de nouveaux points d'appels visuels.

Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique, écologique de ces dispositifs, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie.

Dans ce dernier cas, la plantation de haies semble pertinente aux abords des extensions urbaines, en transition avec les parcelles agricoles qu'il s'agisse d'un nouveau linéaire ou du renforcement d'une haie existante (**mesure PAY-R4**). Toutefois, la plantation de haies n'est pas recommandée lorsqu'elle entraîne le cloisonnement d'un lieu d'habitat, il est préférable de maintenir une ouverture visuelle sur le paysage plutôt que de chercher à tout prix à masquer le projet. L'appréciation de ce type de mesure est conditionnée à l'avis des riverains.

■ MESURE PAY-R1 : PLANTATION DANS LES FONDS DE JARDIN

Si des riverains, dont une vue directe est avérée, souhaitent la plantation d'une haie bocagère ou d'arbres fruitiers, ils pourront se manifester, dans un délai d'un an après la construction du parc auprès du Maître d'Ouvrage.

Un budget sera réservé à cet usage pour environ 160 mètres linéaires (ml) de haies. Ces plantations seront réalisées à la demande du propriétaire concerné auprès du Maître d'Ouvrage.

Cette mesure permet de répondre aux incidences identifiées en paysage immédiat : Waleppe et habitat isolé de Beaumont.

Les espèces proposées sont de type autochtone (cf. palette végétale ci-contre) de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité).

Cette mesure d'accompagnement de plantation va diminuer, voire supprimer, localement l'impact lié à l'introduction du projet éolien depuis les habitations les plus exposées.

Coût de la mesure :

Préparation du sol, fourniture de végétaux et plantations : 25€ / ml soit 160 m x 25 € = 4 000 €

Coût estimé de la mesure :
4 000,00 €^{HT}
 (conception, réalisation et installation)



Merisier



Églantier commun



Lilas



Genêt commun



Chêne pubescent



Érable champêtre



Charme commun



Frêne commun



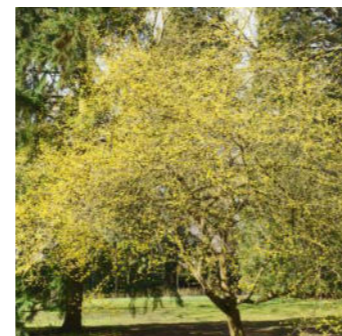
Sureau noir



Noisetier commun



Viorne obier



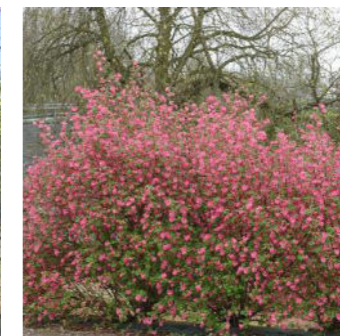
Cornouiller mâle



Fusain d'Europe



Bourdaine



Groseillier à fleurs



Charme

3 . MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

■ MESURE PAY-A1 : ENFOUISSEMENT DE LIGNES ÉLECTRIQUES

L'enterrement d'une partie du réseau électrique du village du Thuel permettra une meilleure lisibilité du projet depuis cette habitat. Cette opération a déjà été mise en place par la commune du Thuel et la **mesure PAY-A1** concerne les deuxième et troisième phases de cette opération.

Cette mesure compensatoire participera à l'amélioration du cadre de vie des riverains.

Cette mesure d'enterrement local du réseau participera à l'accompagnement de l'introduction du projet éolien à proximité de l'habitat.

Part de financement de la société WPD : 100 000 €

Coût estimé de la mesure :
100 000,00 €^{HT}



PHOTO 118 : VUE ACTUELLE EN CENTRE-BOURG DU THUEL (SOURCE : WPD)



PHOTO 117 : SIMULATION DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES EN CENTRE-BOURG DU THUEL (SOURCE : WPD)

■ MESURE PAY-A2 : AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES HABITANTS DE WALEPPE

Bien qu'il existe une haie d'arbre de haut-jet en frange nord-ouest du bourg qui masque la majorité des vues en direction du projet de Beaumont Sud, l'aménagement du hameau de Waleppe à travers l'installation de mobilier urbain (tables et banc) et la plantation de végétaux participera à l'amélioration du cadre de vie des riverains et à l'acceptation du projet.

Cette mesure permettra d'accompagner l'introduction du projet éolien à proximité de l'habitat.

Coût estimé de la mesure :
10 000,00 €^{HT}



PHOTO 119 : SIMULATION DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DE WALEPPE (SOURCE : WPD)

4 . TABLEAU RÉCAPITULATIF

NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	Mesure d'évitement (E), de réduction (R) ou de compensation (C) de l'impact et mesure d'accompagnement (A)	
	Nature de la mesure	Coût estimatif HT (en €)
PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	E : choix du site d'implantation (PAY-E1) E : choix de la géométrie de l'implantation (PAY-E2) E : choix de la géométrie du modèle d'éolienne (PAY-E3)	--
EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	E : choix du site d'implantation (PAY-E1) E : choix de la géométrie de l'implantation (PAY-E2) E : choix de la géométrie du modèle d'éolienne (PAY-E3)	--
PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	E : choix du site d'implantation (PAY-E1) E : choix de la géométrie de l'implantation (PAY-E2) E : choix de la géométrie du modèle d'éolienne (PAY-E3)	--
PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	E : choix du site d'implantation (PAY-E1) E : choix de la géométrie de l'implantation (PAY-E2) E : choix de la géométrie du modèle d'éolienne (PAY-E3) R : plantation dans les fonds de jardin (PAY-R1) A : enfouissement de lignes électriques (PAY-A1) A : amélioration du cadre de vie des habitants de Waleppe (PAY-A2)	114 000,00 €
VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	E : choix du site d'implantation (PAY-E1) E : choix de la géométrie de l'implantation (PAY-E2) E : choix de la géométrie du modèle d'éolienne (PAY-E3)	--
Total		114 000,00 €





FIGURE 106 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MESURES PROPOSÉES POUR LE PROJET ÉOLIEN


NB: > Tous les aménagements proposés seront réalisés sous réserve de l'accord des propriétaires concernés (particuliers ou conseil municipal) et à leur demande auprès du Maître d'Ouvrage.

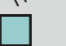




> Les plantations proposées se feront avec des espèces de type autochtone de manière à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité) : Cornouiller mâle (Cornus mas) Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), Noisetier (Corylus avellana), Fusain d'Europe (Euonymus europaeus), Prunellier (Prunus spinosa), Sureau noir (Sambucus negra), Troène commun (Ligustrum vulgare), Viorne obier (Viburnum opulum), Charme (Carpinus betulus)...











FIGURE 107 : CARTE DE SYNTHÈSE DES IMPACTS 1/2

PROJET ÉOLIEN DE BEAUMONT SUD

-  Éolienne projetée
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

-  Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

- ### Gradient de l'impact paysager
-  Très faible
 -  Faible
 -  Modéré
 -  Fort
 -  Très fort

- ### Nature de l'impact paysager
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien (Construit, accordé ou en instruction)
 -  Perception depuis les axes routiers
 -  Perception depuis les axes pédestres
 -  Perception des vallées
 -  Visibilité depuis un Monument Historique
 -  Visibilité depuis un site mémoriel
 -  Visibilité depuis un site protégé
 -  Perception depuis l'habitat
 -  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique
 -  Visibilité depuis un parc naturel régional


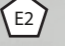




- ### Mesures :
-  Choix du site d'implantation
 -  Choix de la géométrie d'implantation
 -  Choix du gabarit d'éolienne






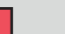
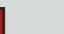
FIGURE 108 : CARTE DE SYNTHÈSE DES IMPACTS 2/2


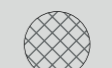





PROJET ÉOLIEN
DE BEAUMONT SUD







-  Éolienne projetée
-  Aire immédiate

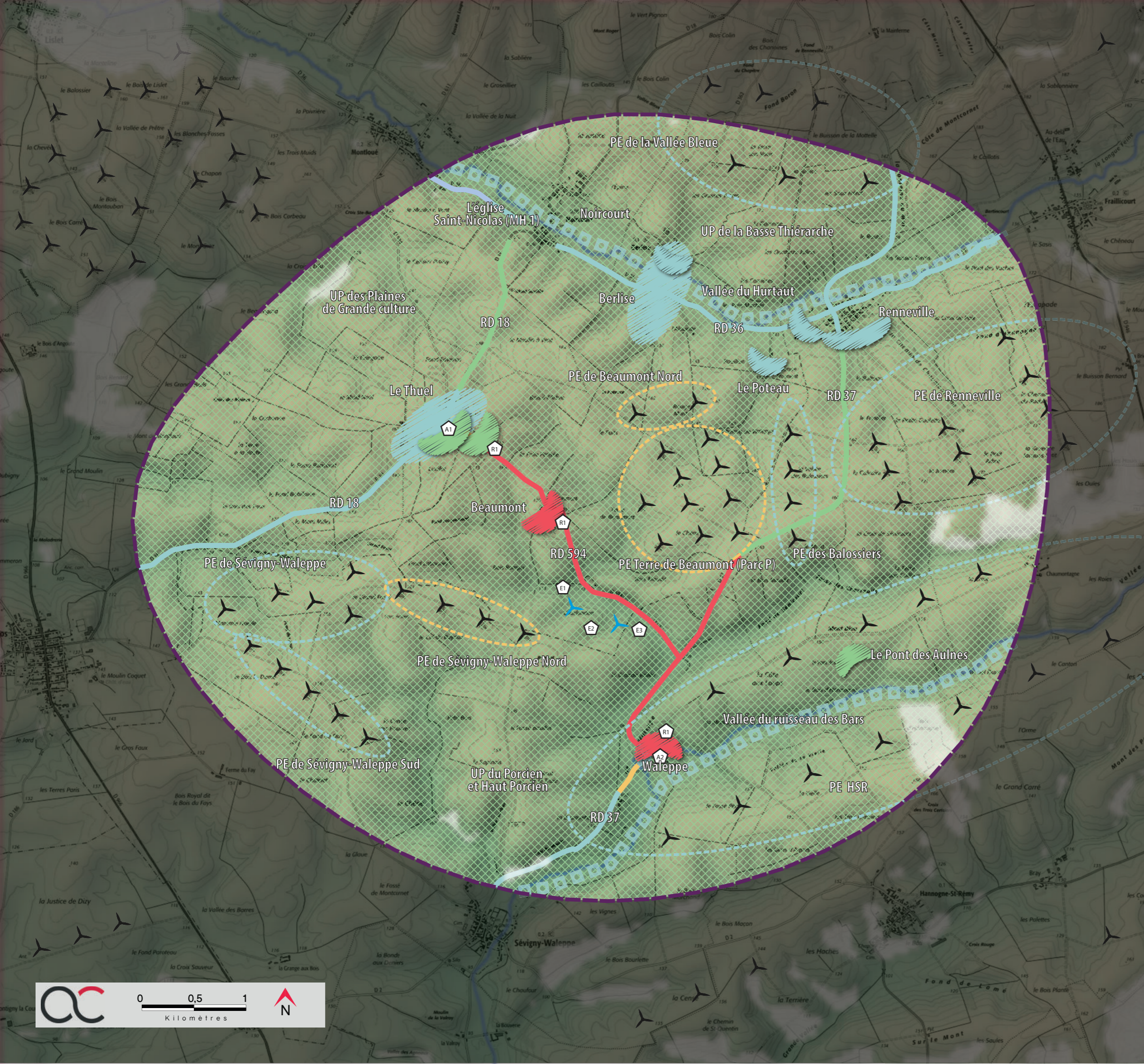
-  Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

Gradient de l'impact paysager

	Très faible
	Faible
	Moderé
	Fort
	Très fort

- Nature de l'impact paysager**
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien (Construit, accordé ou en instruction)
 -  Perception des unités paysagères
 -  Perception depuis les axes de communication
 -  Perception des vallées
 -  Visibilité depuis un Monument Historique
 -  Perception depuis l'habitat
 -  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique

- Mesures :**
-  E1 Choix du site d'implantation
 -  E2 Choix de la géométrie d'implantation
 -  E3 Choix du gabarit d'éolienne
 -  R1 Plantation de haies
 -  A1 Enfouissement de lignes électriques
 -  A2 Amélioration du cadre de vie des habitants de Waleppe



L . CONCLUSION

Dans un premier temps, l'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques du territoire de l'étude, à savoir :

- Un paysage ouvert caractéristique du Porcien, traversé au sud par la vallée de l'Aisne et un territoire cartographié comme favorable sous condition au développement éolien ;
- Un paysage empreint du motif éolien, un site d'implantation potentiel à proximité de grands ensembles et pôles éolien existants ;
- Un maillage routier où l'ouverture visuelle est nuancée par le relief et la végétation, mais généralement dégagée. En s'approchant du site d'étude, l'absence de végétation associée à une certaine planéité du terrain permet des vues lointaines ;

- Des sensibilités significatives avec des monuments historiques, des SPR, des sites protégés ou touristiques, à savoir :

- > Le site du château Mazarin
- > Le site du Mont Séry
- > L'église St-Rémi de Dohis
- > L'église St-Rémi de Bosmont sur Serre
- > L'église de Montcornet
- > L'église de Chaourse
- > L'église Notre-Dame de Fraillicourt
- > L'église St-Nicolas de Grandrieux
- > L'église St-Nicolas de Noircourt

- Un risque de modification du paysage quotidien, notamment pour l'aire d'étude immédiate, à savoir depuis les bourgs de Berlise, Renneville, Noircourt et le Thuel ainsi que tous les lieux-dits autour du site d'étude. Des lieux de vie dans l'aire d'étude rapprochée sont également concernés : Rozoy-sur-Serre, Rubigny, Fraillicourt, Sévigny-Waleppe, St-Quentin-le-Petit et Dizy-le-Gros.



Puis l'analyse des impacts a permis d'évaluer et de qualifier l'effet réel du projet de Beaumont Sud sur ces sensibilités paysagères:

- Une implantation qui respecte un rapport d'échelle cohérent avec les structures paysagères en place et les autres parcs éoliens depuis la majorité du territoire de l'aire d'étude et notamment depuis les différents points de vue ;
- Une appréciation globale du paysage peu modifiée depuis les routes éloignées et rapprochées du fait de l'existence préalable du motif éolien dans lequel s'insère le projet. L'introduction de points d'appels visuel supplémentaires et une modification du paysage traversé pour les tronçons routiers de l'aire immédiate ;
- Des covisibilités limitées aux églises de Fraillicourt et Montcornet (très faible). Et un impact qui demeure nul, pour les abords de l'église de Noircourt et très faible pour l'église Notre-Dame de Fraillicourt. Le territoire, riche en patrimoine architectural et culturel, est ainsi préservé ;
- Un projet à l'échelle du paysage depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée, en revanche des impacts ponctuellement forts concernent certains des hameaux proches du projet éolien de Beaumont Sud ;
- Un renforcement du motif éolien pour les habitants des bourgs proches, mais, localement, une modification notable du paysage quotidien des riverains pour lesquels des mesures ont été proposées :
 - Mesure PAY-R1 de plantation dans les fonds de jardin pour les habitants de Waleppe et Beaumont.
 - Mesure PAY-A1 d'enfouissement de lignes électriques pour le bourg du Thuel
 - Mesure PAY-A2 Amélioration du cadre de vie des habitants de Waleppe

Conformément au Guide de l'étude d'impact, 2020 : «Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés.

Le projet éolien de Beaumont Sud est le fruit d'une réflexion itérative, prenant en compte l'ensemble des enjeux paysagers, mais aussi écologiques, physiques, acoustiques, humains et techniques, afin d'aboutir à un projet de moindre impact environnemental. Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garante d'une insertion visuelle optimale. Des mesures proportionnées au niveau des impacts ont ensuite été proposées afin d'accompagner l'acceptation du projet.



Annexe 1 : Table des photographies

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Vue sur le parc de terre de beaumont et le site d'étude depuis la RD 37 (© agence couasnon).....	3
Photo 2 : Vue sur le cimetière militaire de Rethel (© agence couasnon).....	5
Photo 3 : L'église Saint-Didier d'Asfeld (© agence couasnon).....	9
Photo 4 : Vue panoramique depuis le belvédère de Rethel (© agence couasnon).....	17
Photo 5 : La vallée de l'Aisne à Balham (@ agence couasnon).....	19
Photo 6 : Vue sur le plateau ondulé en direction de la ZIP depuis le nord de Dohis (@ agence couasnon).....	19
Photo 7 : Le canal des Ardennes longe la vallée de l'Aisne (@ agence couasnon).....	19
Photo 8 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la butte de Marlemont (© agence couasnon).....	20
Photo 9 : Vue panoramique depuis le belvédère de Rethel en direction de la ZIP (© agence couasnon).....	20
Photo 10 : Vue panoramique en direction de la ZIP depuis la table d'orientation au sud du Mont de Séry (© agence couasnon).....	21
Photo 11 : Vue panoramique depuis les hauteurs du Mont de Séry en direction de la ZIP(© agence couasnon).....	21
Photo 12 : Paysage tabulaire d'openfield (© agence couasnon).....	28
Photo 13 : La vallée de l'Aisne possède un fond de vallée relativement tabulaire (© agence couasnon).....	29
Photo 14 : Vue sur la plaine agricole du Marlois aux abords de Clermont-les-Fermes (© agence couasnon).....	30
Photo 15 : La Thiérache ardennaise est caractérisée par des boisements denses qui ferment les perceptions vers l'extérieur (© agence couasnon).....	31
Photo 16 : Vue sur les parcs éoliens de Renneville et Terre de Beaumont (© agence couasnon).....	38
Photo 17 : Vue sur le parc éolien Terre de Beaumont (© agence couasnon).....	38
Photo 18 : Vue sur les parcs éoliens du Carreau Manceau et de Lappion et Nizy-le-Comte (© agence couasnon).....	39
Photo 19 : Vue sur les parcs éoliens de Chaourse et de l'Épine Marie-Madeleine (© agence couasnon).....	39
Photo 20 : Depuis le sud de l'aire rapprochée, de nombreux parcs sont visibles à l'horizon (© agence couasnon).....	39
Photo 21 : Église Saint-Nicolas (© Agence couasnon).....	44
Photo 22 : Églis fortifiée saint-martin (© Agence couasnon).....	44
Photo 23 : Clocher de l'église fortifiée de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge (© Agence couasnon).....	44
Photo 24 : Les vues en direction du site d'implantation sont fermées par la trame bâtie et la végétation (© agence couasnon).....	44
Photo 25 : Vue fermée par la trame bâtie et le relief aux abords de l'édifice (© agence couasnon).....	44
Photo 26 : Depuis les abords de l'église, les vues sont semi-ouvertes ; cependant, la ZIP est masquée par le relief bombé (© agence couasnon).....	44
Photo 27 : Depuis la RD 51 en arrivant sur Bosmont-sur-Serre, on aperçoit dans l'axe de la route le clocher de l'église Saint-Rémi (© agence couasnon).....	45
Photo 28 : Depuis la RD 615 au nord de Dohis, on peut apercevoir au-dessus d'un bâtiment agricole le clocher de l'église de la Nativité de la Sainte-Vierge (© agence couasnon).....	45
Photo 29 : Depuis les abords du monument aux morts des 14 fusillés du 31 août 1944, les perceptions en direction de la ZIP sont filtrées par la végétation (© agence couasnon).....	50
Photo 30 : Depuis les abords de l'extension du cimetière communal de Saint-Erme, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes en profondeur ; cependant, la distance d'éloignement demeure importante.....	50
Photo 31 : Église Saint-Didier (© agence couasnon).....	53
Photo 32 : Mairie d'Asfeld (© agence couasnon).....	54
Photo 33 : Vue panoramique en direction du site d'étude depuis les hauteurs d'Asfeld au nord-est, la ZIP est cependant masquée par le relief et la trame boisée à l'horizon (© agence couasnon).....	55
Photo 34 : Vue fermée par la trame bâtie en direction de la ZIP depuis le centre-bourg d'Asfeld (© agence couasnon).....	55
Photo 35 : Vue ouverte sur le milieu agricole en direction de la ZIP depuis la table d'orientation au sud-ouest du site protégé (© agence couasnon).....	58
Photo 36 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la table d'orientation au nord-ouest du site protégé (© agence couasnon).....	58
Photo 37 : Vue ouverte sur Rethel depuis le belvédère (© agence couasnon).....	59
Photo 38 : Le château Mazarin (Source : Journal L'Union).....	59
Photo 39 : Église fortifiée Saint-Martin de Chaourse (© agence couasnon).....	65
Photo 40 : La Serre traverse l'aire d'étude rapprochée au nord et sillonne à travers la plaine ondulée (© agence couasnon).....	67
Photo 41 : Vue sur la Serre au niveau de Chaourse (© agence couasnon).....	67
Photo 42 : Vue sur la plaine ondulée depuis la RD 966 au sud de l'aire rapprochée où l'on peut voir à l'horizon le contexte éolien existant (© agence couasnon).....	68
Photo 43 : Vue sur les espaces agricoles ouverts à proximité de Bray (© agence couasnon).....	69
Photo 44 : Paysage forestier du Fond du Guésot (© agence couasnon).....	69
Photo 45 : Vue tronquée par le relief en direction de la ZIP depuis la ligne de Fret Laon-Vincy-Reuil-et-Magny au nord-ouest de l'aire rapprochée (© agence couasnon).....	71
Photo 46 : Depuis le GR 12, au sud de l'aire rapprochée, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes sur le milieu agricole ponctué par les parcs éoliens (© agence couasnon).....	71
Photo 47 : Vue fermée par le relief et la trame végétale en direction de la ZIP depuis la voie verte du Val de Serre (© agence couasnon).....	71
Photo 48 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la RD 966 avec en arrière-plan les parcs éoliens de Sévigny-Waleppe (© agence couasnon).....	72
Photo 49 : Depuis la RD 946, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes en profondeur sur l'espace agricole avec en arrière-plan plusieurs parcs éoliens (© agence couasnon).....	72
Photo 50 : Depuis la RD 946, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes sur l'espace agricole ; cependant, des boisements éparses peuvent créer des masques visuels par endroit (© agence couasnon).....	72
Photo 51 : La RD 18 offre des vues ouvertes sur l'espace agricole où de nombreux parcs éoliens sont déjà visibles (© agence couasnon).....	72
Photo 52 : Vue fermée par la trame bâtie en direction de la ZIP depuis le centre bourg de Saint-Quentin-le-Petit (© agence couasnon).....	76
Photo 53 : Depuis la sortie de bourg de Saint-Quentin-le-Petit, la ZIP prend place dans l'axe de la route de manière tronquée par le relief et la trame végétale (© agence couasnon).....	77
Photo 54 : Depuis les franges nord de Sevigny-Waleppe, la ZIP est tronquée par le relief (© agence couasnon).....	78
Photo 55 : Vue fermée par la trame bâtie et la végétation en direction de la ZIP depuis le centre-bourg de Mainbresson (© agence couasnon).....	78
Photo 56 : Vue fermée par la trame bâtie et le relief en entrée de bourg de Montloué (© agence couasnon).....	78
Photo 57 : Depuis la RD 337 à l'est de Fraillicourt, la ZIP se place à gauche en arrière-plan des parcs existants et est tronquée par le relief ; il y a ainsi une concurrence visuelle indirecte avec la silhouette de bourg (© agence couasnon).....	78
Photo 58 : Vue fermée par la végétation en direction de la ZIP en sortie de bourg de Montloué (© agence couasnon).....	78
Photo 59 : ZIP masquée par le relief et la trame arborée depuis la frange sud-est de Montcornet (© agence couasnon).....	78
Photo 60 : Depuis la RD 966 au nord de Montcornet, la ZIP prend place sur la gauche dans la continuité des parcs existants et entre ainsi en concurrence visuelle indirecte avec la silhouette du bourg de Montcornet (© agence couasnon).....	79
Photo 61 : Depuis la RD 74 au nord de Chaourse, la ZIP prend place sur la gauche dans la continuité des parcs existants et entre ainsi en concurrence visuelle indirecte avec la silhouette du bourg de Chaourse (© agence couasnon).....	79
Photo 62 : Vue fermée par le relief en sortie de bourg de Lappion (© agence couasnon).....	79
Photo 63 : Vue fermée par la trame bâtie en centre-bourg de Lappion en direction de la ZIP (© agence couasnon).....	79
Photo 64 : Depuis la RD 135, les vues donnent sur les habitations du village d'Hannogne-Saint-Rémi ; la ZIP prend place en arrière-plan de la silhouette de bourg et s'intercale entre les parcs existants (© agence couasnon).....	81
Photo 65 : Depuis la RD 8 au sud de Wadimont, la ZIP prend place à gauche de la silhouette de bourg créant ainsi une situation de concurrence visuelle indirecte avec la silhouette du bourg (© agence couasnon).....	81
Photo 66 : Depuis la RD 977 au nord de Rozoy-sur-Serre, la ZIP prend place en arrière-plan de la silhouette de bourg de manière tronquée par la trame boisée (© agence couasnon).....	81
Photo 67 : Vue fermée par le relief et la végétation en direction de la ZIP en sortie de bourg d'Hannogne-Saint-Rémi (© agence couasnon).....	81
Photo 68 : Vue ouverte en direction de la ZIP en sortie de bourg de Vaux-lès-Rubigny (© agence couasnon).....	81
Photo 69 : Depuis la RD 60 à l'ouest de la Selve, la ZIP se place à gauche de la silhouette de bourg, en arrière-plan des parcs existants, et crée ainsi une concurrence visuelle indirecte (© agence couasnon).....	83
Photo 70 : Depuis la RD 593 à l'ouest de la Ville-aux-Bois-lès-Dizy, la ZIP prend place en arrière-plan de la silhouette de bourg créant ainsi une situation de concurrence visuelle direct (© agence couasnon).....	83
Photo 71 : Depuis la RD 591 au nord de Clermont-les-Fermes, la ZIP se place à gauche de la route, et entre ainsi en concurrence visuelle indirecte avec la silhouette de bourg (© agence couasnon).....	83
Photo 72 : Depuis la voie communale au nord de Soize, les vues s'ouvrent sur le vallon du ruisseau de Soize et les habitations du village éponyme ; la ZIP, elle, prend place en arrière-plan de manière tronquée par le relief et entre en concurrence visuelle directe avec la silhouette de bourg (© agence couasnon).....	83
Photo 73 : Vue filtrée par la trame végétale en sortie de bourg de Dizy-le-Gros en direction de la ZIP (© agence couasnon).....	83
Photo 74 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la frange sud de la Ville-aux-Bois-lès-Dizy (© agence couasnon).....	83

Photo 75 : Église fortifiée de la nativité de la Sainte-Vierge de Dohis (© agence couasnon)..... 85

Photo 76 : Depuis l'église Notre-Dame de Fraillicourt, les vues en direction de la ZIP sont tronquées par la trame bâtie et le relief en arrière-plan (© agence couasnon)..... 90

Photo 77 : illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)..... 90

Photo 78 : Depuis les abords de l'église fortifiée Saint-Martin, les vues en direction de la ZIP sont filtrées par la trame végétale (© agence couasnon) 91

Photo 79 : illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)..... 91

Photo 80 : Depuis les abords de l'église Saint-Nicolas, les vues en direction de la ZIP sont tronquées par le relief en arrière-plan (© agence couasnon) 92

Photo 81 : illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)..... 92

Photo 82 : Depuis la RD 337 à l'est de Fraillicourt, on peut apercevoir le clocher de l'église Notre-Dame à travers la trame bâtie et végétale du bourg (© agence couasnon) 93

Photo 83 : Depuis la RD 966 au nord de Montcornet, on peut voir sur le versant opposée de la vallée de la Serre le village de Montcornet surplombé par plusieurs parcs éoliens visibles à l'horizon (© agence couasnon) 93

Photo 84 : Depuis la RD 74 au nord de Chaourse, les vues donnent sur la vallée de la Serre et l'on peut voir dans l'axe de la route l'église fortifiée Saint-Martin (© agence couasnon)..... 94

Photo 85 : Vue sur le parc éolien Terre de Beaumont depuis l'habitat isolé «LE Poteau» (© Agence couasnon)..... 101

Photo 86 : Depuis les abords de l'habitat isolé du Pont des Aulnes, les vues s'ouvrent sur le plateau agricole et les parcs existants de Renneville et Terre de Beaumont (© Agence couasnon)..... 103

Photo 87 : Depuis la RD 18 à l'ouest de l'aire immédiate, on peut voir les parcs existants de Renneville et Terre de Beaumont implantés sur le plateau agricole (© Agence couasnon) 103

Photo 88 : Le Hurtaut traverse le nord de l'aire immédiate en passant par le village de Berlise (© Agence couasnon)..... 103

Photo 89 : Depuis le croisement des RD 37 et RD 594, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes sur le plateau ondulé, on peut voir le parc existant Terre de Beaumont (© Agence couasnon) 108

Photo 90 : Depuis la RD 18 à l'ouest de l'aire immédiate, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes sur le milieu agricole avec les parcs de Sévigny-Waleppe et Terre de Beaumont à l'horizon (© Agence couasnon) 108

Photo 91 : Depuis la RD 37 à proximité directe de la ZIP, les vues sont ouvertes en profondeur sur le milieu agricole et les parcs éoliens Terre de Beaumont et Sévigny-Waleppe (© Agence couasnon) 108

Photo 92 : Vue tronquée par le relief depuis la RD 37 au nord-est de l'aire immédiate (© Agence couasnon) 109

Photo 93 : Vue ouverte en direction de la ZIP sur la vallée du Hurtaut depuis la RD 18 au nord-ouest de l'aire immédiate (© Agence couasnon) 109

Photo 94 : Depuis la RD 36, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes sur le milieu agricole avec en arrière-plan le parc éolien Terre de Beaumont (© Agence couasnon) 109

Photo 95 : Vue tronquée par le relief bombé en direction de la ZIP en sortie de bourg de Noircourt (© Agence couasnon) 112

Photo 96 : Depuis le centre-bourg de Noircourt, les vues en direction de la ZIP sont fermées par la trame bâtie et la trame végétale du bourg (© Agence couasnon)..... 112

Photo 97 : Vue filtrée par la trame bocagère en direction de la ZIP depuis le nord du bourg de Noircourt (© Agence couasnon)..... 112

Photo 98 : Vue cadrée en direction de la ZIP depuis la frange sud de Berlise (© Agence couasnon) 113

Photo 99 : Depuis le centre-bourg de Berlise, les vues en direction de la ZIP sont tronquées par la trame bâtie du village associée à la trame végétale (© Agence couasnon)..... 113

Photo 100 : Vue tronquée par la trame bâtie associée à la trame végétale depuis le nord du bourg de Berlise (© Agence couasnon) 113

Photo 101 : Vue ouverte en direction de la ZIP en sortie de bourg de Renneville ; on peut voir à l'horizon le parc Terre de Beaumont (© Agence couasnon)..... 114

Photo 102 : Depuis le centre-bourg de Renneville, les vues en direction de la ZIP sont tronquées par la trame bâtie et végétale du bourg (© Agence couasnon) 114

Photo 103 : Vue filtrée par la trame végétale en direction de la ZIP depuis le sud de Renneville (© Agence couasnon) 114

Photo 104 : Vue fermée par la trame végétale en direction de la ZIP en entrée de bourg de Renneville (© Agence couasnon)..... 114

Photo 105 : Vue partiellement ouverte en direction de la ZIP en sortie de bourg de Le Thuel ; on peut voir à l'horizon le parc de Sévigny-Waleppe nord (© Agence couasnon) 115

Photo 106 : Vue partiellement ouverte en direction de la ZIP en arrivant à Le Thuel par le nord (© Agence couasnon) 115

Photo 107 : Vue partiellement ouverte en direction de la ZIP depuis la frange est de Le Thuel (© Agence couasnon) 115

Photo 108 : Vue ouverte en sortie de bourg de Le Thuel ; la ZIP s'étale sur une large envergure (© Agence couasnon) 115

Photo 109 : Vue ouverte sur le parc Terre de Beaumont depuis les abords de l'habitat isolé Beaumont (© Agence couasnon) 117

Photo 110 : Vue filtrée par la peupleraie en second plan en direction de la ZIP depuis le hameau de Waleppe (© Agence couasnon)..... 117

Photo 111 : Vue ouverte en direction de la ZIP sur les parcs de Renneville, Terre de Beaumont et de Sévigny-Waleppe (© Agence couasnon) 117

Photo 112 : Vue ouverte sur le milieu agricole et le parc Terre de Beaumont en direction de la ZIP depuis les abords de l'habitat isolé du Poteau (© Agence couasnon)..... 117

Photo 113 : Vue sur le plateau agricole ondulé depuis le nord-ouest de l'aire immédiate (© Agence couasnon) 119

Photo 114 : Vue filtrée par la ripisylve du Hurtaut en direction de la ZIP depuis les abords de l'église fortifiée Saint-Nicolas (© agence couasnon) 121

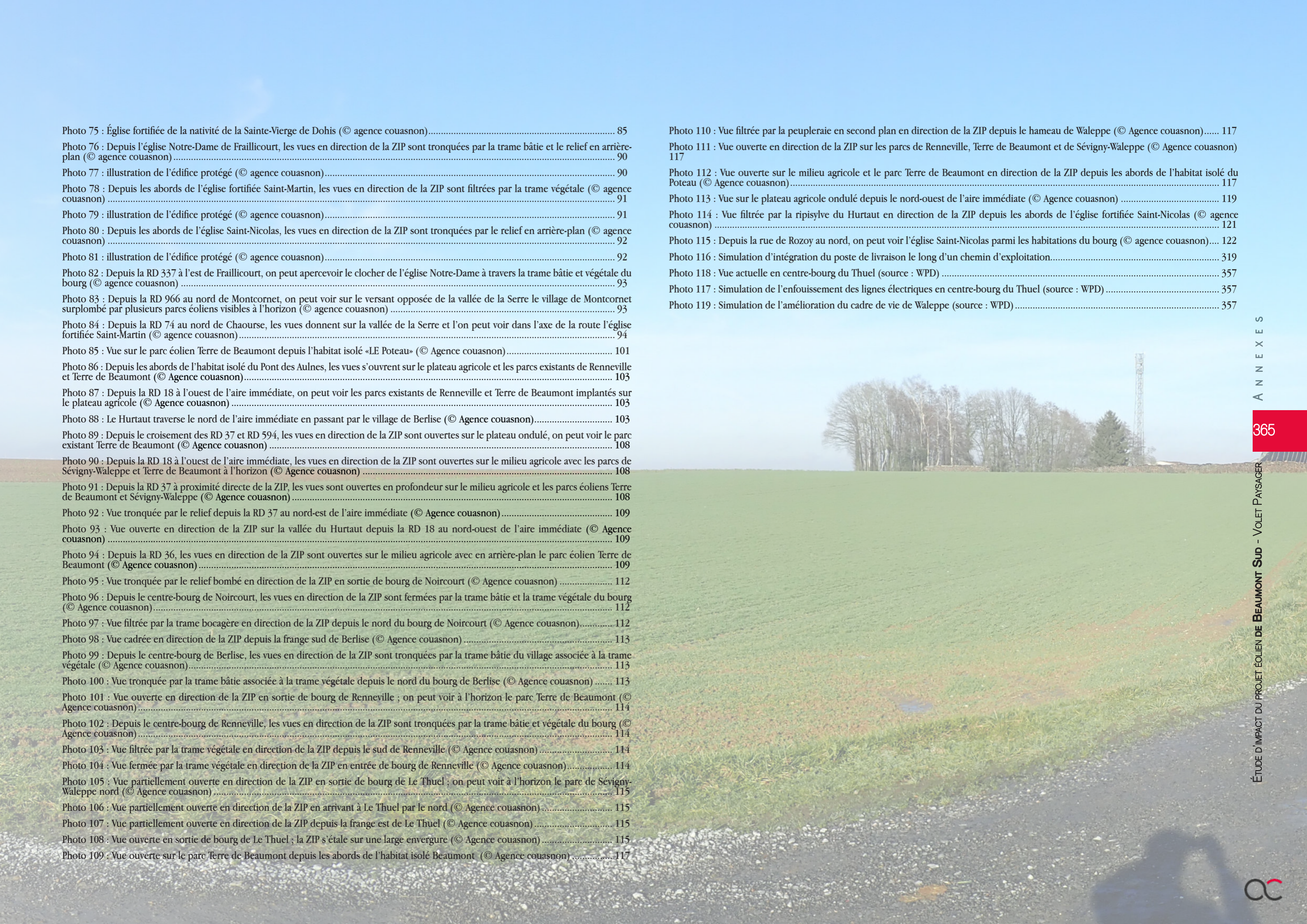
Photo 115 : Depuis la rue de Rozoy au nord, on peut voir l'église Saint-Nicolas parmi les habitations du bourg (© agence couasnon).... 122

Photo 116 : Simulation d'intégration du poste de livraison le long d'un chemin d'exploitation..... 319

Photo 118 : Vue actuelle en centre-bourg du Thuel (source : WPD) 357

Photo 117 : Simulation de l'enfouissement des lignes électriques en centre-bourg du Thuel (source : WPD) 357

Photo 119 : Simulation de l'amélioration du cadre de vie de Waleppe (source : WPD) 357



Annexe 2 : Table des figures

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation géographique 1/3.....	10
Figure 2 : Carte de localisation géographique 2/3.....	10
Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3.....	10
Figure 4 : Imbrication des aires d'étude.....	11
Figure 5 : Carte de visibilité théorique.....	12
Figure 6 : Carte de visibilité théorique et aires d'étude.....	13
Figure 7 : Carte des aires d'étude.....	16
Figure 8 : Carte du relief.....	18
Figure 9 : Carte lithologique simplifiée (@ Agence couasnon et BRGM).....	19
Figure 10 : Coupe paysagère A-A'.....	23
Figure 11 : Coupe paysagère B-B'.....	25
Figure 12 : Carte des unités paysagères.....	26
Figure 13 : Les grands paysages régionaux (source : SRE de Picardie).....	27
Figure 14 : Bloc diagramme du Porcien et Haut Porcien.....	28
Figure 15 : Bloc diagramme de la Vallée de l'Aisne.....	29
Figure 16 : Bloc diagramme des plaines de grandes cultures.....	30
Figure 17 : Bloc diagramme de la Thiérache.....	31
Figure 18 : Liste des paysages patrimoniaux présents au sein des aires d'étude.....	32
Figure 19 : Carte des paysages particuliers et reconnus de l'Aisne avec localisation du projet (source : Inventaire des paysages de l'Aisne).....	32
Figure 20 : Carte des zones favorables du SRE de Picardie et localisation du projet (1/2).....	34
Figure 21 : Carte des zones favorables du SRE de Picardie et localisation du projet (2/2).....	34
Figure 22 : Carte des paysages emblématiques de la Picardie avec localisation du projet (source : SRE Picardie).....	34
Figure 23 : Carte des «paysages à petite échelle» de la Picardie avec localisation du projet (source : SRE Picardie).....	35
Figure 24 : Carte des périmètres de protection et de vigilance vis-à-vis du patrimoine architectural de la Picardie avec localisation du projet (source : SRE Picardie).....	35
Figure 25 : Carte des zones favorables et contraintes stratégiques pour l'éolien en Champagne-Ardenne avec localisation du projet (source : SRE Champagne-Ardenne).....	35
Figure 26 : Carte des enjeux paysagers majeurs pour l'éolien en Champagne-Ardenne avec localisation du projet (source : SRE Champagne-Ardenne).....	35
Figure 27 : Tableau du contexte éolien présent au sein des aires d'étude (1/2).....	36
Figure 28 : Tableau du contexte éolien présent au sein des aires d'étude (2/2).....	36
Figure 29 : Carte de l'état de l'éolien.....	37
Figure 30 : Carte des monuments historiques.....	40
Figure 31 : Schématisation des principes de visibilité - covisibilité directe - covisibilité indirecte.....	41
Figure 32 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée (1/2).....	42
Figure 33 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée (2/2).....	43
Figure 34 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2.....	46
Figure 35 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2.....	47
Figure 36 : Carte des sites mémoriels.....	48
Figure 37 : Liste des sites mémoriels dans l'aire d'étude éloignée.....	49
Figure 38 : Synthèse de la sensibilité paysagère des sites mémoriels de l'aire d'étude éloignée.....	51
Figure 39 : Carte des sites patrimoniaux remarquables.....	52
Figure 40 : Localisation du site patrimonial remarquable d'Asfeld.....	53
Figure 41 : Carte des sites protégés.....	56
Figure 42 : Liste des sites protégés dans l'aire d'étude éloignée.....	57
Figure 43 : Localisation du périmètre protégé sur fond BD Ortho (© agence couasnon).....	58
Figure 44 : Localisation du périmètre protégé sur fond BD Ortho (© agence couasnon).....	59
Figure 45 : Synthèse des sensibilités des sites protégés dans l'aire d'étude éloignée.....	60
Figure 46 : Carte des chemins de Saint-Jacques de Compostelles en France inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.....	60
Figure 47 : Carte du parc naturel régional des ardennes.....	62
Figure 48 : Carte de l'aire d'étude rapprochée.....	64
Figure 49 : Carte du relief.....	66
Figure 50 : Carte des principaux axes routiers.....	70
Figure 51 : Carte de la sensibilité des axes de communication.....	73
Figure 52 : Carte de la répartition des bourgs.....	74
Figure 53 : Illustration de la typologie de l'habitat.....	75
Figure 54 : Liste des habitats de vallée de l'aire d'étude rapprochée.....	76
Figure 55 : Coupe de principe entre le village de Nizy-le-Comte et la ZIP.....	77
Figure 56 : Coupe de principe entre le village de Rozoy-sur-Serre et la ZIP.....	80
Figure 57 : Liste des habitats de versant de l'aire d'étude rapprochée.....	80
Figure 58 : Coupe de principe entre le village de Dizy-le-Gros et la ZIP.....	82
Figure 59 : Liste des habitats de plateau ondulé de l'aire d'étude rapprochée.....	82
Figure 60 : Carte de synthèse de la sensibilité paysagère de l'habitat.....	84
Figure 61 : Carte de synthèse des effets cumulés avec un autre parc éolien.....	86
Figure 62 : Carte des monuments historiques.....	88
Figure 63 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.....	89
Figure 64 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.....	95
Figure 65 : Carte des sites mémoriels.....	96
Figure 67 : Synthèse de la sensibilité paysagère des sites mémoriels de l'aire d'étude rapprochée.....	97
Figure 66 : Liste des sites mémoriels dans l'aire d'étude rapprochée.....	97
Figure 68 : Carte de l'aire d'étude immédiate.....	100
Figure 69 : Carte du relief.....	102
Figure 70 : Carte du contexte paysager.....	104
Figure 71 : Bloc Diagramme du contexte paysager.....	105
Figure 72 : Carte des principaux axes routiers.....	106
Figure 73 : Carte des enjeux depuis les principaux axes de déplacement.....	107
Figure 74 : Carte de la répartition de l'habitat de l'aire d'étude immédiate.....	110
Figure 75 : Localisation des photographies illustrant la perception depuis les hameaux et l'habitat isolé.....	116
Figure 76 : Carte de la sensibilité de l'habitat.....	118
Figure 77 : Carte des monuments historiques.....	120
Figure 78 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude Immédiate.....	121
Figure 79 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude Immédiate.....	122
Figure 80 : Carte de synthèse de l'aire d'étude éloignée.....	124
Figure 81 : Carte de synthèse de l'aire d'étude immédiate.....	125
Figure 82 : Carte de localisation de la variante 1.....	128
Figure 83 : Tableau de synthèse de la variante 1.....	128
Figure 85 : Carte de localisation de la variante 2.....	129
Figure 84 : Tableau de synthèse de la variante 2.....	129
Figure 86 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes.....	130
Figure 87 : Carte de visibilité théorique (binaire) du projet éolien.....	138
Figure 88 : Carte de visibilité théorique (angulaire) du projet éolien.....	139
Figure 89 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage 1/2.....	141
Figure 90 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage 2/2.....	142

Figure 92 : Superposition des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire éloignée	144
Figure 91 : Superposition des points de photomontages sur la carte de synthèse de l'aire immédiate.....	144
Figure 94 : Superposition des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire immédiate.....	145
Figure 93 : Superposition des points de photomontages sur la carte de synthèse de l'aire immédiate.....	145
Figure 95 : Tableau de synthèse des enjeux paysagers des photomontages de l'aire éloignée	174
Figure 96 : Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages.....	174
Figure 97 : Tableau de synthèse des enjeux paysagers des photomontages de l'aire rapprochée.....	254
Figure 98 : Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages.....	254
Figure 100 : Tableau de synthèse des enjeux paysagers des photomontages de l'aire immédiate.....	314
Figure 99 : Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages.....	314
Figure 101 : Plan d'aménagement du projet de Beaumont Nord.....	316
Figure 102 : Localisation du poste de livraison.....	318
Figure 103 : Localisation des schémas d'occupation visuelle.....	321
Figure 104 : Tableau récapitulatif de la contribution des projets à l'effet de saturation visuelle théorique.....	352
Figure 106 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien	358
Figure 107 : Carte de synthèse des impacts 1/2.....	360
Figure 108 : Carte de synthèse des impacts 2/2.....	361



Annexe 3 : Glossaire

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT

Effet engendré lors qu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

HAUTEUR APPARENTE

Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

IMPACT PAYSAGER

Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien.

Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

EFFET CUMULÉ

On parle d'effet cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

LIGNES DE FORCE

Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Les croisements de ces lignes peut générer des points d'appel.

LISIBILITÉ - Source Lynch

C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotionnelle» des habitants.

MESURES DE RÉDUCTION - Source Guide EIE - MEEDM 2010

Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc...

MESURES COMPENSATOIRES - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont

nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet.

MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PATRIMOINE - Code du Patrimoine

Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

PAYSAGE - Source Art. 1er Convention européenne du paysage (Florence)

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

PERCEPTION - Source Tabarly et Doceul (ENS de Lyon, Dgesco)

Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.

«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.

Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques.

REMARQUABLE - Source Art. R.350-1 Code de l'Environnement

Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières »

SATURATION VISUELLE - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)

La zone d'implantation potentielle est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc.).

RIPISYLVE

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

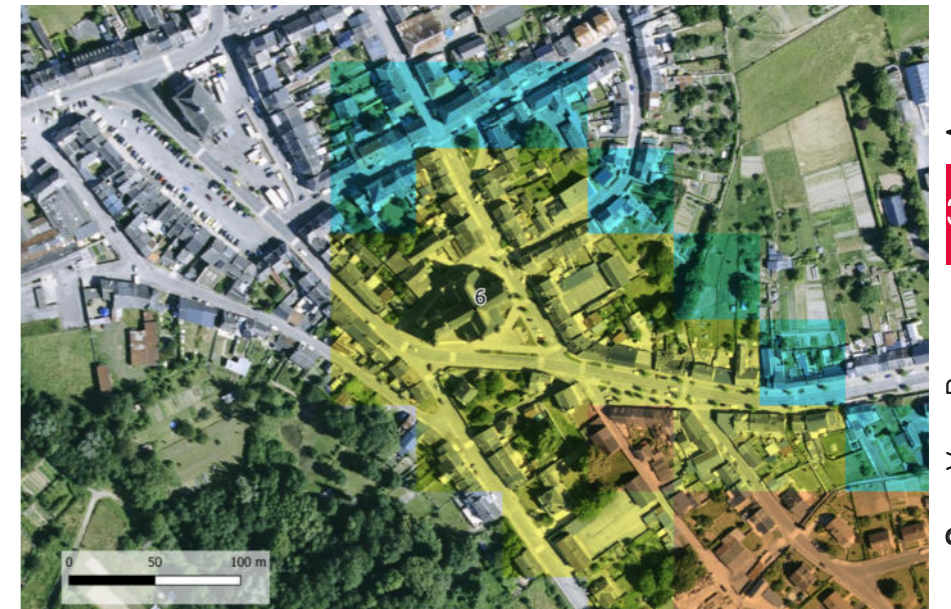
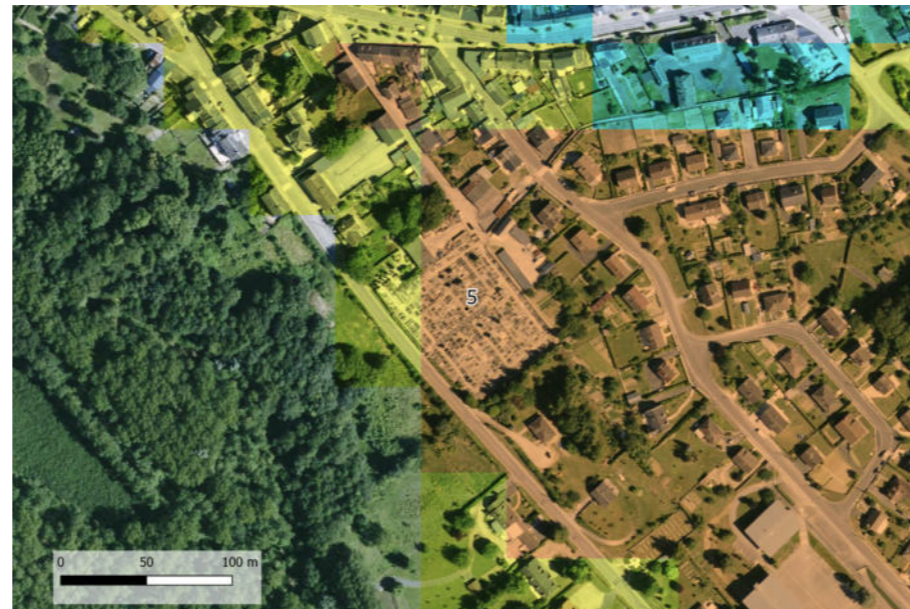
THALWEG

Ligne joignant les points les plus bas du fond d'une vallée.

BUTTE TÉMOIN

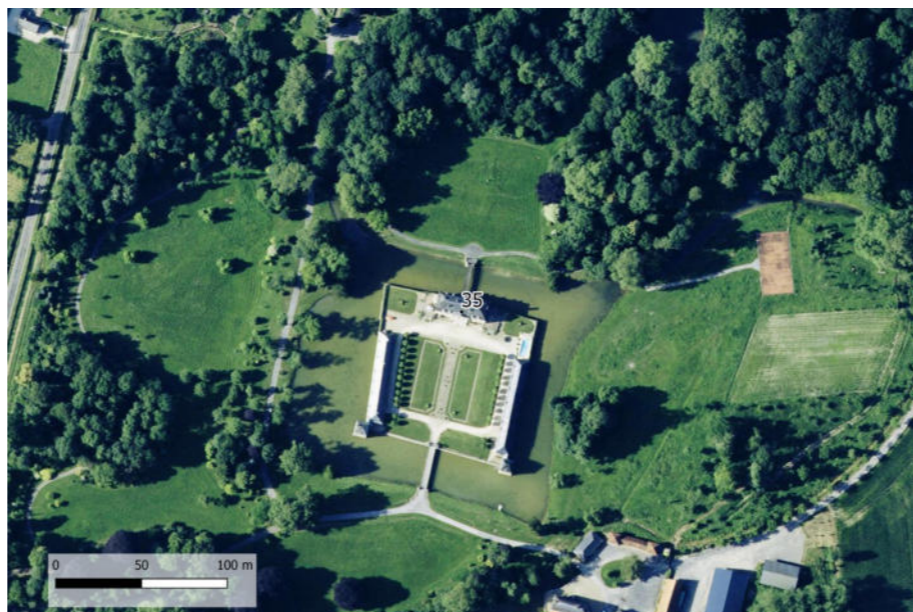
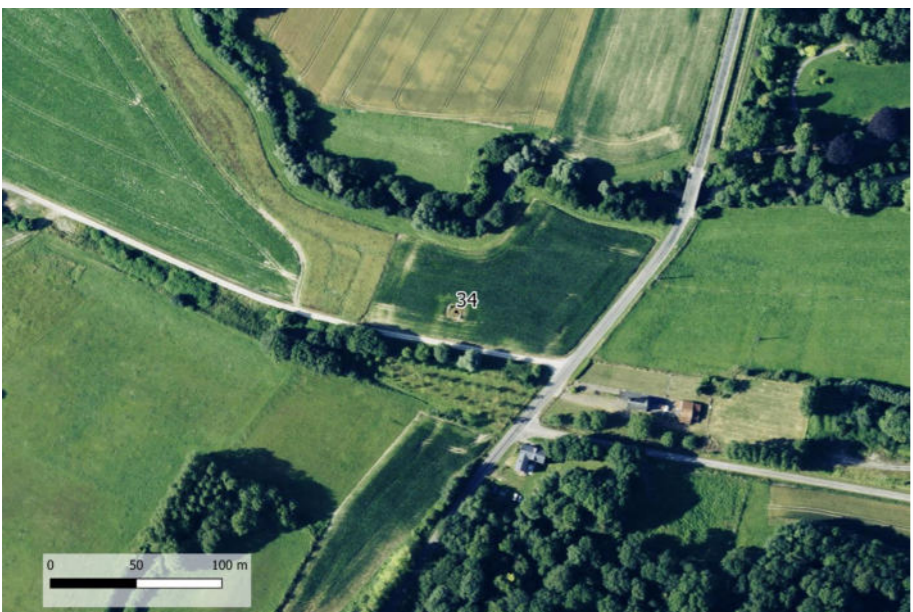
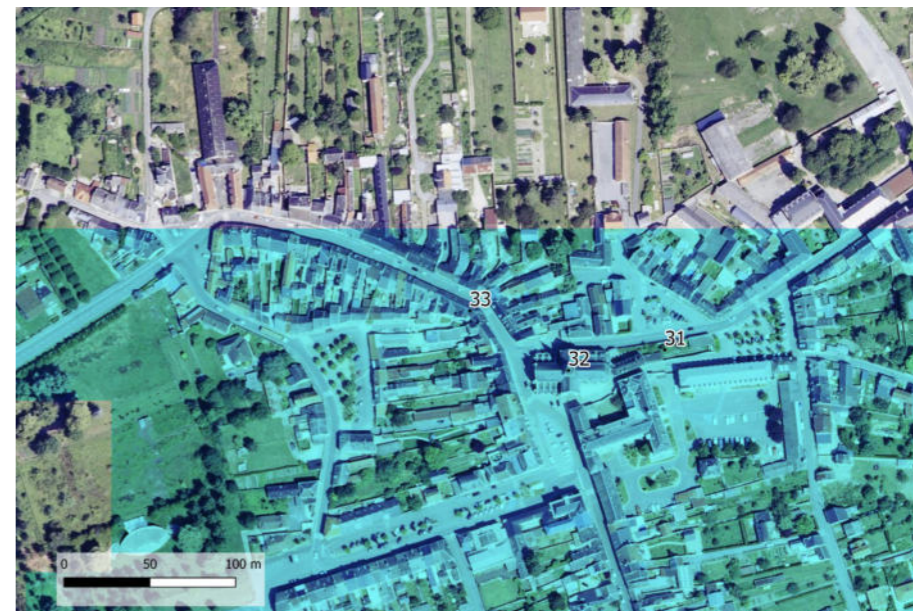
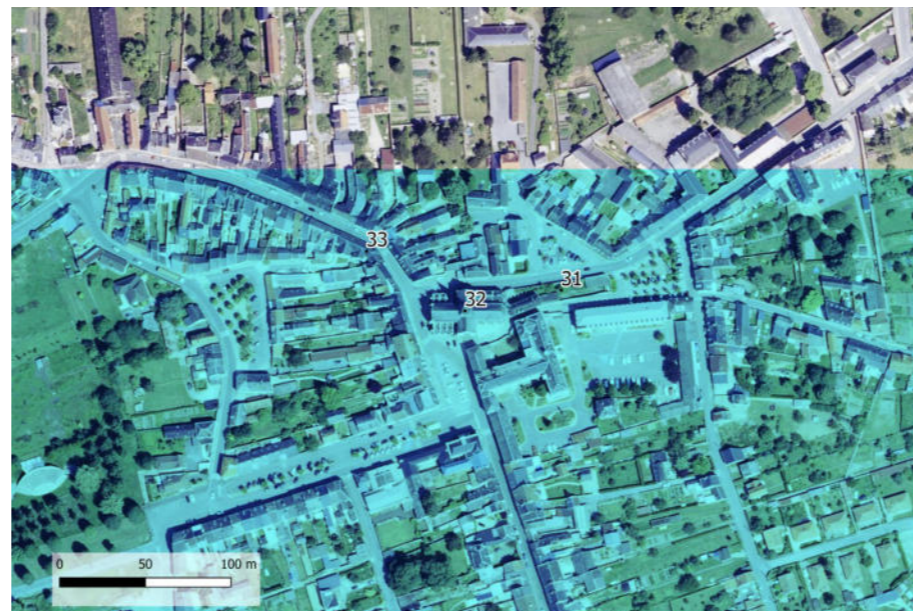
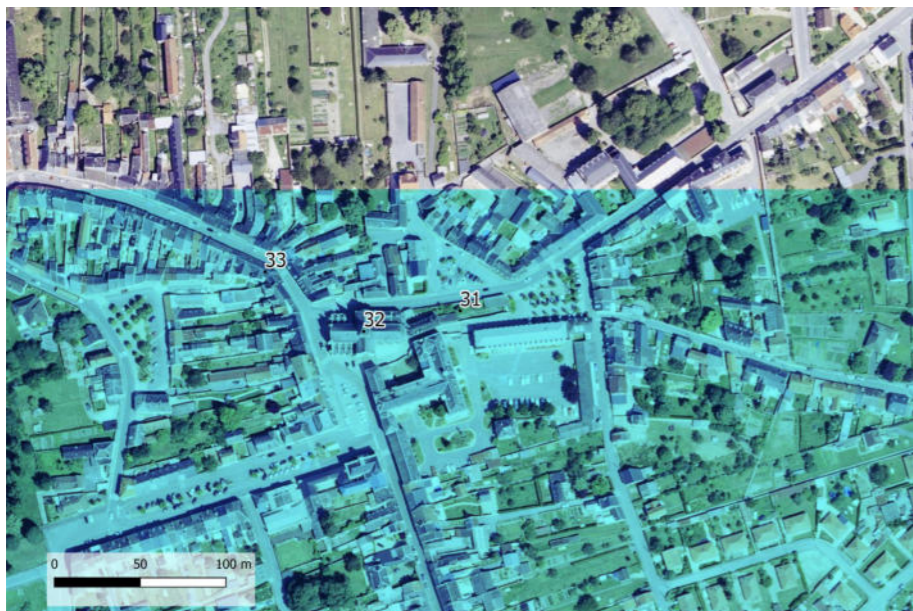
Butte représentant, sur une plate-forme démantelée par l'érosion, les restes du relief ancien

Annexes 4 - Localisation des monuments historiques sur fond orthophoto, avec indication de la ZVI (200m bpd, état initial)

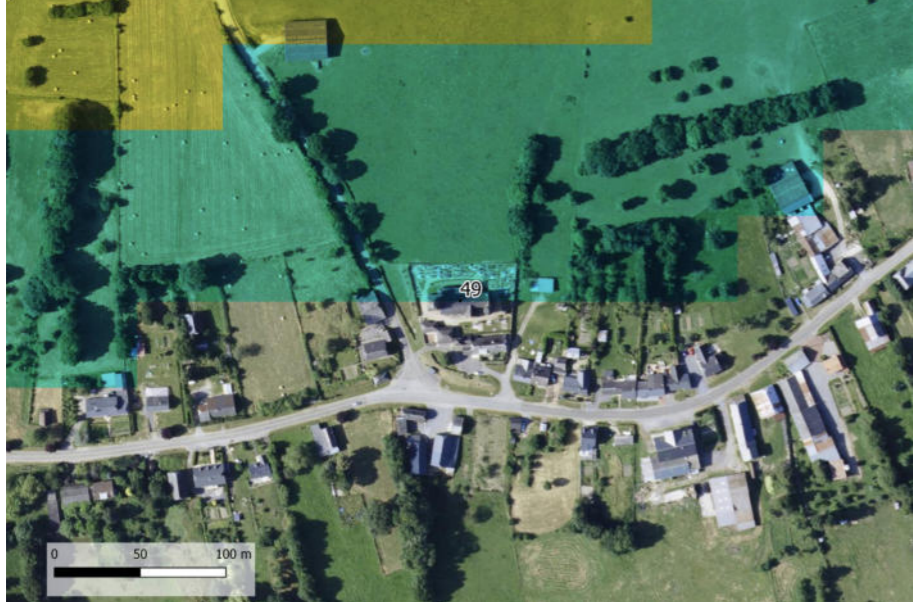












Annexe 5 : Méthodologie de réalisation des photomontages

INTRODUCTION

Dans le cadre du développement du projet éolien de Beaumont Nord, la société wpd onshore France a mandaté le bureau d'études Ora environnement afin de réaliser les photomontages du projet.

Le présent document illustre la visibilité du projet depuis 41 points de vue situés entre 0,9 km et 24,5 km de ce dernier. L'emplacement des points de prise de vue a été défini en amont par le paysagiste mandaté pour réaliser l'étude paysagère du projet.

La campagne de prises de vue a été réalisée en majorité en juillet 2020 puis complétée en février et en avril 2021, par temps clair. Bien qu'un rendu réaliste soit l'objectif recherché dans l'illustration des photomontages, il est important de noter que les couleurs des éoliennes du projet peuvent être accentuées afin de faciliter la lecture et donc une meilleure appréciation des effets du projet.

Chaque point de vue est étudié à l'aide de trois planches.

La première planche regroupe toutes les informations relatives au point de vue, ainsi que deux cartes de localisation : une carte à l'échelle de l'aire d'étude éloignée faisant apparaître l'ensemble du contexte éolien et une carte rapprochée du point de vue. Une esquisse (panorama en noir et blanc et éoliennes en couleur) est également présentée sur cette page. Elle permet de distinguer les différents parcs éoliens et d'illustrer les éoliennes masquées par le relief, les boisements ou les éléments bâtis. Un code couleur par parc ou projet éolien a été retenu de manière à pouvoir distinguer le contexte éolien du présent projet, dont les éoliennes sont annotées. Chaque esquisse est suivie de sa légende.

La deuxième planche illustre le panorama initial, un photomontage du contexte éolien et l'esquisse présentée ci-dessus. Ces images sont recadrées selon un angle de 120°. Sur le photomontage figurent les parcs en exploitation, les parcs autorisés non construits, les parcs en instruction, ainsi que les projets éoliens de Beaumont Nord et de Beaumont Sud.

Enfin, la troisième planche présente le photomontage du contexte éolien et du projet précédent, recadré cette fois-ci selon un angle de 60° et présenté en vue équiangulaire. Le cône de vue représentant la fenêtre visuelle du photomontage recadré à 60° apparaît sur la carte rapprochée de la première planche. Chaque photomontage a fait l'objet d'un commentaire du paysagiste.

CARACTERISTIQUES DES EOLIENNES PRESENTES SUR LES PHOTOMONTAGES

Les photomontages réalisés étant utilisés pour illustrer à la fois l'insertion visuelle des éoliennes du projet de Beaumont Nord et de celles du projet de Beaumont Sud, les aérogénérateurs des deux projets sont présentés ci-dessous.

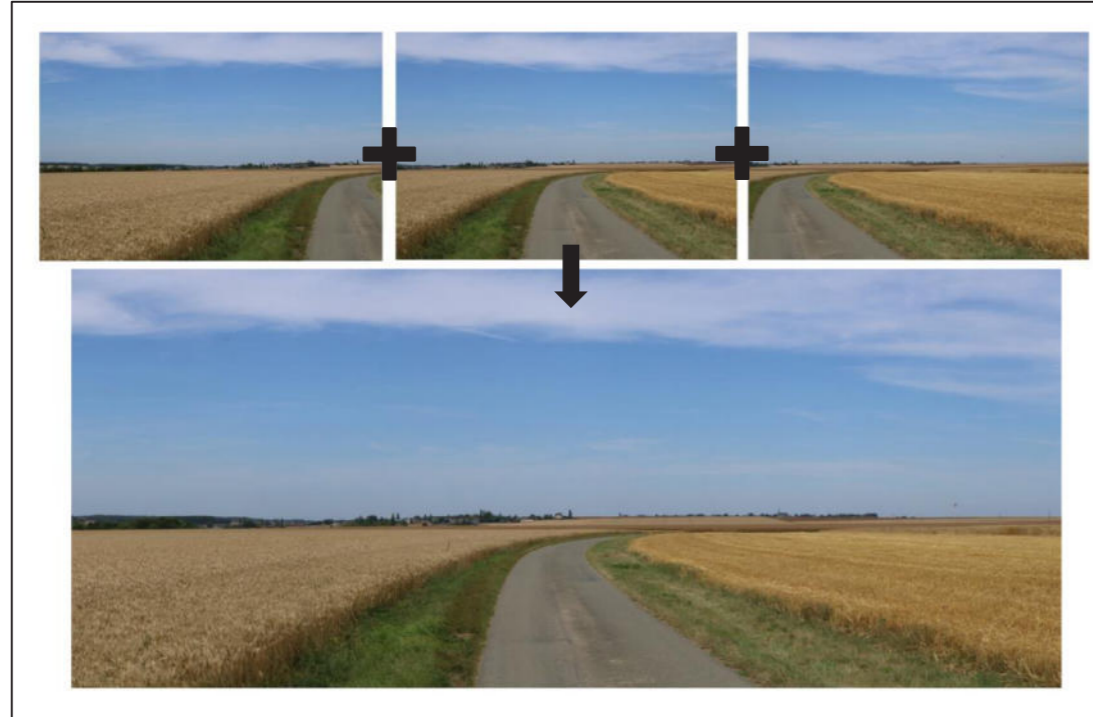
Les deux projets éoliens sont composés de deux éoliennes chacun. Les modèles de machines sont propres à chaque projet : des éoliennes MM140 du constructeur SENVION pour le projet de Beaumont Nord et des éoliennes V150 du constructeur VESTAS pour le projet de Beaumont Sud. Les caractéristiques et les coordonnées des éoliennes sont rappelées dans le tableau ci-dessous.

Eolienne	Caractéristiques				Coordonnées Lambert 93 (EPSG : 2154)		Schéma de l'aérogénérateur
	Modèle	Diamètre du rotor	Hauteur de mât	Hauteur totale	X	Y	
Beaumont Nord							
N1	Senvion MM140	140 m	110 m	180 m	779 659	6 950 566	
N2	Senvion MM140	140 m	110 m	180 m	780 249	6 950 680	
Beaumont Sud							
S1	Vestas V150	150 m	125 m	200 m	779 039	6 948 673	
S2	Vestas V150	150 m	125 m	200 m	779 482	6 948 509	

METHODOLOGIE DE REALISATION DES PHOTOMONTAGES

Etape 1 : Une fois arrivé à l'emplacement de la prise de vue, le photographe s'assure d'avoir, sauf cas particulier, une vue dégagée en direction du projet. A l'aide d'un trépied à tête panoramique, le photographe prend une photographie tous les 15° de manière à couvrir un angle de 360°. Pour chaque point de vue, la date et l'heure sont notés et les coordonnées géographiques ainsi que l'altitude sont relevées grâce à un GPS.

Etape 2 : A l'aide de logiciels spécialisés, les 24 photographies sont assemblées entre elles pour former une image panoramique.



Etape 3 : Les photomontages sont réalisés grâce au module "Photomontage" du logiciel Windpro, dans lequel l'image panoramique est insérée. L'utilisateur renseigne les repères visuels présents sur le panoramique et dont les coordonnées géographiques et l'altitude sont connus (clochers, châteaux d'eau, bâtiments, antennes, etc.). Le calage est réalisé automatiquement par le logiciel sur la base des éléments renseignés, définissant ainsi l'emplacement et la dimension de chacune des éoliennes sur le panoramique.



Etape 4 : En fonction des caractéristiques de la prise de vue et des conditions météorologiques, le logiciel incruste les éoliennes du projet selon un rendu réaliste (ombrage, niveau de luminosité, etc.) ou défini par l'utilisateur si l'objectif est de rendre les éoliennes plus visibles.

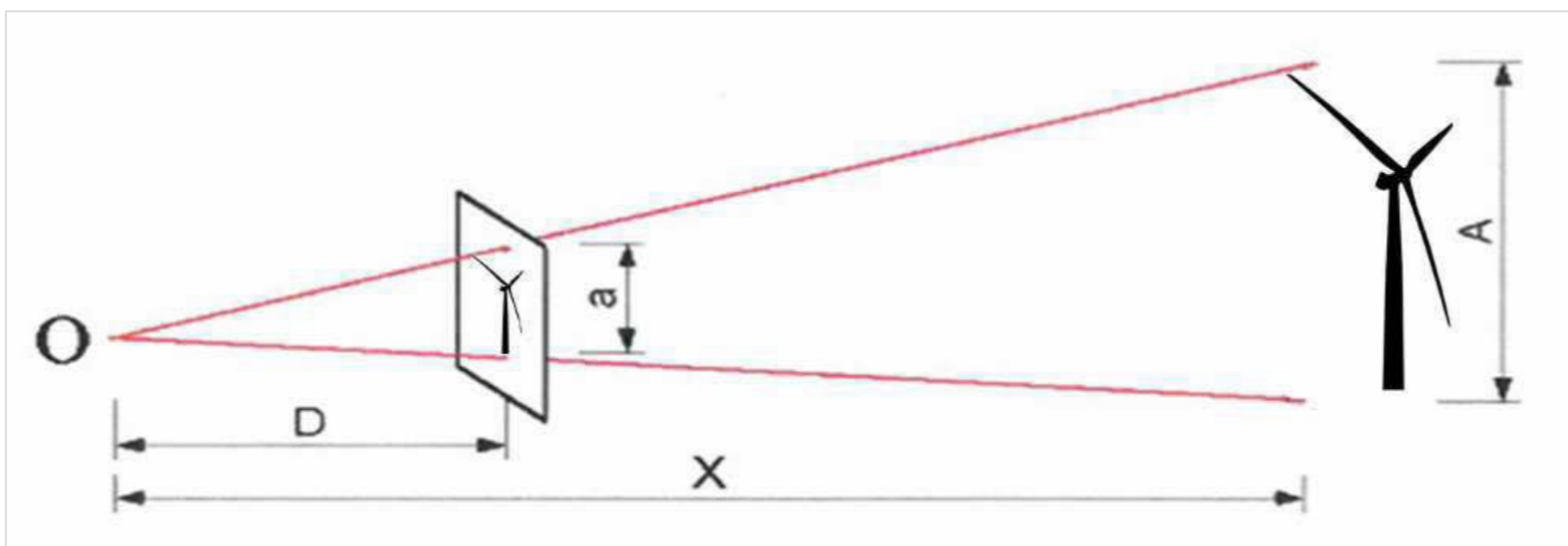


Etape 5 : Le photomontage est retouché à l'aide d'un logiciel de traitement d'image pour faire apparaître les éoliennes au second plan lorsque cela est nécessaire.



Le photomontage doit permettre au lecteur de pouvoir apprécier l'impact visuel du projet avec le plus de précision possible. L'objectif du bureau d'études est donc de se rapprocher le plus possible de la vision oculaire réelle. Pour y arriver, plusieurs conditions sont à respecter :

- La résolution des images doit être suffisante compte-tenu du pouvoir séparateur de l'œil qui est de 1/60^{ème} de degrés.
- Le lecteur doit regarder le photomontage présentant une **vue équiangulaire** avec une distance de lecture égale à la **distance orthoscopique**. Elle permet de reproduire l'angle de vision de l'observateur *in situ*. Elle est calculée sur la base de la distance X entre l'appareil photo et l'éolienne, la hauteur réelle A de l'éolienne et sa hauteur a sur le photomontage (cf. schéma suivant).



D'après le théorème de Thalès, $\frac{D}{X} = \frac{a}{A}$, d'où $D = \frac{a \times X}{A}$.

Pour une fenêtre photographique de 60°, représentée par une image de 41 cm de large dans le carnet, la distance orthoscopique sera d'environ 35,5 cm.

Les vues recadrées à 60° doivent donc s'apprécier à environ **35 cm de l'œil** pour obtenir une vue réaliste conservant les proportions.

Le photomontage doit respecter le champ de vision perceptible consciemment par l'œil humain, correspondant à environ 50°. Au-delà l'œil commence à être mal à l'aise. Cependant les montages panoramiques étendus permettent une perception proche de la réalité et une visualisation de l'impact du projet sur un large champ de vision. Ils ont donc été intégrés au carnet, selon un angle de 120°.

Chaque prise de vue est accompagnée du recueil des informations suivantes : localisation précise par GPS, altitude, distance à l'éolienne du projet la plus proche, direction générale du projet (azimut), conditions de prise de vue (date et heure), Ces informations sont affichées dans un encart sur chaque photomontage (cf pages suivantes).

Les photomontages présentent quelques limites concernant le réalisme visuel. En effet la perception des éoliennes repose à la fois sur leur gabarit par rapport aux éléments du paysage mais aussi sur leur mouvement dans ce paysage. L'absence de cinétique sur le photomontage réduit donc l'impact visuel des éoliennes en fonctionnement. De plus, malgré la précision apportée à la réalisation du photomontage, ce dernier a tendance à créer des déformations, réduisant les éléments d'arrière-plan et augmentant à l'inverse les tailles au premier plan. Le cadrage selon un angle de 60° permet de réduire ce problème, mais ne le supprime pas.

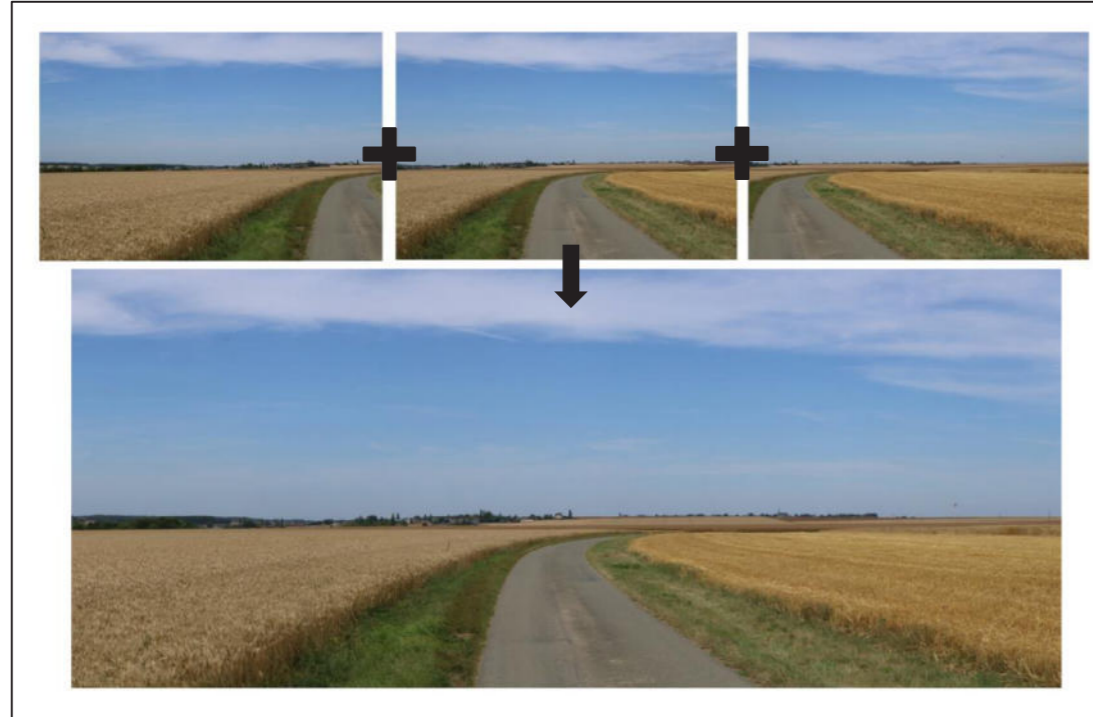
Pour avoir le rendu le plus réaliste possible, des choix de représentation ont été faits compte-tenu des conditions météorologiques lors de la campagne de terrain. Ces choix, notamment au niveau de la couleur des éoliennes, visent à ne pas sous-estimer l'impact visuel du parc éolien. Par conséquent, certains photomontages peuvent donner une représentation légèrement biaisée par rapport à la réalité. L'expérience a toutefois montré que cet outil de visualisation est un excellent moyen d'estimer l'impact paysager d'un parc éolien.

L'orientation des rotors des éoliennes non construites s'est également faite en fonction du contexte éolien. Les éoliennes sont ainsi orientées dans le même sens que les éoliennes des parcs voisins pour plus de réalisme. Il est toutefois précisé que les esquisses sont présentées rotor face caméra, le cas le plus défavorable.

METHODOLOGIE DE REALISATION DES PHOTOMONTAGES

Etape 1 : Une fois arrivé à l'emplacement de la prise de vue, le photographe s'assure d'avoir, sauf cas particulier, une vue dégagée en direction du projet. A l'aide d'un trépied à tête panoramique, le photographe prend une photographie tous les 15° de manière à couvrir un angle de 360°. Pour chaque point de vue, la date et l'heure sont notés et les coordonnées géographiques ainsi que l'altitude sont relevées grâce à un GPS.

Etape 2 : A l'aide de logiciels spécialisés, les 24 photographies sont assemblées entre elles pour former une image panoramique.



Etape 3 : Les photomontages sont réalisés grâce au module "Photomontage" du logiciel Windpro, dans lequel l'image panoramique est insérée. L'utilisateur renseigne les repères visuels présents sur le panoramique et dont les coordonnées géographiques et l'altitude sont connus (clochers, châteaux d'eau, bâtiments, antennes, etc.). Le calage est réalisé automatiquement par le logiciel sur la base des éléments renseignés, définissant ainsi l'emplacement et la dimension de chacune des éoliennes sur le panoramique.



Etape 4 : En fonction des caractéristiques de la prise de vue et des conditions météorologiques, le logiciel incruste les éoliennes du projet selon un rendu réaliste (ombrage, niveau de luminosité, etc.) ou défini par l'utilisateur si l'objectif est de rendre les éoliennes plus visibles.



Etape 5 : Le photomontage est retouché à l'aide d'un logiciel de traitement d'image pour faire apparaître les éoliennes au second plan lorsque cela est nécessaire.



Le contexte éolien suivant est présenté sur les cartes et esquisses de ce carnet de photomontages :

Contexte éolien	
Parcs éoliens construits	Projets éoliens autorisés
● La Hotte	● Thierache
● Chateau Porcien	● Epine Marie Madeleine (Extension)
● Chateau Porcien II	● Espérance
● Cote du Moulin	● Myosotis
● La Motelle	● Château
● Mont de Gerson	● HSR
● Mont de Gerson 2	● Met Le Blanc Mont
● Renneville	● Met Les Grands Bois
● Autremencourt/Cuirieux	● Grands Bails
● Blanc Mont	● Sevigny-Waleppe (Extension)
● Chaourse	
● Chappes et Remaucourt	
● Godelancourt	
● Champagne Picarde	
● Ville-aux-Bois-lès-Dizy	
● Epine Marie-Madeleine	
● Lislet 1,2, Montloué, Bois Lislet	
● Montigny-la-Cour	
● Blanches Fosses	
● Carreau Manceau/Dizy	
● Carreau Manceau/E02	
● Carreau Manceau/Obi	
● Moulin d'Autremencourt (Parc F)	
● Met Les Grands Bois	
● Parc éolien Sevigny-Waleppe (Nord et Sud)	
● Parc éolien Terre de Beaumont	
● Saint Germainmont (energie du porcien)	
	Projets éoliens en instruction
	● Chemin de la Ville aux Bois
	● Cerisier
	● Haudicourts
	● Meiller
	● Chemin du Chêne
	● Vallée Bleue
	● Balossiers
	● Portes du Porcien
	● Primevères
	● Quatre Peupliers
	● Terres de Caumont
	● Violettes
	● Champ Madame
	● Le Grand Cerisier
	● Valiette

Projets éoliens de Beaumont Nord et Sud

Localisation des photomontages (AEE)

Aires d'étude

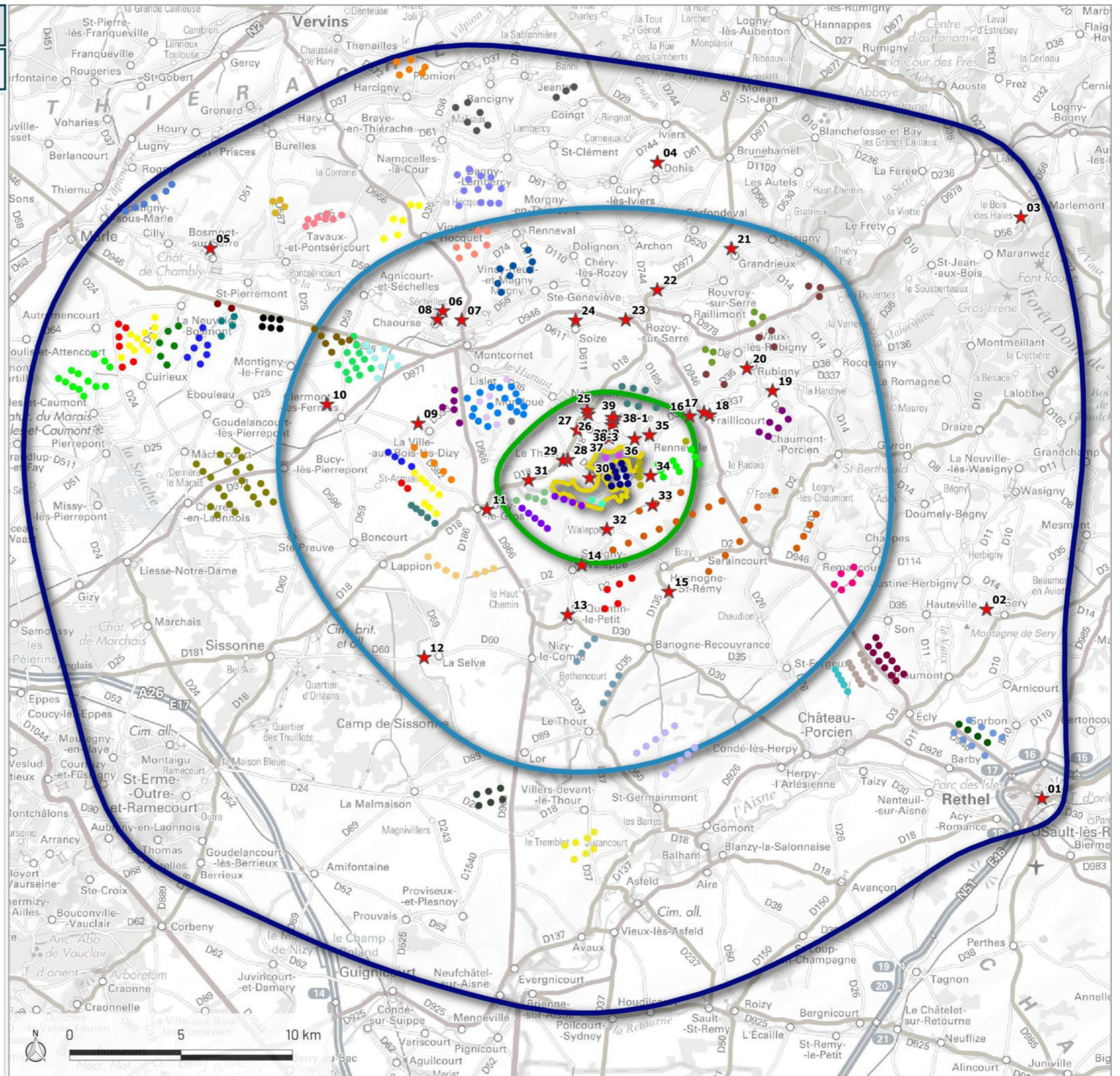
- ZIP
- AEI
- AER
- AEE

Projet

- Beaumont Nord
- Beaumont Sud

Photomontages

- ★ Point de prise de vue



Projets éoliens de Beaumont Nord et Sud

Localisation des photomontages (AER)

Aires d'étude

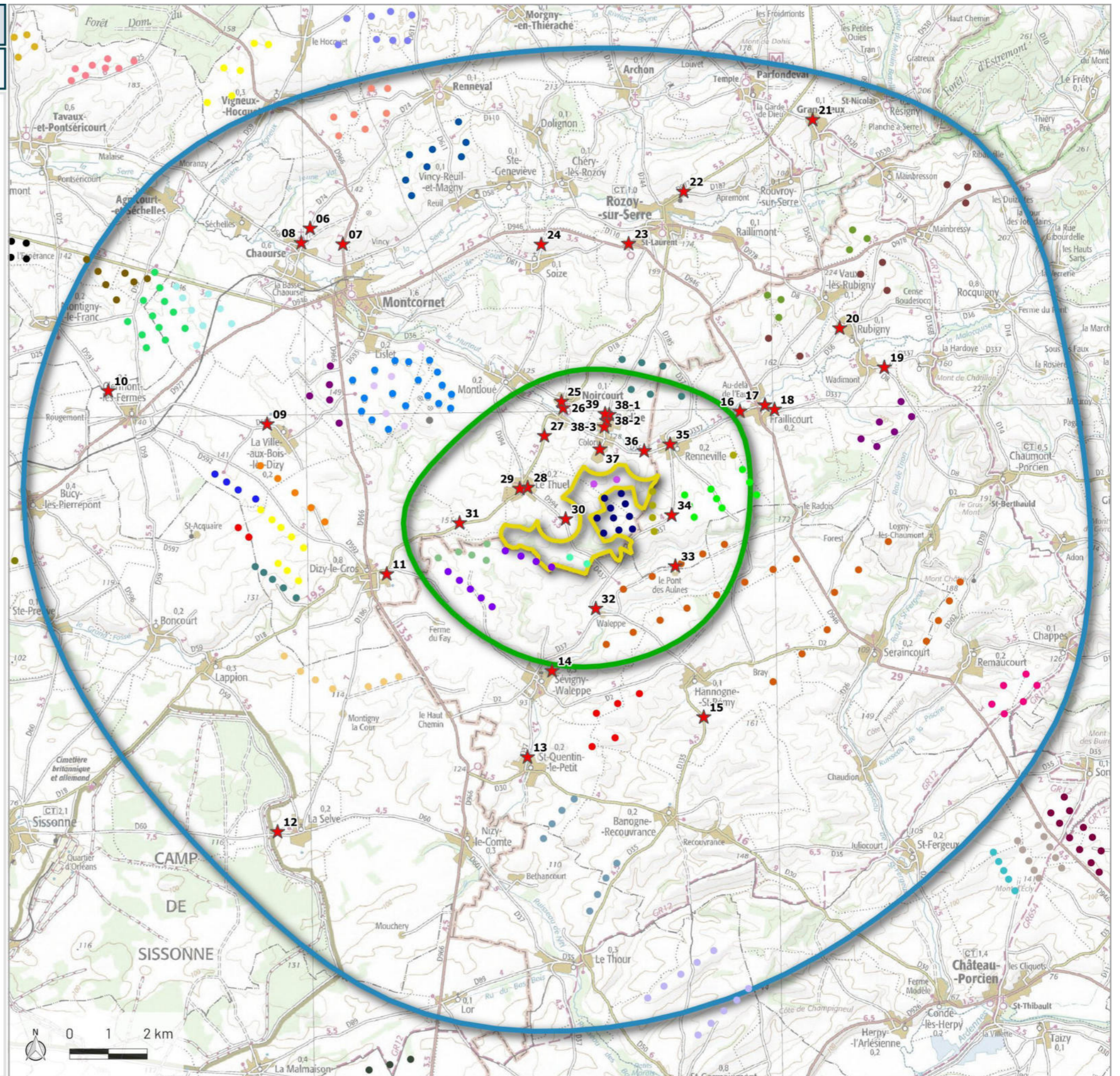
- ZIP
- AEI
- AER

Projet

- Beaumont Nord
- Beaumont Sud

Photomontages

- Point de prise de vue



Projets éoliens de Beaumont Nord et Sud

Localisation des photomontages (AEI)

Aires d'étude



Projet

● Beaumont Nord

● Beaumont Sud

Photomontages

★ Point de prise de vue

